

Projet de territoire « Cap 2040 »

Consultation publique du 26 mars au 23 avril

Réponses aux avis

Juin 2021

Table des matières

Observations générales	3
Défi « Vivre la démocratie locale en Trégor » (67 observations).....	10
Chantier 1 : Renforcer les relations Communes-Communauté (11 observations)	10
Chantier 2 : Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires (56 observations).....	12
Défi « Préserver et valoriser l'environnement » (139 observations).....	28
Remarques générales.....	28
Chantier 3 : Tendre vers un territoire à énergie positive (44 observations).....	30
Chantier 4 : Construire une politique globale et cohérente des déchets (18 observations)	44
Chantier 5 : Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable (38 observations).....	50
Chantier 6 : Soutenir et valoriser l'agriculture du Trégor à taille humaine et vertueuse (33 observations).....	55
Défi « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante et durable » (65 observations)	62
Chantier 7 : Consolider, déployer et faire progresser nos filières (44 observations).....	62
Chantier 8 : Accompagner le développement d'une économie territoriale inventive, agile et durable....	71
(21 observations).....	71
Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités » (111 observations)	76
Chantier 9 : Organiser un territoire équilibré autour des centralités (32 observations)	76
Chantier 10 : Réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements (29 observations).....	81
Chantier 11 : Développer une politique inclusive des mobilités (19 observations).....	88
Chantier 12 : Organiser un territoire accessible, attractif et sécurisé (29 observations)	91
Défi « Vivre solidaires » (99 observations).....	101
Chantier 13: Offrir un habitat performant et solidaire (42 observations)	101
Chantier 14 : Prévenir la vulnérabilité et l'exclusion (15 observations).....	110
Chantier 15 : Prendre part au développement culturel et sportif du territoire (39 observations).....	113

Observations générales

	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Références avis (7) 18, 38, 80, 91, 93, 99, 110	Contours, limites et ambiguïtés du projet : Le projet de territoire présenté est défini comme étant une feuille de route stratégique qui s'appuie sur une vision partagée du Trégor, de son évolution et autour d'un projet politique ambitieux et solidaire. En limitant cette vision partagée aux seuls élus communautaires, à quelques élus communaux, une première question d'ordre sémantique s'est posée. L'absence de participation à cette réflexion des autres acteurs présents sur le territoire que sont notamment l'État, ses administrations et ses établissements publics, les autres collectivités territoriales, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les conseils municipaux autorise-t-elle toujours l'appellation de projet de territoire ? (110). Pour le Comité de Réflexion sur le Devenir de Trébeurden (C.R.D.T), la nécessité pour le Trégor de disposer d'un projet de territoire consensuel et ambitieux est indéniable. Ce projet est à construire autour de ce qui pourrait prendre la forme de véritables "Assises du territoire" proposées, organisées et rapportées par LTC mais animées avec l'ensemble des acteurs (État, collectivités, Conseil de développement, entreprises et associations) (110).	Les travaux d'élaboration du projet de territoire ont démarré par une <u>phase de concertation de 5 mois</u>, associant sous forme d'ateliers ou de contributions à distance étant donné le contexte sanitaire : - L'ensemble des maires et des conseillers communautaires - Les conseillers municipaux membres des commissions thématiques de l'Agglomération et du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) - Les secrétaires et directeurs généraux de service des mairies - Les membres du Conseil de développement soit 70 structures locales constituées de citoyens bénévoles, de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et environnementaux. Puis une <u>phase de consultation publique</u> de 1 mois auprès de l'ensemble de la population du Trégor. Le contexte sanitaire actuel n'a pas permis la tenue de réunion publique à ce stade.
	A l'évidence cette absence de ces acteurs majeurs en dénature la saveur et la profondeur. Un tel projet ne saurait non plus se résumer pour autant à un classique projet d'établissement tant l'introspection qu'il impose est loin	Il est précisé dans le document (section « Qu'est-ce qu'un projet de territoire ? ») qu'il s'agit d'une « feuille de route stratégique qui guide l'action communautaire », « une véritable stratégie de développement, organisée autour des compétences de l'Agglomération ». Il s'agit bien d'un

	d'être achevée. Le projet stratégique de la Communauté d'Agglomération actuel en naviguant entre ces deux natures, projet de territoire, projet d'établissement, en accumule plus les faiblesses qu'elle n'en tire d'avantages. Une sortie de cette ambiguïté serait utile et ne saurait se limiter à la seule question de sémantique (110). La nécessité pour La Communauté d'Agglomération de disposer aussi d'un projet d'établissement l'est tout autant. Un projet stratégique et prospectif qui permettra à la dernière-née des collectivités territoriales de trouver aisément sa place "aux côtés" et non pas au-dessus ou au-dessous de ses consœurs (110).	document de nature stratégique, et non opérationnelle, centré sur les compétences de la communauté d'agglomération, qui n'a pas vocation à présenter les caractéristiques d'un projet d'établissement.
	2. Un diagnostic du territoire juste mais insuffisant : La réflexion stratégique Cap2040 proposée s'appuie sur un diagnostic éclairé dont il convient ici de saluer la pertinence des analyses et des arguments. Deux faiblesses et absences d'importance en limitent pourtant la solidité. La prise en compte des services publics (enseignement, santé, sécurité, justice, télécommunication,), des administrations, des établissements et entreprises d'État, de leur déploiement ou redéploiement (dématérialisation des services), tout comme les évolutions des dotations d'État et de la fiscalité locale auraient pu enrichir la réflexion stratégique en permettant une analyse plus fine et plus aboutie de l'ensemble des enjeux pour le Trégor (110).	Le Projet de territoire « Cap 2040 » étant articulé autour des compétences et domaines d'action qui relèvent de Lannion-Trégor Communauté, il n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des politiques publiques qui relèvent pour certaines de l'Etat, de la Région ou du Département. Cependant, la feuille de route de Lannion-Trégor Communauté est construite en cohérence avec les orientations stratégiques de ses partenaires. Les éléments financiers auxquels il est fait référence sont traités séparément dans le cadre de l'élaboration d'un Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 (cf. section « La mise en œuvre du Projet de territoire »), dont l'adoption est prévue cette année.
	L'absence dans ce diagnostic de la prise en compte de la Pandémie Covid-19, de ses conséquences immédiates et à long terme sur notre économie (commerces, TPE/PME/PMI, emplois), sur les liens sociaux, sur les pratiques et les valeurs sociétales, interpelle unanimement. Pour le C.R.D.T. une première analyse collective de la situation, des risques et des vulnérabilités du territoire reste pour le moins attendue sinon indispensable et même incontournable à toute	Le défi d'une prise en compte plus approfondie de la pandémie de COVID-19 a été évoqué en plusieurs occasions lors des travaux d'élaboration du projet de territoire. Le risque d'une analyse relative à des événements en cours, sans recul, a également été mentionné. Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. section « Prendre sa place dans le monde de 2040 »).

	réflexion stratégique et à tout projet politique souhaité par la Communauté d'Agglomération (110).	
	Avec ses 5 grands défis, 15 chantiers et ses 47 objectifs, la communauté d'agglomération affiche bel et bien une ambition pour son projet de territoire. L'architecture donnée au projet stratégique témoigne non seulement de la richesse des propositions mais aussi de la dynamique choisie par la collectivité (110).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	3. Un plan stratégique en manque de nouveautés : Un certain nombre de remarques sur cette ambition et sur cette stratégie communautaire se sont tout de même imposées dans la réflexion citoyenne conduite au sein du C.R.D.T. Celui de l'absence de réelles nouveautés aussi bien dans les enjeux que dans les réponses apportées. La majorité des défis cités ici ne sont qu'une reformulation des enjeux d'hier, autant de lieux communs sur la protection de l'environnement, le développement économique, des emplois et des compétences, l'aménagement du territoire, la politique sociale et celle de l'organisation des services publics (110) Il en est de même des chantiers et des objectifs où les exemples de reformulation ne manquent pas. Ainsi la politique du logement devient celle de l'habitat, celle des transports et des déplacements à celle de la mobilité, celle de la politique sociale devient celle aux solidarités. Mais au-delà de ces nouveaux éléments de langage, c'est surtout une remise au goût du jour des chantiers et des objectifs portés pour certains de longue date par l'Intercommunalité à laquelle on assiste. Comment ne pas voir dans un tel recyclage une volonté de poursuivre la feuille de route précédente, de maintenir le cap plutôt que d'opter ou de	Les défis, chantiers et objectifs ont été formulés collectivement suite à un bilan du précédent Projet de territoire 2017-2020 et au diagnostic prospectif élaboré dans le cadre du SCoT adopté récemment, le 4 février 2020.

	rechercher de nouvelles orientations stratégiques. Ce choix atteste d'une certaine constance du projet politique du Conseil Communautaire et de son président placé à sa tête depuis 2008. Néanmoins et pour le C.R.D.T., la poursuite de cette feuille de route gagnerait à s'appuyer au préalable sur une évaluation objective et approfondie des objectifs et des chantiers que la Communauté d'Agglomération a portés jusqu'ici et qu'elle entend donc poursuivre demain (110).	
	L'analyse sémantique des propositions en apporte un éclairage. Dans le chapelet des verbes utilisés pour décrire ses objectifs stratégiques que sont accompagner, contribuer, favoriser, organiser, mobiliser, anticiper, convaincre, renforcer, le maître mot est bel et bien l'accompagnement. Accompagner, c'est le contraire de gouverner. Or pour toute politique publique, l'accompagnement est devenu le mot magique, celui qui veut dire que l'on tient le coude de celui qui agit, pour se donner l'illusion de faire soi-même quelque chose (110).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Se dégage alors un large sentiment d'un contenu stratégique qui s'impose plus à LTC que celui d'un contenu élaboré et proposé par la collectivité elle-même. Ces stratégies imposées sont celles arrêtées par les politiques nationales, régionales et départementales pour lesquelles Lannion-Trégor communauté dispose en fait que de peu de prises. C'est dans leur mise en œuvre où elle domine souvent qu'elle peut retrouver toutes ses marges de manœuvre. C'est d'ailleurs sur son efficacité, sur sa pertinence, sur sa capacité à sortir des schémas imposés, à enjamber le cadre pour repeindre le tableau qu'elle est attendue et qu'elle sera davantage et entre autres jaugée (110). .../...	Les orientations stratégiques de la feuille de route communautaire ont été élaborées par la collectivités et les acteurs locaux, tout en veillant à leur cohérence avec les cadres juridique et réglementaire, et à l'articulation de l'action de LTC avec celle de ses partenaires.

	La feuille de route stratégique présentée par la Communauté d'Agglomération, bien que riche et ambitieuse dans ses propositions, n'en dispose pas moins d'un certain nombre d'insuffisances jugées d'importance. L'absence des grands acteurs du territoire dans l'élaboration de ce projet, la carence en objectifs nouveaux et novateurs et la non prise en compte dans l'analyse de la crise sanitaire, sont autant de faiblesses qui limitent la portée du projet stratégique proposé et corrompent la solidité comme la pertinence de cette réflexion prospective. Au-delà de ces constats, le C.R.D.T. s'est attaché à présenter plusieurs pistes de réflexion pour pallier aux faiblesses qu'il a identifiées. Sont ainsi proposés : la tenue de véritables assises du territoire afin de partager la réflexion avec l'ensemble des acteurs du territoire et avec toutes les composantes de la société civile, un nouveau consensus intercommunal entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres mais surtout de transformer le projet stratégique actuel en véritable stratégie de résilience pour faire face aux nouveaux enjeux du « monde d'après » (110).	Le contexte sanitaire n'a pas permis à ce stade de tenir de réunions publiques. Les relations entre LTC et ses communes font l'objet d'un chantier dédié (cf. chantier n°1).
	LTC se projette sur près de 20 ans dans un document baptisé CAP 2040. Les mots et des éléments de langage sont souvent « Orwéliens », typiques d'un malaise français de la « technostructure ». Globalement ce sont ces mêmes mots qui irriguent le langage technocratique du plus haut de l'État jusque dans les instances communautaires, une langue qui annule et broie le sens même des mots, qui exclut les citoyens au parler ordinaire. C'est bien à la population de comprendre et de s'approprier le sens de phrases qui nuisent à la clarté de la communication publique. Il suffit souvent d'ajouter « durable » à un projet, fut-il vide, pour le parer de toutes les vertus acceptables. Tous les éléments de langage sont réunis pour permettre une action descendante, exclusive, qui se passe de l'imaginaire des	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	citoyens, de leurs mots, de leurs émotions et, au final, de leurs opinions. Juste un pas de côté permettrait de modifier cela (93).	
	Un mois et demi pour une consultation qui concerne l'évolution de notre territoire, c'est bien trop peu d'autant que la grande partie du texte est incompréhensible pour la plupart des citoyens lambda. Le processus participatif n'est pas très bien amorcé et ne présage pas d'une grande démocratie participative locale. Il faut plus de temps et des débats pour expliquer, comprendre, échanger et concrétiser... (91).	Les choix effectués par LTC en ce qui concerne la dimension participative de l'élaboration du Projet de territoire sont décrits dans la section « La démarche du Projet « Cap 2040 » » La phase de consultation publique a succédé à une phase de concertation de 5 mois. Tous les documents de référence et de travail nécessaires à la compréhension et à la réflexion du processus ont été mis en ligne et accessibles à tous dès le lancement des travaux en octobre 2020.
	Un projet à 20 ans peut-il résister à un contexte électif quinquennal ? A-t-il « valeur de loi » qui s'imposerait au renouvellement des équipes ou est-ce simplement une base d'études dans laquelle chacun « fait son marché » ? (99).	Le projet de territoire est une « feuille de route stratégique qui guide l'action communautaire » (cf. section « Qu'est-ce qu'un projet de territoire ? »). Ce document est révisable. L'objectif temporel de 2040 a été fixé en cohérence avec celui du SCoT et de la Breizh COP.
	Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble du projet de territoire, et des actions qu'il inclut, supposent le choix d'indicateurs (démarche d'amélioration continue à appliquer à tous les défis, chantiers et objectifs). Sont-ils prévus ? Comment seront-ils portés à la connaissance de la population ? (99, 18).	Déjà pris en compte. Le suivi du Projet de territoire est prévu dans le cadre de la Commission n°8 de LTC « Pays du Trégor et perspectives », composée à 60% d'élus et à 40% de membres du Conseil de développement, qui représente la société civile organisée auprès de LTC.
	Ce projet est composé de chantiers et d'objectifs structurés autour de 5 défis mais existe-t-il des plans opérationnels annuels ou pluriannuels quantifiables permettant de mesurer l'avancement du projet (par exemple 10% par an de pistes cyclables supplémentaires tous types de voies confondues...à. Par ailleurs, les priorités sont-elles annualisées ? (99).	Différents plans et outils opérationnels sont adossés au Projet de territoire pour mettre en œuvre ses orientations. Une liste, non exhaustive, est présentée dans la section « La mise en œuvre du Projet de territoire ».

	En entreprise, le succès d'un plan stratégique s'accompagne d'un plan de la conduite du changement et de la gestion des risques, d'une part, et de la maîtrise des ressources financières, d'autre part. Est-ce prévu notamment pour lever les freins et faire évoluer les mentalités tant des élus que des citoyens « payeurs » ? (99).	De nombreux plans et schémas ont vocation à décliner le projet de territoire, et pourront notamment traiter des risques éventuels, ainsi que des besoins en matière de conduite du changement. Une liste, non exhaustive, est présentée dans la section « La mise en œuvre du Projet de territoire ». Le pacte financier et fiscal, qui fait partie de cette liste d'outils, traite notamment de la question des ressources financières et des risques liés. Son élaboration est en cours, pour une adoption prévue en 2021.
	Démarche innovante à une époque où les citoyens se détournent de plus en plus des acteurs politiques (parfois avec des idées sectaires ou davantage motivés par des objectifs électoraux). A l'échelle du temps, une vision sur 20 ans est très intéressante compte tenu de la diversité et de la transversalité des questions à traiter (80).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Il est primordial de pouvoir donner son avis sur un projet si important pour l'avenir de tous. L'ensemble des propositions, bien formulées et vertueuses, laisse cependant peu de place à la contestation et il est permis de rester sceptiques sur les actions concrètes qui suivront... (38).	Le suivi du Projet de territoire est prévu dans le cadre de la Commission n°8 de LTC « Pays du Trégor et perspectives », composée à 60% d'élus et à 40% de membres du Conseil de développement, qui représente la société civile organisée auprès de LTC.

Défi « Vivre la démocratie locale en Trégor » (67 avis)

Chantier 1 : Renforcer les relations Communes-Communauté (11 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 1 : Favoriser la communication entre les communes et leur Agglomération Références avis (8) 17, 59, 65, 72, 83, 94, 99, 101	Le recensement des besoins et projets de chaque commune , organisé par LTC, permettrait de disposer d'une vision globale sur l'ensemble du territoire communautaire et, ainsi, d'évaluer chaque investissement en toute connaissance de cause et de manière plus égalitaire (certaines communes sont frugales ou ne disposent que de peu de moyens, d'autres sont davantage dépensières ou plus « riches ») (17).	Dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales, LTC n'a pas vocation à recenser l'ensemble des investissements des communes ni à juger de leurs fondements. Des recensements existent mais uniquement dans le cadre notamment d'appels à projets.
	Afin de favoriser la transparence et l'initiative de nouveaux projets , il est attendu de la Communauté le plus grand respect de la loi sur la République du numérique (2016-1321) qui invite à systématiser la mise à disposition de tous des documents administratifs que la loi autorise (59, 65).	Tous les documents administratifs concernés sont à disposition des citoyens dans les conditions prévues par la loi.
	Préciser que « L'ensemble des documents sera accessible à tous en numérique, afin de favoriser la transparence et l'initiative de nouveaux projets » (Cf. loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 Pour une République numérique qui invite à une mise à disposition systématique de tous documents administratifs autorisés par la loi » (94).	Pour aller plus loin , la gestion électronique des documents se met progressivement en place et permettra de créer les conditions nécessaires à l'accès de tous aux documents via des portails dédiés.

	Au lieu d'un « réseau d'agents d'accueil », privilégier un site internet qui permette d'accéder facilement à l'ensemble de l'information et des documents avec la possibilité d'utiliser un filtre : accès conseillers communautaires, municipaux, simple citoyen (72).	La mise en place d'un nouveau site internet est à l'étude et devra permettre d'accéder plus facilement à l'information pour les citoyens mais donner la possibilité aux agents d'accueil de fournir un premier niveau d'information reste une priorité. Par ailleurs LTC communique déjà au travers du magazine T, des réseaux sociaux auprès des citoyens et au travers de l'essentiel du Conseil auprès de l'ensemble des conseillers municipaux. Une réflexion est menée sur la mise en place d'un portail numérique à destination du citoyen.
	Inquiétude sur le niveau de formation des Conseillers communautaires pour maîtriser le nombre et la complexité des sujets et dossiers avec le risque que le pouvoir soit « pris » par la technocratie interne et externe, risque réel parfois observé lors de séances de Conseil municipal (99).	C'est l'élection qui donne aux conseillers communautaires la légitimité de prendre les décisions qui relèvent du champ de compétences de LTC. Par ailleurs, cette question a été déjà prise en compte et a fait l'objet d'une discussion en commission thématique n°1 « Affaires Générales » de LTC.
	Dans un délai permettant l'examen des dossiers, les élus municipaux doivent être informés avant chaque décision à prendre par LTC et des décisions prises au moins une fois par trimestre (101).	Les élus municipaux reçoivent la copie des convocations aux Conseils Communautaires avec le dossier de présentation associé faisant détail des décisions qui seront soumises à l'assemblée délibérante. Par ailleurs, la mise en place de la gestion électronique des documents se met progressivement en place et permettra de créer les conditions nécessaires à l'accès de tous aux documents via des portails dédiés.
Objectif 2 : Créer une dynamique au sein des Pôles territoriaux Références avis (3) 40, 72, 99	La qualité du service public local, au sein notamment des Pôles territoriaux, dépend de la capacité des personnes qui assurent l'accueil du public à informer et orienter utilement chacun vers le bon interlocuteur, en particulier les plus fragiles et les moins mobiles (40).	La formation des agents d'accueil est une priorité de Lannion-Trégor Communauté au sein de son siège comme dans les accueils déconcentrés au travers des maisons de services au public, des espaces France Services et des maisons communautaires.

	Qui paye les DGS et le surplus de travail des Secrétaires de Mairie mobilisés pour participer et co-animer ces Pôles territoriaux, relayer l'action intercommunale et accueillir le public ? (72).	Les réunions organisées au sein des pôles territoriaux ne nécessiteront pas l'intervention des DGS et secrétaires de mairies, le secrétariat sera assuré par les services administratifs de LTC.
	Les services municipaux ne devraient-ils pas être organisés et mutualisés à l'échelle de chacun des 7 Pôles territoriaux ? En d'autres termes, faut-il en déduire que les communes deviendront à court terme uniquement des circonscriptions électorales ? (99).	Un nouveau schéma de mutualisation est en cours d'élaboration, il sera le fruit d'un travail collaboratif avec les DGS, Secrétaires et Maires du territoire. Il fera l'objet d'une présentation au conseil Communautaire de décembre 2021

Chantier 2 : Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires (56 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 3 : Faire connaître la Communauté d'agglomération et son Conseil de développement auprès de la population Références avis (12) 17, 51, 56, 59, 65, 72, 81, 83, 86, 93, 94, 99	Il est indispensable de proposer aux Trégorrois.es des supports et outils qui leur permettent de comprendre le fonctionnement d'un EPCI en général et de LTC en particulier. Pour une partie importante de la population, son fonctionnement reste encore assez obscur. Chacun peut comprendre l'intérêt de regrouper les compétences, les moyens financiers et humains dans une seule entité afin d'être plus efficace et plus fort. Cependant, pour beaucoup, cela signifie aussi une perte de pouvoir des communes et un éloignement des citoyens de la sphère politique. C'est sûrement là une des fonctions du Conseil de développement, celle de la communication (17, 51).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 3 Pour permettre aux Trégorrois.es de mieux comprendre le fonctionnement de LTC, il est prévu d'établir un diagnostic pour identifier les besoins prioritaires. Des actions seront ensuite définies pour répondre à ces besoins, en utilisant l'échelle des 7 pôles territoriaux de LTC qui permet une plus grande proximité avec les habitants du Trégor. LTC dispose de multiples outils de communication (site internet, magazine T, présence sur les réseaux sociaux, relation aux usagers pour de nombreux services rendus...), le travail à venir impliquera une réflexion sur la manière de les utiliser (ou les faire évoluer) pour favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de la communauté d'agglomération.
	Le Conseil de Développement est une organisation très méconnue des Trégorrois. Sa composition et ses règles de fonctionnement, ainsi que ses travaux, doivent être accessibles par le	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 3

	plus grand nombre, notamment numériquement. Il doit également s'appuyer sur les très nombreux et intéressants travaux et études du CESER Bretagne qui concernent notamment la participation citoyenne (56).	Le besoin de faire mieux connaître le Conseil de développement par la population est effectivement bien identifié.
	Qu'est-ce que le Conseil de développement ? Qui le compose ? Ses membres sont-ils élus et, si oui, pour quelle durée ? Comment faire acte de candidature ? Pas d'informations disponibles sur le site de LTC ! (72, 86).	Déjà pris en compte. Cf. section « Les étapes et le calendrier d'élaboration du projet de territoire / encart « Qu'est-ce que le Conseil de développement du document ? ». Il s'agit d'une association loi de 1901, dont les statuts prévoient les modalités d'adhésion suivantes : <i>Peut être membre de l'association :</i> <i>1 - Toute structure, représentée par une personne mandatée, désignée lors de la constitution du Conseil de Développement comme membre du Conseil de Développement</i> <i>2 - Toute personne qualifiée ou structure, nommée par le bureau et validée par l'assemblée générale à la majorité simple, et affectée dans l'un des collèges [...]</i> <i>3 - Ne peut être membre de l'association une personne élue à l'exécutif d'une commune composant Lannion-Trégor Communauté ou issue de l'exécutif de LTC.</i> Une page dédiée du site Internet LTC présente l'organisation et met à disposition la liste des membres du bureau de l'association : https://www.lannion-tregor.com/nous-connaître/expression-democratie-participative/le-conseil-de-developpement.html?L=L0%27A
	L'information de l'ensemble des Trégorrois quant aux affaires publiques , communales et intercommunales, doit être une préoccupation permanente des élus avec le souci de toucher toutes les communes et l'ensemble des habitants (générations, catégories sociaux-professionnelles...) (72).	C'est déjà la réalité.

	Prévoir à minima la diffusion mensuelle d'un feuillet de 2 pages et la mise en ligne sur le site de LTC d'un mensuel (6 pages) téléchargeable couplées avec une réunion publique annuelle par Pôle territorial (72).	Ces suggestions seront transmises aux élus et représentants du Conseil de développement comme pistes d'actions de communication en lien avec la mise en œuvre de l'objectif visé par le propos.
	Préciser que « L'ensemble des règles de fonctionnement, la composition ainsi que les travaux du Conseil de Développement seront accessible à tous , notamment numériquement » (94).	A ce jour, les informations relatives au Conseil de développement sont disponibles sur une page dédiée du site Internet LTC : https://www.lannion-tregor.com/nous-connaître/expression-democratie-participative/le-conseil-de-developpement.html?L=L0%27A Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 3).
	Compte-tenu des très nombreux transferts de compétences intervenus, il serait très utile d'afficher les responsabilités qui demeurent encore communales. Pour le « simple citoyen », il peut être difficile de s'y retrouver, surtout lorsque les communes ont conservé la réception et l'instruction de dossiers en mode « guichet » pour le compte de LTC (99).	Le projet de territoire de LTC n'a pas vocation à présenter l'ensemble des compétences exercées par chacune de ses communes membres, ce n'est pas possible du fait que celles-ci ne sont pas limitées : de par la loi, une commune peut intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elle n'empiète pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale (clause générale de compétence des communes, cf. article L2121-29 du Code Général des collectivités Territoriales) Les compétences exercées par LTC le sont soit du fait de la loi, soit du fait de la volonté des communes.
	Les liens entre ce projet de territoire et le SCOT du Trégor seraient à clarifier : au vu de l'ensemble des ambitions décrites dans ces documents de référence, ne peut-on pas craindre une perte de lisibilité et un risque de dispersion pas toujours compréhensible par le citoyen ? Au final, quel est le document de référence ? (99).	Des liens forts existent entre les deux documents, comme expliqué dans la section « La démarche du Projet 'Cap 2040' », le SCoT y étant décrit comme le socle du projet de territoire. Le SCoT du Trégor est cependant un document d'urbanisme, dont le format et les contenus sont contraints par un cadre réglementaire spécifique. Il n'a pas pour objet de décrire aussi précisément que le projet de territoire certaines orientations et objectifs de LTC, par exemple en matière de démocratie locale, de développement économique, de culture, de sport...

		Le projet de territoire est quant à lui un document de nature politique.
	L'expertise citoyenne va bien au-delà du seul Conseil de développement. Il faut aussi que les associations et collectifs citoyens concernés par les différents projets de l'Agglomération soient associés réellement et en amont à l'élaboration des projets (groupes de travail mixtes élus & société civile). Idem concernant les bassins versants, notamment celui du Léguer dans la gouvernance duquel on observe un recul de la prise en compte de l'expertise des associations et de la société civile (81).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 LTC n'exclut pas la mobilisation de l'expertise citoyenne au-delà du Conseil de développement. Certaines actions menées par LTC font déjà appel à des structures qui ne sont pas membres du Conseil de développement, voire à la population dans son ensemble (exemple : l'atlas de la biodiversité). Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » du chantier 2 « Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires » prévoit de recenser les bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	L'Agglomération, ce sont 1100 employés, 238 millions d'€ de budget dont 100 millions d'investissement. 1 habitant sur 100 travaille pour l'Agglomération, 1 actif sur 30 y est employé... Si l'administration intercommunale, surpuissante, continue d'être gérée de façon très verticale, sans contrôle direct de la population, il y aura rupture... La consultation et l'anticipation sont des clefs importantes, on ne manque pas de moyens pour les faire, seulement de volonté (93).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	« LTC établira un diagnostic qui précédera la mise en place d'actions ciblées prenant appui sur l'organisation du territoire en Pôles de proximité » : Difficulté de compréhension et type de	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 3).

	formulation qui ne facilitera pas le rapprochement avec les habitants et la compréhension de ce qu'est l'Agglomération (93).	
Objectif 4 : Favoriser le dialogue entre la Communauté d'agglomération et son Conseil de développement Références avis (7) 6, 65, 72, 83, 86, 93, 94	Favoriser le dialogue et non pas le monologue pour approcher la vérité est en effet essentiel. Mais cela exige un réel changement de posture qui ne semble pas objectivé, celui de la mise en place de conditions favorisant le débat et l'argumentation (65).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	La seule représentation par le biais du Conseil de développement ne suffit pas. Ce biais de représentation citoyenne pourrait être complété par l'intégration de quelques citoyens volontaires, puis tirés au sort, au sein des Commissions communales et intercommunales (6).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 LTC n'exclut pas la mobilisation de l'expertise citoyenne au-delà du Conseil de développement. Certaines actions menées par LTC font déjà appel à des structures qui ne sont pas membres du Conseil de développement, voire à la population dans son ensemble (exemple : l'atlas de la biodiversité). Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » du chantier 2 « Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires » prévoit de recenser les bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.

	Le mode de partenariat et de contribution citoyenne proposé ici n'est pas sans rappeler la Convention citoyenne pour le climat et le Grand débat organisés à l'échelle nationale ces dernières années. A ce propos, que sont devenues toutes les contributions locales au Grand débat ? (93).	Les contributions locales au « Grand débat » n'ont pas été portées à la connaissance de LTC, et le sujet sort du champ de compétences de la communauté d'agglomération.
Objectif 5 : Associer les Trégorrois aux politiques communautaires Références avis (37) 2, 3, 4, 6, 8, 10, 13, 17, 24, 26, 28, 29, 32, 34, 35, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 59, 65, 66, 72, 79, 82, 83, 84, 86, 93, 94, 101, 110	Les formulations et les intentions restent encore vagues. « <i>Faire vivre la démocratie locale</i> » est une idée louable et séduisante mais qu'y a-t-il réellement derrière cette volonté affichée et les termes utilisés ? (28).	Il est précisé dans le document (section « Qu'est-ce qu'un projet de territoire ? ») qu'il s'agit d'une « feuille de route stratégique qui guide l'action communautaire », « une véritable stratégie de développement, organisée autour des compétences de l'Agglomération ». Il s'agit bien d'un document de nature stratégique, et non opérationnelle.
	Les élus ont vocation à représenter les habitants et les électeurs qui leur ont confié un mandat. Ils sont certainement les plus à même de proposer des réponses à des situations et sur des dossiers complexes compte tenu de leur connaissance des enjeux et des dossiers. Mais ils doivent avant tout être précis dans leur programme au moment des élections (28).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Sentiment parfois de gaspillage de l'argent public par un nombre très restreint de décideurs (42).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Les élus devraient être plus à l'écoute des citoyens, plus accessibles (ce qui est déjà souvent le cas : permanences, présences sur les grands événements...). Les habitants peuvent avoir parfois le sentiment d'être mis devant le fait accompli, de n'être pas écoutés et	Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux

	parfois même d'être méprisés, notamment lorsqu'ils expriment des réserves ou des réticences à la réalisation d'un projet (17).	élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés. »
	Les habitants devraient pouvoir participer davantage des projets et exprimer plus facilement leurs points de vue , autrement que dans le cadre très formaté des enquêtes publiques. Il serait ainsi possible d'organiser des référendums locaux ou des consultations locales (sur le modèle Suisse) portant notamment sur les grandes orientations ou projets structurants qui impactent fortement le territoire et l'engagent sur le long terme (8, 10, 26, 35, 45).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Le Trégor a tout intérêt à mettre davantage en valeur ses habitants qui, par leur action quotidienne, participent au développement et au rayonnement du territoire dans des secteurs parfois très spécifiques (17).	LTC met régulièrement en avant les citoyens et acteurs du territoire participant au développement et au rayonnement du territoire, dans le cadre du magazine 'Le T', via des reportages vidéo, etc.
	La parole doit être donnée directement aux citoyens qui portent souvent des idées novatrices. Cela est rendu possible par les moyens technologiques actuels et futurs. Il faut tirer parti de cela en faisant participer les acteurs économiques à l'intégration de nouveaux appareils permettant la facilitation de la prise de décision (36).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Il faut renforcer l'intégration citoyenne dans les politiques communautaires. Cela n'a pas réellement été pratiqué jusqu'à présent et le « système » actuel, opaque, tient à l'écart les citoyens. Le manque d'information ne permet pas d'éclairer les habitants sur le sens et le contenu des décisions prises. Or, si le constat est noble, on ne sent pas de réelle volonté de changer réellement le mode de	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants,

	prises de décisions. Si les communes peuvent être les relais des initiatives et décisions intercommunales, notamment si elles concernent des « grands projets », il est cependant nécessaire de créer d'autres instances « citoyennes » avec un réel pouvoir (Chambre de citoyens tirés au sort...), y compris de validation des budgets et des décisions (45).	de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Le mode d'élection actuel n'est pas compatible avec la démocratie participative. Même si le champ des compétences s'est élargi, l'échelon communautaire tend à s'éloigner de l'habitant « lambda ». Or, lorsqu'ils sont suffisamment informés et formés, les citoyens ont des compétences réelles qui peuvent servir le territoire. Cela suppose de faire preuve d'un minimum de courage politique et de prendre le temps nécessaire pour permettre à chacun de s'approprier les enjeux et les problématiques (45, 3).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Deux propositions pour « faire vivre la démocratie locale » : 1-Lors des élections municipales, ne pas voter pour des délégués à l'Agglomération déjà présélectionnés (fléchés), mais pour toute personne de la ou des listes et élire ceux ayant reçu le plus de voix populaires. 2-Cesser les votes à main levée au niveau du Conseil communautaire afin d'éviter des pressions sur les votants qui pourront alors voter « en leur âme et conscience » (66).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation. LTC n'est pas compétent en matière d'organisation du scrutin pour la désignation des membres de son assemblée délibérante. Le règlement intérieur de LTC, disponible en ligne, précise les règles applicables en matière de vote au sein du conseil communautaire de LTC : https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/REGLEMENT_INTERIEUR_VF_CC_08_12_2020.pdf
	Il faut donner plus de place aux jeunes générations. Les décideurs sont en général « d'un autre âge » et manquent parfois d'audace (45).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Laisser un temps décent pour les consultations et promouvoir largement les consultations en produisant des documents multimédias explicatifs des projets et en proposant un outil de commentaire intégré (Google doc...) aux documents présentés afin de faciliter l'interactivité (47).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants,

		de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Il est indispensable d'intégrer les habitants des communes faisant partie de LTC dans les processus de prise de décision. Tout effort qui sera fait dans ce sens dans l'avenir ne pourra que rapprocher les citoyens des équipes municipales et, ainsi, favoriser l'implication de la population dans la vie politique de notre région (51).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Les citoyens peuvent prendre des initiatives individuelles pour participer à la démocratie. Si des actions concrètes sont menées pour rendre la démocratie plus inclusive, elles ne doivent pas être uniquement consultatives (43).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 2 / objectif 5 Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Cette volonté de co-construction avec la société civile est rendue possible lors de l'élaboration des plans opérationnels qui accompagnent le Projet de Territoire (PCAET, PM, PLUiH...). Il est ainsi possible de profiter de la capacité d'expertise et recueillir les avis des habitants (59).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	« Les approches innovantes et expérimentales les plus pertinentes seront favorisées dans ce cadre » : Si cet objectif est réellement porteur d'espoir pour sauvegarder la démocratie locale, alors la	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	pertinence que vous citez devrait logiquement être définie avec les citoyens, en amont de la démarche d'élaboration du projet de territoire dès le lancement (65).	
	LTC ne peut pas s'appuyer que sur le Conseil de développement pour justifier d'une participation citoyenne. Elle pourrait organiser par exemple des « séquences démocratiques » pour ses « grands projets » et politiques à long terme (schémas, plans...) qui prendraient la forme de commissions de travail rassemblant élus, citoyens, associations et acteurs de la vie économique qui travailleraient ensemble afin de proposer des solutions ou d'évaluer des projets. Des groupes de travail, sur le même modèle, pourraient également être créés dans chaque Pôle territorial. Une charte de participation serait établie afin de définir le rôle et les devoirs de chacun. Des débats en ligne pourraient également être organisés avec mise à disposition des informations nécessaires pour la compréhension des dossiers. LTC pourrait engager des professionnels de l'éducation populaire afin de faire vivre la démocratie sur son territoire en animant des réunions et ateliers afin de faire émerger l'intelligence collective. Le processus de participation pourrait être évalué par le Conseil de développement (79).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. LTC n'exclut pas la mobilisation de l'expertise citoyenne au-delà du Conseil de développement. Certaines actions menées par LTC font déjà appel à des structures qui ne sont pas membres du Conseil de développement, voire à la population dans son ensemble (exemple : l'atlas de la biodiversité). Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	<i>Avis similaire au précédent :</i> Le rôle majeur du Conseil de Développement en matière de représentation citoyenne ne doit pas pour autant en faire un interlocuteur exclusif et des participations élargies pourraient être organisées à certaines occasions. Cette volonté de co-construction avec la société civile serait en particulier mise en pratique lors de l'élaboration des plans opérationnels qui précisent et accompagnent ce projet de territoire (PCAET, PM, PLUiH...) afin de récolter avis et expertises sur leurs objectifs précis... Cette co-construction serait marquée par l'organisation de débats ayant vocation à enrichir les avis récoltés. A titre d'exemple, ces débats pourraient se tenir dans des Ateliers organisés dans chaque Pôles territorial, ouverts aux habitants et	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. LTC n'exclut pas la mobilisation de l'expertise citoyenne au-delà du Conseil de développement. Certaines actions menées par LTC font déjà appel à des structures qui ne sont pas membres du Conseil de développement, voire à la population dans son ensemble (exemple : l'atlas de la biodiversité). Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir,

	animés par des professionnels de l'éducation populaire. Ils pourraient aussi prendre la forme de forums en ligne invitant à contributions (exemple du débat organisé en mars 2021 par Nantes Métropole sur la 5G, avec diverses contributions scientifiques, économiques, écologiques, puis ouverture d'un espace de discussion en ligne afin de mieux comprendre les enjeux, les usages, les modalités de déploiement et le rôle des collectivités). Autre moyen, celui des Commissions citoyennes, à l'image de la Commission sur le climat à l'échelle nationale ou de celles qui viennent de se réunir à l'initiative des Métropoles de Rennes et de Strasbourg également sur le déploiement de la 5G et les « régulations » éventuelles que leur territoire pourrait décider sur le moyen et long terme (94).	pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Au lieu de mettre en place une « veille pour identifier les bonnes pratiques », demandez directement au Trégorois leur avis et, avec l'argent économisé en évitant la veille, dépensez le à analyser leurs réponses (72).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Les associations de citoyens sont des interlocuteurs incontournables, du fait de leur expérience politique, sociale, culturelle Elles doivent être informées et consultées systématiquement sur les sujets relevant de leurs compétences. Depuis 2016, le CoDeHSa-Trégor fait partie du paysage local pour la défense et la promotion de l'Hôpital Lannion-Trestel et de l'accès aux soins dans le Trégor. Le Président de LTC, à deux reprises (septembre 2017 et 2018) avait promis son intégration au Conseil de Développement. A ce jour, il n'est toujours pas invité (101).	Le Conseil de développement est une association loi de 1901, dont les statuts prévoient les modalités d'adhésion suivantes : <i>Peut être membre de l'association :</i> <i>1 - Toute structure, représentée par une personne mandatée, désignée lors de la constitution du Conseil de Développement comme membre du Conseil de Développement</i> <i>2 - Toute personne qualifiée ou structure, nommée par le bureau et validée par l'assemblée générale à la majorité simple, et affectée dans l'un des collèges [...]</i> <i>3 - Ne peut être membre de l'association une personne élue à l'exécutif d'une commune composant Lannion-Trégor Communauté ou issue de l'exécutif de LTC.</i> La désignation des membres du Conseil de développement n'est pas effectuée par LTC.

		Le CoDeHSa-Trégor est invité à se rapprocher du Conseil de développement pour présenter une demande d'adhésion. Des informations complémentaires au sujet du Conseil de développement sont à disposition sur une page dédiée du site internet LTC : https://www.lannion-tregor.com/nous-connaître/expression-democratie-participative/le-conseil-de-developpement.html?L=L0%27A
	L'accès à l'information étant un enjeu démocratique majeur, LTC doit s'engager à lever les obstacles à l'information indépendante et à protéger la liberté d'investigation de la presse, notamment sur l'agro-alimentaire. Dans cette logique, LTC devrait mettre en place un Observatoire territorial des libertés de la presse et appuyer la création d'un Observatoire régional (101).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation. La demande formulée sort du champ de compétence de LTC.
	La consultation sur ce projet est la moindre des choses dans la mesure où les élus communautaires ne sont pas élus sur la base d'un programme (82).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Il faut davantage de participation des citoyens aux propositions, échanges, réflexions et prises de décisions. Ces derniers vivent sur ce territoire, ils le connaissent et en sont aussi les acteurs à bien des titres (84).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Les citoyens ont actuellement le sentiment de n'être ni écoutés, ni associés. Il faut leur donner « les clés », ainsi qu'aux associations, pour qu'ils soient partie prenante et pas seulement des « caisses d'enregistrement » des décisions prises (86).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants,

		de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	De la démocratie locale et de la participation citoyenne : La Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor a inscrit la démocratie locale à son fronton des défis qu'elle ambitionne de relever. Un décalage est observé entre l'ambition affichée et les orientations proposées. En se limitant aux seules questions de communication, d'information, la communauté d'agglomération affiche une stratégie plutôt à minima, un service minimum qui s'en tient à ce qui lui est imposé par la loi Engagement et Proximité du - 5 - 27 décembre 2019. De toute évidence, l'intercommunalité semble ne pas avoir pris, volontairement ou pas, toute la mesure des opportunités et des perspectives nouvelles qu'offre cette nouvelle loi (110).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.
	Pour le C.R.D.T., il est nécessaire d'aller au-delà des seules questions de communication et d'information en tirant les enseignements des vingt années écoulées. Ces années ont été en effet pour le Trégor, celles d'une explosion des relations intercommunales marquée par une réorganisation effrénée de ses structures et par une concentration sans précédent de compétences et de moyens autour d'une seule et même communauté d'agglomération de type XXL (110).	Déjà pris en compte. Cf. défi « Vivre la démocratie locale en Trégor » Les orientations et objectifs décrits au sein du défi précisent la manière dont LTC prévoit de renforcer les relations communes-communauté et de renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires.
	Une telle croissance est considérée par beaucoup, à tort ou à raison comme non maîtrisée, boulimique et insensée. Elle est la cause principale des sentiments de spoliation et d'impuissance développés par les communes. Elle est source d'inquiétudes existentielles. Elle interroge et interpelle sans cesse sur les limites d'une politique de coopération efficace et soutenable. Elle met en lumière enfin et surtout l'absolue nécessité de trancher la question de l'orientation de la coopération, celui du choix cornélien entre l'intercommunalité et la supra-communalité. Le statu quo actuel	Les compétences exercées par LTC sont le résultat du cadre réglementaire et/ou de choix effectués par les élus des communes du territoire à différentes étapes de l'histoire de l'EPCI. Certaines compétences ont été « héritées » à l'occasion de fusions territoriales.

	n'est en effet plus tenable et il convient de mettre un terme à cette politique de ventre mou qui consiste à afficher l'un et à agir pour l'autre et vice versa (110).	
	Au sein du C.R.D.T., une intercommunalité même renforcée est préférée à son variant supra-communal (décide à la place des communes et donc les commande). Plusieurs suggestions allant en ce sens sont ici proposées. Celle d'abord de rompre avec les années précédentes en rassurant les communes par un nouveau "consensus intercommunal" déclarant que toute politique élaborée et mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération vise à renforcer les communes qui en sont membres. C'est là un préalable au retour d'une confiance réciproque (110).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Les relations entre LTC et ses communes membres sont précisées au sein du Pacte de gouvernance, document examiné et approuvé par le conseil communautaire de LTC lors de sa séance du 18 mai 2021.
	Celle de donner plus de souplesses dans la répartition actuelle des compétences entre communes et LTC. Une souplesse qui s'appuie sur la subsidiarité et sur la liberté donnée aux communes qui le demandent, seules ou associées, d'exercer une compétence communautaire par délégation d'autorité et de moyens. La gestion de l'eau potable, de l'assainissement (réseaux, stations d'épuration), le tourisme (office de tourisme pour les communes touristiques et/ou classées Station de tourisme) pourraient en être les premiers exemples. Celle enfin d'accorder de l'autonomie aux pôles territoriaux pour une mise en œuvre de la politique communautaire différenciée ou adaptée à ses spécificités ou à ses priorités particulières. Le droit à l'expérimentation doit pour cela être aussi possible (110).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Les relations entre LTC et ses communes membres sont précisées au sein du Pacte de gouvernance, document examiné et approuvé par le conseil communautaire de LTC lors de sa séance du 18 mai 2021.
	Le second volet de l'ambition de LTC sur la démocratie locale est celui relative à la participation citoyenne. Cette démocratie participative repose pour l'essentiel sur le Conseil de Développement que le C.R.D.T. voudrait voir renforcer dans ses missions et ses moyens. Aux missions d'éclairer LTC dans l'élaboration de ses politiques, un rôle d'organisation des consultations publiques, celui d'amplifier et de fédérer les mobilisations citoyennes locales devraient être proposées à ce conseil. Un rapprochement de ce	Le Conseil de développement joue déjà un rôle dans le cadre de certaines consultations publiques (exemple : tenue de permanences lors de la consultation relative au projet de territoire LTC). L'objectif 3 indique que les actions visant à renforcer la connaissance du Conseil de développement pourront prendre appui sur l'échelle des pôles territoriaux de LTC, permettant ainsi un contact direct avec les élus municipaux de ces pôles.

	denier des conseils municipaux pourrait également s'avérer judicieux pour une plus grande mobilisation de la société civile. Enfin, lui accorder un rôle prééminent dans le suivi mais surtout dans l'évaluation des politiques publiques est pour le moins essentiel (110).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 5).
	Un nouveau “consensus communautaire” pour restaurer la confiance sur l’avenir , des communes investies de délégations, des pôles territoriaux plus autonomes, une participation citoyenne plus active et engagée pourraient être pour le Trégor les traits du nouveau visage d’une coopération intercommunale confiante, sereine, efficace et stratège (110).	Cette observation n’appelle pas de modification du projet de territoire. Les relations entre LTC et ses communes membres sont précisées au sein du Pacte de gouvernance, document examiné et approuvé par le conseil communautaire de LTC lors de sa séance du 18 mai 2021.
	Nous vivons dans une région à très haut niveau de formation scolaire et universitaire, avec des entreprises très performantes dans les hautes technologies mais la belle construction communautaire est quand même et avant tout une collectivité locale qui n'élit pas ses représentants au suffrage universel et qui, malgré ses nombreuses entreprises high-tech, n'est pas en mesure de faire des consultations populaires par internet sur des grands sujets que sont les grands projets qui engagent son avenir (Ponts, roclades, parc d'exposition, SCOT, plan d'urbanisme, parc immobilier...) il y a là une anomalie démocratique qui décrédibilise une grande part du discours d'un outil incompris du citoyen (93).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 2 / objectif 5. Au sein du projet de territoire, l'objectif 5 « Associer les Trégorrois aux politiques communautaires » prévoit un recensement des bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, de documenter ce qui est déjà fait et ce qui pourrait être fait à l'avenir, pour <u>favoriser les approches innovantes/expérimentales et fournir aux élus de LTC des informations leur permettant de choisir les outils les plus adaptés en fonction des projets ou sujets concernés.</u>
	« Les approches les plus innovantes et les plus pertinentes seront favorisées dans ce cadre. Un travail de suivi sera mené pour analyser l'impact des choix effectués et promouvoir une amélioration continue » : Devons-nous comprendre que les agents d'LTC se soumettent eux-mêmes au contrôle continu et qu'il est donc inutile qu'en tant que citoyens nous nous en préoccupions ? Or, c'est précisément aux citoyens de réclamer les moyens de sanctionner des engagements qui ne seraient pas suivis d'effets ? (93).	Le suivi de la mise en œuvre du projet de territoire sera réalisé dans le cadre de la commission thématique « Pays du Trégor et perspectives » de Lannion-Trégor Communauté, composée à 60% d'élus et à 40% de membres du Conseil de développement.
	Il y a nécessité à s'interroger sur le rôle des communes qui se trouvent « déshabillées » de la plupart de leurs prérogatives au	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.

	profit du niveau communautaire, plus technique et moins en prise directe avec la population avec le risque de déshumanisation. Le pouvoir des citoyens à lui aussi glissé vers le niveau intercommunal qui ouvre de nouvelles perspectives de développement et d'efficacité mais en partie en dehors du contrôle démocratique direct par les citoyens à une époque où nous sommes pourtant sollicités 10 fois par jour pour sanctionner ou juger de la qualité de tous les services rendus mais jamais pour un contrôle des institutions démocratiques qui nous concernent en premier lieu ? (93)	
--	---	--

Défi « Préserver et valoriser l'environnement » (139 observations)

Remarques générales

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Référence avis (6) : 41, 51, 81, 93, 95, 110,	Les ambitions de ce projet de territoire sont à la hauteur des enjeux sur la transition énergétique et écologique. Elles traduisent d'une autre manière, avec l'aval des élus, ce qui a été élaboré dans le Pacte Citoyen (https://transition-citoyenne.org/pacte/). A ce stade, il n'y a encore ni planification, ni priorisation, ni budget dans les propositions. Si cela se comprend à ce stade, il faudra cependant se donner les moyens de ces ambitions : établir une feuille de route qui définisse des indicateurs et des cibles périodiques pour chacun des objectifs, budgéter ces objectifs dans à l'échelle de LTC mais aussi de chaque commune, mettre des données chiffrées issues du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Plan de mobilités, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH), du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). A noter l'importance des discussions en cours sur la mise en place du PCAET qui est un prérequis à de nombreux chantiers de ce projet et à condition que sa mise en œuvre ne soit pas reportée dans le temps (95, 81).	LTC prend acte des suggestions utiles en matière de suivi du projet de territoire
	Les défis et chantiers inclus dans le projet de territoire ne sont pas hiérarchisés et priorisés. Or, ce défi (et les mesures qu'il comporte) est à la fois le plus important (pour ne pas dire le plus vital) et le plus difficile à relever car il suppose un changement complet de notre économie et demande des investissements très importants sur le très long terme (41).	Les débats lors de l'élaboration du projet de territoire ont abouti à la volonté de ne pas prioriser ni hiérarchiser les défis et chantiers. Il est identifié que les questions relatives à l'environnement sont transversales et concernent l'ensemble des défis.
	Les projets associatifs ou entrepreneuriaux vertueux qui ont vocation à répondre aux chantiers et objectifs contenus dans ce défi doivent être soutenus par des moyens financiers ou non-financiers (41).	LTC continuera à soutenir les projets associatifs et entrepreneuriaux selon des modalités et des critères à préciser. Cette proposition sera prise en compte.
	Le défi probablement parmi les plus important car la situation environnementale est très alarmante et les citoyens se lassent de voir la lenteur de l'Etat à agir. Si des mesures concrètes doivent être prises au niveau local pour réduire la consommation d'énergies, favoriser l'accès à un habitat écologique,	Cette observation n'appelle pas de modification dans le cadre du projet de territoire.

	préserver les ressources et le patrimoine naturels, faut-il prôner un développement durable qui reste une forme de développement basé sur un processus d'exploitation des ressources à l'infini d'une Terre « finie » (51).	
	Pour la rédaction du Plan Climat Energie Territorial (PCAET), il faudra être en phase avec les scénarii de consommation de Mégawatt en intégrant les 3 aspects suivants : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et l'introduction des énergies renouvelables. Certains territoires possèdent déjà un PCAET signé (Quimperlé Communauté, PCAET signé début 2020) qui démontrent que les 3 volets sont indispensables pour atteindre les cibles avant 2050 (95).	Ces 3 volets seront obligatoirement pris en compte dans le PCAET.
	D'une stratégie de développement à une stratégie de résilience : La feuille stratégique voulue par la Communauté d'Agglomération s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité des orientations stratégiques précédentes. Elle intègre bien la nécessité d'accompagner les transitions et mutations écologiques, économiques, sociales et sociétales qui s'imposent à notre territoire (110).	Cette observation n'appelle pas de modification dans le cadre du projet de territoire.
	Ce plan stratégique à horizon de 2040 repose pourtant sur une analyse qui ne prend pas en compte ou alors insuffisamment la crise sanitaire du Covid-19 et ses implications. Une crise sanitaire pourtant aux conséquences à long terme indéniables dont on peine encore à mesurer tous les impacts, et qui annonce déjà un monde d'après différent que celui connu jusqu'ici. Un monde naissant où de nombreux bouleversements auront éclatés, où de nouvelles normalités s'imposeront, dans lequel de nouvelles attentes sociétales s'exprimeront et où de nombreux rebonds pour notre territoire seront à organiser et à accompagner (110).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. section « Prendre sa place dans le monde de 2040 »). Les plans stratégiques, PCAET, PLUiH, Plan de mobilité devront par ailleurs tenir compte des évolutions des modes de vie et des conséquences de la pandémie sur l'attractivité du territoire. Le diagnostic commun à ces 3 plans va devoir s'attacher à discerner et anticiper les mutations à venir
	La question du caractère quelque peu désuet du projet au regard de la situation extraordinaire, pris dans son sens littéral, s'est posée. La question d'une réorganisation du "projet de développement" et de sa transformation en un véritable "projet de résilience" lui a été préférée (110).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. section « Prendre sa place dans le monde de 2040 »).
	Un projet de résilience dans lequel la Communauté d'Agglomération aura su recentrer ses objectifs, hiérarchiser ses priorités, planifier ses choix stratégiques (110).	Cette observation n'appelle pas de modification dans le cadre du projet de territoire.

	Un projet avec pour point d'orgue une recherche constante de la souplesse, de la flexibilité, de l'expérimentation pour la mise en œuvre de ses politiques. Un projet qui recentre ses actions d'influences et de négociations auprès de l'État et des autres collectivités régionale et départementale pour faire converger leurs politiques et leurs moyens sur le Trégor et pour s'imposer aussi souvent que possible comme chef de file ou délégataire de la mise en œuvre de leurs politiques (110).	Cette observation n'appelle pas de modification dans le cadre du projet de territoire. LTC prend acte, est d'ores et déjà souvent chef de file des projets qui se développent sur son territoire. Des coopérations renforcées seraient effectivement utiles.
	Enfin, un projet de résilience qui aura su intégrer comme objectif stratégique à part entière l'évaluation systématique de ses projets dès leur conception. Il s'agit ici de produire de la connaissance et construire un jugement dans le seul but de permettre à la collectivité publique de disposer d'une plus grande réactivité dans ses interventions ou d'apporter de nouvelles réponses. Une évaluation qui doit être confiée à un tiers indépendant des acteurs du territoire. Pour le C.R.D.T. la proposition du Conseil de développement pour assurer cette fonction évaluatrice avec responsabilité est ici réitérée. De plus, la mise en œuvre sans attendre et pour ce projet stratégique-ci serait des plus pertinentes. L'inclusion des questions évaluatives et des indicateurs d'évaluation auprès de chacun des objectifs stratégiques du projet serait remarquable, éclairée et d'une innovation de tout premier ordre (110).	Le suivi-évaluation est prévu dans le cadre de la commission n°8 « Pays du Trégor et perspectives », composée à 60% d'élus et 40% de membres du Conseil de développement.
	Langage fait de sigles qui ne sont pas suffisamment explicités. Là aussi, il est important d'avoir toujours un dictionnaire qui permette aux usagers de comprendre les définitions quitte à les rappeler régulièrement dans un glossaire (93).	Tous les sigles utilisés sont explicités dans le document, au moins lors de leur première apparition.

Chantier 3 : Tendre vers un territoire à énergie positive (44 observations)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 6 : Diminuer les consommations énergétiques	La diminution de la consommation d'énergie et la préservation de la faune en période nocturne imposent que les collectivités soient exemplaires en réduisant et, lorsque cela est possible, en supprimant l'éclairage public (pollution lumineuse coûteuse et nuisible) (17).	L'éclairage public n'est pas une compétence de LTC, à l'exception des zones d'activité. A travers les missions du Conseil en Energie Partagé porté par LTC, les communes ont mis en place l'extinction de l'éclairage public. Certaines ont même obtenu le label "village étoilé"

Références avis (18) : 2, 11, 17, 32, 45, 56, 59, 64, 65, 72, 74, 78, 79, 82, 81, 86, 95, 96	Comment passer d'une énergie finale d'environ 2,5 TWh à 1,3 TWh en 2050 tout en assurant dans le même temps la mobilité et le chauffage sans quasiment plus de pétrole et gaz ? La réponse à cette question suppose de produire localement une partie de notre électricité (au moins 0,7 TWh) à partir de sources renouvelables (objectifs « énergie positive » et « neutralité carbone ») (11).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	L'énergie la moins polluante est celle qu'on ne consomme pas et qu'on ne gaspille pas. Peut-on espérer voir apparaître dans les objectifs du CAP 2040 un vaste programme sur la diminution de la consommation d'énergie ? Cela suppose de changer de modèle et de sortir de la société de consommation et du tout jetable (64, 78).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. LTC mobilise déjà ses Conseillers en Energie Partagés pour son propre patrimoine, mais aussi celui des communes (décret tertiaire et PCAET).
	Les changements colossaux qui sont devant nous ne sont pas suffisamment pris en compte dans ce défi alors même que les étapes et les objectifs « cibles » à atteindre sont connus depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) du 17 août 2015 loi de 2015 de TECV. Quel retard et quel manque de consistance ! (11).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme

		d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Les collectivités qui portent des projets de construction ou de rénovation de bâtiments devraient obligatoirement faire appel à l'Association Trégor Energ'éthique (45).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation Dès que cela est possible, LTC réalise des toitures photovoltaïques. LTC réalise chaque année, une ou plusieurs opérations de développement d'énergie photovoltaïque. La notion de conseil est pertinente, elle ne peut faire l'objet d'un monopole. LTC souhaite encourager Trégor Energ'Etique à sensibiliser les différents acteurs.
	La réduction de notre consommation d'énergies fossiles passe notamment par la mise œuvre d'une politique de transports alternatifs (transports en commun, vélo...) qui permette à chacun mais aussi aux habitants les plus éloignés des pôles d'activités de se déplacer autrement qu'en voiture (45).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. LTC promeut et soutient financièrement le covoiturage domicile-travail.
	Extinction/limitation des éclairages publics et privés (entreprises, commerces) à partir d'une certaine heure de la nuit (45).	L'éclairage public n'est pas une compétence de LTC, à l'exception des zones d'activité. A travers les missions du Conseil en Energie Partagé porté par LTC, les communes ont mis en place l'extinction de l'éclairage public. Certaines ont même obtenu le label "village étoilé"

	Le Trégor n'est pas trop concerné par la pollution lumineuse (éclairages nocturnes) et il est encore possible d'y voir les étoiles la nuit. Pour autant, les règles doivent être davantage appliquées et être étendues pour lutter contre l'invasion des écrans et enseignes lumineuses. Pour consolider cet atout, il serait très intéressant de travailler avec l'ANPCEN afin de multiplier les « Villages étoilés ». (56)	L'éclairage public n'est pas une compétence de LTC, à l'exception des zones d'activité. A travers les missions du Conseil en Energie Partagé porté par LTC, les communes ont mis en place l'extinction de l'éclairage public. Certaines ont même obtenu le label "village étoilé".
	Regarder et s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres régions, d'autres pays (45).	LTC le fait déjà régulièrement, et prévoit d'intensifier cette approche.
	La rénovation thermique des bâtiments communautaires et communaux doit s'accélérer. LTC et les communes doivent établir des plans pluriannuels de travaux en fonction des urgences et de leurs capacités financières avec pour objectif de réduire de 20% la consommation énergétique globale à horizon 2030 (59).	Déjà pris en compte. Dans le cadre du décret tertiaire, LTC va lancer une étude de rénovation des bâtiments avec l'objectif d'aller au-delà de 20%.
	LTC doit intégrer des critères d'efficacité et de sobriété énergétiques dans les marchés publics, à parité (au minimum) avec les critères de prix (59).	Les critères de choix en matière de commande publique sont pluriels, l'efficacité énergétique est un des éléments de choix.
	Si des objectifs de diminution des consommations énergétiques du territoire sont annoncés, rien par contre n'est précisé dans le projet sur les périmètres concernés, ni « d'où on part et où on veut arriver », ni quant à la quantification en termes d'unité énergie (65).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Le PCAET fera l'objet d'un diagnostic. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.

	Le Point Info Habitat semble débordé par les demandes actuelles des particuliers (de même pour le service CEP aux communes). Il faut donc le renforcer et proposer des solutions de rénovations globales incluant une expertise technique, une aide au montage de dossiers de subventions, voire des tiers investisseurs. L'expérimentation Dorémi, initiée en 2011 dans la Drôme, essaie dans plusieurs régions en France (formation des artisans et techniciens pour travailler en bonne intelligence). LTC doit mettre en place des aides plus conséquentes, notamment pour les passoires thermiques, et systématiser les contrôles des travaux réalisés pour éviter les dérives. L'Agglomération doit également montrer l'exemple dans les rénovations de ses bâtiments en allant au-delà des chiffres exigés de la RT2012 et RE2020 (79, 95).	Le Point Info Habitat a été mis sous forte pression, dans un contexte d'évolution rapide des dispositifs d'aide à la rénovation. Le mode de fonctionnement du Point Info Habitat sera à repenser au regard de ces évolutions.
	La rénovation thermique des bâtiments du territoire (communautaires, communaux et autres) doit s'accélérer. LTC établira un plan pluriannuel de travaux incluant les bâtiments communautaires en fonction de leur « urgence énergivore » et de ses capacités financières avec pour objectif de réduire de 20% leur consommation énergétique globale à horizon 2030 (96).	Déjà pris en compte pour LTC. Dans le cadre du décret tertiaire, LTC va lancer une étude de rénovation des bâtiments avec l'objectif d'aller au-delà de 20% de réductions des consommations énergétiques
	L'ampleur des moyens destinés au Conseil en Energie Partagée (CEP) pour l'accompagnement des communes et des particuliers doit traduire l'ambition intercommunale. Celle-ci pourrait se concrétiser par la mise en place de la démarche Dorémi (cf. ci-dessus) qui a fait ses preuves dans d'autres territoires pour la formation d'une offre de rénovations énergétiques performantes à moindre coût pour les particuliers (96).	La démarche Dorémi ne peut être mise en place par LTC, mais avec l'ensemble des acteurs l'échelle du territoire Cette suggestion sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du programme d'action du PCAET.
	L'agglomération construit ou rénove des bâtiments pour les entreprises et rembourse ses investissements grâce aux loyers sur 20 ans ou plus. De la même la même manière, des rénovations énergétiques performantes sur son patrimoine immobilier (dont une partie importante est louée à des entreprises) se rembourseraient avec les économies d'énergies à long terme (20 à 30 ans). Ceci permettrait de ne pas impacter trop significativement les charges de LTC et loyers payés par les entreprises (96).	Déjà pris en compte Dans le cadre du décret tertiaire, LTC va lancer une étude de rénovation des bâtiments avec l'objectif d'aller au-delà de 20% d'économies en 2030. Des travaux d'économie d'énergies sont planifiés et vont s'intensifier très rapidement.

	Lannion-Trégor Communauté intégrera les critères d'efficacité et de sobriété énergétique dans les marchés publics , à parité (au minimum) avec les critères de prix (79, 96).	Les critères de choix en matière de commande publique sont pluriels, l'efficacité énergétique est un des éléments de choix
	L'énergie consommée pour les mobilités (personnes et marchandises) sera fortement diminuée : Cf. Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités » (96).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Pourquoi limiter la portée de cet objectif aux seuls bâtiments publics ? Ces bâtiments sont souvent récents contrairement aux locaux d'habitation qui sont de vraies passoires thermiques. De même concernant une bonne partie des logements HLM (72).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. Les organismes HLM sont engagés dans des programmes d'économie d'énergie contractualisés avec l'Etat.
	LTC devrait établir un Schéma directeur sur son patrimoine afin de planifier la rénovation énergétique de ses bâtiments de manière cohérente (79).	Déjà pris en compte. Dans le cadre du décret tertiaire, LTC va lancer une étude de rénovation de ses bâtiments.

	L'isolation des bâtiments devrait privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés. Avec du polyuréthane, l'énergie économisée en isolant le bâtiment aura été dépensée ailleurs dans le monde au cours de la production de l'isolant (exemple du siège de LTC) (81).	Déjà pris en compte La rénovation du siège de LTC a été réalisée avec des matériaux biosourcés. Cette démarche est à intensifier, en lien avec l'émergence de nouvelles filières comme celle de la culture de chanvre, possible sur le territoire de LTC, bénéfique pour ses potentiels en construction de bâtiments, pour la préservation de nos ressources en eau et pour l'agroécologie (cf. chantier 5 objectif 12 et chantier 6 objectif 16).
	Dans le cadre des nouvelles constructions, il ne faut utiliser que les normes les plus exigeantes et les accompagner financièrement. Cela évitera dans 20 ans d'avoir à financer des travaux de remise en conformité (86).	Déjà pris en compte LTC ne se contente pas du minimum au niveau énergétique.
Objectif 7 : Développer les sources d'énergie renouvelables Références avis (16) : 8, 10, 13, 16, 35, 45, 59, 72, 74, 77, 81, 82, 86, 93, 95, 96,	Favoriser le développement des énergies renouvelables par un accompagnement technique et financier de la pose de capteurs solaires sur les grandes surfaces de toitures ou l'installation de chauffe-eau solaires (entreprises et particuliers) (13).	Déjà pris en compte A travers la gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME, LTC accompagne les entreprises sur les projets de solaire thermique et bois énergie.
	Le développement des chaufferies à bois et des réseaux de chaleur génèrent beaucoup d'abus (usines à granulés utilisant des bois coupés sans discernement...). Notre région n'est en réalité riche ni en forêts ni en haies qui ont été largement dévastées au cours des dernières décennies et continuent de l'être encore aujourd'hui. L'approvisionnement des chaufferies à bois, appelées à se multiplier, se fera soit en important la matière première d'autres régions (coût financier et carbone!), soit en continuant de « déforester » notre territoire. Quel bilan écologique au final ? (16).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation Les chaufferies des réseaux de chaleur LTC utilisent du bois déchiqueté (et non usiné en granulé) issu de la gestion durable du bocage et des forêts du territoire qui respecte scrupuleusement la ressource (Formation, Plan de gestion durable de la forêt et des haies, Label Haies, ...) et contribue à la renouveler.

		Les projets se font en substitution d'une énergie carbonée.
	Les projets éoliens devraient être davantage expertisés en pesant véritablement les tenants et aboutissants, les aspects positifs et négatifs (généralement présentés comme la panacée ou la solution miracle). Trop souvent, les critiques quant au développement de ce type d'installations ne sont pas prises en compte et balayées d'un revers de main au prétexte que cette solution est présentée comme « 100 % écologique », ce qu'elle n'est pas (8).	Déjà pris en compte Sur le territoire de LTC, les opportunités d'implantation ont été analysées : elles sont en fait peu nombreuses en raison de l'habitat dispersé Les projets éoliens en cours prennent en moyenne 10 ans pour aboutir, ce qui laisse un temps conséquent à la concertation.
	Le développement d'un parc éolien offshore au large du Trégor semble en contradiction avec les objectifs de préservation d'un environnement dont la qualité est pourtant soulignée. Non seulement, l'absence d'impact sur les ressources halieutiques n'est pas garantie, mais en plus la construction de ces éoliennes nécessite l'extraction de terres rares dans des conditions environnementales très problématiques notamment en Chine. D'autres solutions doivent être étudiées avant de se lancer dans une opération coûteuse et qui n'est pas neutre pour l'environnement dans le Trégor. Par ailleurs, ce projet est-il vraiment compatible avec l'extension de la réserve des 7 îles et l'avifaune exceptionnelle présente dans le secteur ? (8).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. L'implantation de ce type d'équipement implique des études approfondies tenant effectivement compte de paramètres multiples
	Développer l'énergie provenant de la mer (35).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme

		d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Pourquoi le développement d'éoliennes offshore est-il annoncé comme inéluctable ? N'est-ce pas là une affaire de choix démocratique qui devrait être soumis à un vote et validé par un consensus le plus large possible ? (93).	La volonté du territoire de devenir un territoire à énergie positive implique de ne négliger aucune piste pour atteindre cet objectif. Ce type de projet fait obligatoirement place à des procédures de concertation et de consultation
	Limiter l'emprise des installations de production d'énergies renouvelables sur les terres agricoles en valorisant les toitures des particuliers et en proposant une mutualisation d'infrastructures de stockage si elles existent (10).	Déjà pris en compte Il est déjà interdit d'installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. Les installations photovoltaïques en autoconsommation sont à privilégier sur les toitures des particuliers. Chaque solution proposée est partielle car il faut tenir compte de diverses contraintes : structures porteuses, réglementation patrimoniale...)
	Systématiser la pose de panneaux solaires sur tous les bâtiments administratifs lorsque cela est possible et « rentable » (45).	Déjà pris en compte LTC le fait lorsque cela est possible, pour des raisons variées (environnementales, économiques...)
	L'objectif général doit être de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables , promues en tenant compte des impacts sur la biodiversité. Toutes les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, marine...) seront développées dans les zones pertinentes (59).	Déjà pris en compte LTC étudie le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le bois énergie, le biogaz et suit de près l'évolution des énergies maritimes
	Une auto-saisine a été réalisée par le conseil de développement (CD) en 2018/2019 : la restitution auprès des élus fût décevante par le faible nombre de participants lors de son exposé. Il est vraiment dommage de voir que tout ce travail n'a abouti sur rien de concret, excepté la création d'une association se donnant l'ambition de promouvoir les économies d'énergies et le	Observation sans lien avec l'objet de la consultation. Le Conseil de développement est un partenaire incontournable de LTC, ce sujet est traité en particulier dans le cadre du chantier n°2.

	développement des énergies renouvelables : Trégor Energ'éthiques qui attend toujours la signature de sa charte avec LTC (pourtant décidé en février 2020) (95).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	La plaquette réalisée décrivait la plupart des technologies connues et les axes possible pour notre territoire : la filière bois, avec la SCIC Bocagénèse qui a été leader, doit continuer et exploiter tout le potentiel possible du territoire avec une bonne gestion du bocage, la méthanisation doit se faire avec précautions pour éviter de produire des plantes servant uniquement à alimenter les digesteurs (Energie Partagée a édité une charte donnant les limites de cette technologie), l'injection de gaz dans le réseau et non la production d'électricité... (95).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. La SCIC Bocagénèse constitue un outil utile pour le territoire et est bien perçue comme telle. La petite méthanisation peut être utile à la gestion des déchets verts dont les volumes sont importants sur le territoire de LTC
	Pour l'éolien terrestre, nos élus doivent se battre pour faire tomber les contraintes administratives qui empêchent l'implantation au Nord de la RN12. Certaines zones pourraient être récupérées à condition d'abattre des ruines. L'éolien de moyenne puissance est aussi à considérer. Pour l'éolien en mer (flottant), il faut absolument en faire accepter le principe sur le territoire, candidater auprès de la Région et lancer des études (95).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme

		d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	La rivière du Léguer présente un potentiel hydro-électrique qu'il ne faut pas négliger malgré les contraintes des diverses réglementations (95).	Déjà pris en compte Une étude a été réalisée en 2015 sur le potentiel hydroélectrique du Léguer. Il ne semble pas présenter un fort intérêt selon les études menées jusqu'à présent.
	Les pompes à chaleur sont à déployer avec précaution, surtout les pompes air-eau , car leur Coefficient de Performance (COP) chute lors de températures externes très froides, faisant perdre l'intérêt de la technologie. Par ailleurs, leur alimentation électrique doit être d'origine renouvelable (95).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Le solaire thermique est peu présent sur le territoire alors qu'il peut couvrir 50 à 80 % des besoins : il devrait devenir obligatoire sur les constructions neuves (95).	Etant délégataire de l'ADEME pour le fonds chaleur, LTC étudie systématiquement la possibilité d'inclure du solaire thermique sur ses installations. Les orientations, les réglementations patrimoniales n'autorisent par ailleurs pas toujours ce type de choix.
	Le solaire photovoltaïque est à promouvoir au maximum chez les particuliers, les collectivités et les entreprises. Les coûts ont fortement chuté et les projets industriels sont rentables entre 10 et 15 ans. LTC pourrait mettre en place un cadastre solaire (exemples de Brest et de Nantes) pour repérer les potentiels des toitures. Pour certains de ces projets, il faut passer par des sociétés de projets de type « citoyen » pour du financement citoyen local et la réappropriation de l'énergie produite localement. Ceci permet en plus de mettre en place la sensibilisation du public aux économies d'énergies (sobriété et efficacité) (95).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs, et pourrait inclure une initiative relative à un cadastre solaire.

	Dans le projet de territoire, il est question d'un éolien en mer obligatoire ! Quel lobby ou groupe de pression exprime cette évidence ? (72).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. Aucun lobby n'exprime ce choix. Cette éventualité est mise en avant pour démontrer que l'atteinte d'un territoire à énergie positive est un vrai défi impliquant d'explorer de nombreuses pistes et de n'en négliger aucune
	De nombreux sujets méritent d'être expertisés et donner lieu à de la R&D : inventer un filtre à particules pour les inserts et poêles intégrable à une maison d'aujourd'hui, possibilité d'intégration d'un poêle à pellets collectif pour un petit collectif ou un petit lotissement, production suffisante de bois pour alimenter toutes ces nouvelles chaudières à bois... (72).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Il faut utiliser toutes les opportunités de constructions ou de rénovation de toitures pour poser des centrales photovoltaïques (exemple du nouvel abattoir communautaire) afin de valoriser toutes les possibilités d'amélioration de bilan carbone (81).	LTC étudie systématiquement la possibilité d'inclure du photovoltaïque lorsque cela est techniquement et économiquement faisable.

	L'éolien n'est peut-être pas la meilleure solution (prix, rentabilité, conflits d'usage...). Le territoire doit s'engager dès maintenant dans la production d'énergies hydroliennes au potentiel prévisible, en privilégiant les petites hydroliennes, là où existent des opportunités. Toute la côte de Bretagne nord est concernée (86).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Certaines organisations agricoles ont demandé un moratoire sur la méthanisation au niveau régional (Confédération Paysanne notamment) car cette méthode pose des questions et soulève des interrogations : renchérissement du prix du foncier, concurrence avec l'eau et l'accès aux fourrages, bilan global énergie produite et matières utilisées, concentration d'argent public... (77).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs. A noter que la petite méthanisation peut être utile à la gestion des déchets verts dont les volumes sont importants sur le territoire de LTC.
Objectif 8 : Entraîner les acteurs du Trégor dans les transitions Références avis (10) 18, 56, 59, 72, 77, 81, 86, 95, 96, 101,	La formulation et le contenu de cet objectif sont conceptuels et évasifs (peu de choses concrètes) (18).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	L'engagement des collectivités, par exemple par un plan chiffré de croissance du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics, et le développement de l'investissement citoyen, via par exemple la mobilisation d'associations présentes localement, contribueront à sensibiliser les habitants et à lever les freins à la mise en œuvre de certains projets (59).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre ces objectifs.
	Utiliser les rapports du Shift Projet (exemple : « Comment décarboner les administrations ? » (56).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Le Pacte propose des formations sur la « Fresque du Climat » qui, en formant la plupart des acteurs, permettent de lancer des actions de sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique. La jeunesse ne doit pas être oubliée car elle sera la première concernée par les impacts et elle peut réveiller les consciences des seniors : tous les élèves des écoles, collèges et lycées doivent être formés aux conséquences du dérèglement climatique. Mais il faudra aussi former les élus communaux et communautaires ainsi que tous les salariés des collectivités impliqués dans les profondes modifications à venir. Certaines associations locales peuvent accompagner ces actions de formation et LTC doit mettre en place un accompagnement financier pour faciliter la conduite de ces actions (95).	LTC prend acte de ce document de référence qui sera porté à la connaissance de ses communes membres et de ses services comme grille d'analyse possible des démarches locales résilientes.
	L'engagement en faveur de la transition énergétique devrait se traduire par l'organisation d'Ateliers citoyens et l'appropriation d'outils comme le « Cadastre solaire » afin d'inciter chacun à devenir producteurs d'EnR (96).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire, notamment les PLUi-H, PCAET, et Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. Dans le domaine de l'énergie, des objectifs chiffrés et sectorisés devront être fixés en matière de réduction de la consommation et de production d'énergies renouvelables. Un programme d'action viendra préciser les modalités pour atteindre

		ces objectifs, et pourrait inclure une initiative relative à un cadastre solaire.
	Chaque projet doit faire l'objet d'un débat public, avec information et consultation des citoyens. Sinon, de nombreux projets sont fortement contestés (éolien, méthanisation...)... Le recours aux énergies renouvelables, même s'il est indispensable, entraîne parfois des nuisances, des pollutions et la consommation d'espaces naturels ou agricoles. L'observation et le suivi, orientés par la recherche du bien commun, doivent être confiés à des organismes indépendants des entrepreneurs et des groupes de pression. Les Iles du Ponant sont des lieux d'expérimentation (autonomie énergétique, transports, circuits courts,...) qui peuvent être des modèles inspirants pour le territoire, ou encore le Scénario « Negawatt » qui détaille une transition énergétique permettant de se passer de l'énergie nucléaire et presque totalement des énergies fossiles à l'horizon 2050 (101).	Il appartient à chaque maître d'ouvrage de définir ses modalités de concertation, en fonction du cadre réglementaire applicable.
	Il faut communiquer en toute transparence avec l'ensemble de la population, et pas uniquement avec les associations, afin que les projets ne soient inutilement bloqués (72).	Déjà pris en compte. Cf défi « Vivre la démocratie locale en Trégor » / chantier 2.

Chantier 4 : Construire une politique globale et cohérente des déchets (18 observations)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 9 : Réduire la production de déchets Références avis (15) 2, 3, 8, 10, 32, 61, 65, 66, 72, 74, 79, 82, 86, 95, 101	Le développement des moyens de collecte, de tri, de traitement et de recyclage des déchets, ainsi que l'objectif de rentabilisation par les collectivités des équipements dans lesquels elles investissent des montants très importants, ne doivent pas être le prétexte à ne pas modifier certaines pratiques et comportements des particuliers, des entreprises et des collectivités (3).	Cette observation n'est pas suffisamment précise pour permettre une réponse détaillée. L'objectif de LTC est bien la réduction des déchets.

	La sensibilisation et la formation de tous suppose de pouvoir disposer de moyens humains qui accompagner les communes, associations et entreprises dans leur réflexion (poste de Chargé.e de mission « Valorisation des déchets » tel qu'il existe sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération) et de supports de communication à destination des usagers (bonnes pratiques en termes de réduction des déchets à la source, de compostage, de recyclage...) (3).	Déjà pris en compte Cf. objectif 11. LTC prend acte de ces propositions d'actions pour atteindre l'objectif du Chantier 4/Objectif 11. Un certain nombre d'animations visant à la sensibilisation des usagers proposées par LTC sont réalisées par des prestataires (associations...). De nombreux supports de communications sont déjà disponibles pour guider l'utilisateur à adopter les bonnes pratiques. L'objectif est bien d'aller plus loin dans la communication grand public et de poursuivre et renforcer le lien et les actions avec les acteurs de la prévention du territoire, notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par LTC. Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. section « La mise en œuvre du Projet de territoire »): Le PLPDMA est ajouté aux plans ayant vocation à décliner le projet de territoire de manière opérationnelle.
	Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La réalisation de cet objectif suppose d'éduquer à la fois les entreprises et les consommateurs et, par exemple, d'inciter les supermarchés à proposer davantage de produits en vrac (8).	Déjà pris en compte Cf. Chantier 4 / objectif 9. C'est une aussi une action prévue par le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par LTC, qui s'inscrit en adéquation avec la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), laquelle prévoit le déploiement de dispositifs de vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.
	Des actions très concrètes pourraient être engagées : installation de composteurs dans chaque quartier urbain, interdiction des plastiques à usage unique sur le territoire LTC... (10).	En lien avec les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) concernant les bio-déchets, une étude va être engagée à l'automne prochain par LTC en vue de la mise en place d'un tri à

		la source de ces déchets en vue de leur valorisation, avec une mise en œuvre au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024. Concernant la proposition d'interdiction des plastiques à usage unique, LTC prend acte de cette proposition qui sera soumise à la commission qui suivra le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA). A noter sur ce point que le calcul de l'écocontribution que toutes les entreprises versent au titre de la Responsabilité Elargie du producteur prévoit désormais un malus pour l'usage de plastiques à usage unique. S'agissant de la loi AGEC, elle interdit progressivement la mise à disposition de certains produits en plastique à usage unique (vaisselles jetables, pailles, sacs en plastiques...) et prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040.
	De très nombreux foyers jettent des déchets compostables (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café...). Tous n'ont pas accès à un jardin, n'ont pas l'utilité de produire leur compost, ou ne sont tout simplement pas sensibilisés à la pratique. Ne serait-il pas possible de développer dans chaque commune des points de compostage collectifs, facilement accessibles ou encore de proposer aux habitants d'acquérir à bas coût des composteurs individuels en bois ? (61).	En lien avec les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) concernant les bio-déchets, une étude va être engagée par LTC et son syndicat de traitement (SMITRED) dans l'objectif de la mise en place d'un tri à la source de ces déchets en vue de leur valorisation, avec une mise en œuvre au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024. Concernant la possibilité d'acquérir à bas coût des composteurs, LTC propose depuis de nombreuses années aux habitants du territoire la possibilité de s'équiper de composteurs individuels en bois, l'agglomération prend à sa charge 50% du coût (du premier achat).
	Il pourrait être intéressant de mesurer la quantité de verre encore présente dans les bacs d'ordures ménagères. La piste de poubelles vertes individuelles pour le verre, à l'image des poubelles jaunes individuelles qui incitent vraiment à trier, ne serait-elle pas intéressante ? (61).	LTC prend acte de cette proposition A noter : En 2020, la performance de collecte des emballages en verre est 52% supérieure à la moyenne nationale. Il est estimé qu'une bouteille en verre sur 10 reste dans la poubelle d'ordures ménagères (source CITEO). Des actions seront menées avec l'éco-

		organisme CITEO et dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) porté par LTC pour améliorer encore la performance, le territoire de LTC étant doté à ce jour de bornes à verre sur 350 de ses points d'apport volontaire (conteneurs collectifs).
	Il étonnant de ne rien voir proposé sur le plan de la remise en place de consignes lorsque l'on sait que cela s'appuie sur des filières locales qui créent de l'emploi tel que le nettoyage des bouteilles de verres (65)	Au niveau national, la consigne n'a pas été retenue pour le moment par l'ADEME et l'éco-organisme en charge de la valorisation des emballages ménagers. Toutefois ce type de filière locale est encouragée.
	Essayer d'agir en amont afin de limiter la production superflue d'emballages ou autres de très courte durée de vie et qui deviennent quasi immédiatement des déchets. Ceci doit être possible au sein des entreprises sises sur le territoire dans le cadre d'une politique incitative et non répressive (66).	Déjà pris en compte Cf. Chantier 4 Objectif 9 Le calcul de l'écocontribution que toutes les entreprises versent au titre de la Responsabilité Elargie du producteur prévoit désormais de renforcer le système de malus pour dissuader de l'utilisation de plastiques à usage unique, d'emballages non recyclables et de suremballages et le système de bonus permettant d'encourager l'écoconception des produits d'emballages.
	LTC doit se donner comme objectif la mise en place d'une taxe incitative, au poids ou volume , afin de réduire le volume de déchets. Afin de limiter les dépôts sauvages, cette taxe serait accompagnée d'une forte campagne de sensibilisation sur la réduction des déchets auprès des publics concernés (79).	La fiscalité déchets fait actuellement l'objet d'une étude, tous les scénarios seront étudiés dont celui d'une tarification incitative. Le choix prendra en compte le contexte et les enjeux du territoire.
	Il faut introduire une tarification incitative, au volume ou au poids. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 fixe en effet comme objectif d'atteindre 25 millions d'habitants couverts par le dispositif de tarification incitative en 2025. Or, cette tarification n'est pour l'instant appliquée que de manière marginale en France (en 2016, seuls 4,5 millions de personnes de 190 collectivités différentes étaient concernées). Cet outil est pourtant très efficace. Dans les collectivités françaises qui l'ont utilisé, en moyenne, entre l'année qui précède et l'année d'application de la tarification incitative, on constate une réduction des déchets ménagers de 20 à 70% par rapport au ratio initial : forte progression du geste de tri et de la collecte des recyclables, réduction significative des ordures ménagères résiduelles... Cela	La fiscalité déchets fait actuellement l'objet d'une étude, tous les scénarios seront étudiés dont celui d'une tarification incitative. Le choix prendra en compte le contexte et les enjeux du territoire

	doit être accompagné d'actions visant à réduire les contenants plastiques (par exemple dans les commerces de vente à emporter) et à favoriser les contenants en verre consignés (95).	
	Deux propositions pour une gestion des déchets plus équitable et écologique : Privilégier d'une façon ou d'une autre les commerces qui pratiquent et incitent à la « vente en vrac », s'inspirer des nombreuses expérimentations déjà réalisées pour réduire les déchets comme à Besançon (tarification incitative au poids, 50% déchets en moins) ou à Vayres en Gironde (déchetteries ouvertes à tous, 60% déchets en moins) (101).	Déjà pris en compte. Cf. Chantier 4 Objectif 9 La vente en vrac sera encouragée, cette action est inscrite dans le Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) porté par LTC et s'articule avec la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), laquelle prévoit le déploiement de dispositifs de vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur. La fiscalité déchets fait actuellement l'objet d'une étude, tous les scénarios seront étudiés dont celui d'une tarification incitative. Les déchèteries de LTC sont déjà ouvertes à tous (particuliers et professionnels).
	Une tarification incitative, en application du principe « producteur de déchets-payeur », peut-être positive à condition toutefois qu'elle ne soit pas le prétexte à rendre les déchetteries payantes. La tarification de la collecte au poids demande, certes, un investissement matériel initial mais elle se heurte également à une réticence des entreprises privées en charge de la gestion des déchets car, au final, elle les prive d'un important volume à traiter et donc d'un revenu financier. De même, l'ouverture à tous, en libre-service, de la récupération de certains déchets (y compris des matériaux de construction) est bénéfique pour l'usager, les collectivités et surtout pour la planète. Se méfier des valorisations énergétiques par combustion ou méthanisation, chères et polluantes. Il vaut mieux réduire les déchets à la source, privilégier la consigne et permettre la récupération-réutilisation d'un maximum de matériaux (101).	Déjà pris en compte Cf. Chantier 4 Objectifs 9 et 10. La fiscalité déchets fait actuellement l'objet d'une étude, tous les scénarios seront étudiés dont celui d'une tarification incitative et la tarification des déchèteries au volume. Les gisements de nombreux déchets dépassent largement les capacités de traitement et de valorisation des filières actuelles, l'objectif de LTC est bien de réduire les déchets à la source, comme le prévoit le Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) porté par LTC. Une filière de récupération des déchets réutilisables est organisée grâce à un partenariat avec une association locale de l'économie sociale et solidaire.

		LTC prend acte de la proposition de récupérer de déchets en libre-service.
Objectif 10 : Transformer nos déchets en ressources Références avis (3) 72, 86, 95,	Les déchets verts doivent être valorisés par les entreprises et les habitants en tant qu'amendement, couverture des sols après broyage... Les coquillages collectés peuvent également être transformés en amendement pour les agriculteurs (exemple Sud-Estuaire) ou en fil pour imprimante 3D (exemple de Saint-Malo) (95).	Déjà pris en compte Cf. Chantier 4 Objectif 10 . LTC par le biais de son syndicat de traitement (SMITRED) procède au broyage des déchets verts collectés dans son réseau de déchèterie avant d'être acheminés vers des sites de compostage. Le compost labellisé est vendu ensuite à des entreprises agricoles, paysagistes et particuliers du territoire qui le valorisent. Cette filière est en constante recherche d'amélioration. LTC prend acte de la proposition de valorisation des coquillages, encore peu développée sur le territoire. Une réflexion est en cours au niveau des professionnels du secteur.
	Comment procéder dans les faits ? LTC seule n'a aucun pouvoir sur les produits. Compte-t-elle s'allier avec d'autres territoires pour être plus forte ? (72).	LTC a contractualisé des ententes avec Les communautés de Morlaix, Guingamp-Paimpol et Brest Métropole, la gestion des déchets est abordée dans ce cadre. LTC adhère, aussi, avec son syndicat Traitement (SMITRED), à plusieurs associations nationales pour faire entendre sa voix (Cercle National du Recyclage, AMORCE...). L'union fait la force, LTC s'associera à toutes les collectivités et partenaires qui porteront les mêmes ambitions sur le sujet de la gestion des déchets. Le Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) porté par LTC comportera également un volet sensibilisation des consommateurs pour les responsabiliser vis-à-vis des produits qu'ils consomment.
	Permettre et favoriser les zones d'échange dans les déchèteries (86).	Cette observation n'est pas suffisamment précise pour permettre une réponse détaillée.

		Une filière de récupération des déchets réutilisables est organisée par LTC grâce à un partenariat avec une association locale de l'économie sociale et solidaire.
Objectif 11 : Mobiliser les acteurs du territoire		

Chantier 5 : Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable (38 observations)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Remarques générales Références avis (1) : 96	Compte tenu des effets du changement climatique, et malgré une qualité de l'eau déjà bonne sur le département des Côtes d'Armor, le SDAGE 2022-2027 fait état « d'un risque réel de non atteinte des objectifs environnementaux de qualité des eaux souterraines » pour une partie du territoire de LTC : les Objectifs 12 à 15 ci-dessous doivent en prendre acte. Un suivi des actions proposées devra être réalisé afin d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les résultats obtenus (96).	Cette remarque est déjà prise en compte et traitée dans les Sages (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et dans les programmes d'action des bassins versants.
Objectif 12 : Anticiper le changement climatique et relever le défi de l'eau Références avis (5) : 10, 79, 86, 95, 96	LTC devrait réaliser une étude (si ce n'est pas déjà fait) sur la gestion de l'eau à long terme sur le territoire et la rendre publique (cela pourrait faire l'objet d'une séquence démocratique), cela en prenant les impacts du réchauffement climatique. Le but serait de conditionner les aménagements urbains afin de prioriser la rétention d'eau dans les nappes, de mettre en place de la récupération d'eau de pluie, d'éviter les rejets polluants... (79).	Cette proposition est déjà prise en compte à travers le lancement dès 2021 des études HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages et Climat) sur les Sages (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo.
	En matière de gestion des eaux de pluie, de nombreuses initiatives sont possibles et déjà éprouvées ailleurs : restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificialisées et urbanisées ne sont pas ou plus nécessaires (aires de jeu, parkings, pieds d'arbres, friches...), mettre en place des chaussées et	Concernant la perméabilisation, les programmes de bassins versants et les Sages (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) prennent en compte cette problématique, tout comme l'usage de l'eau.

	revêtements poreux ainsi que des fossés végétalisés (rétention provisoire de l'eau avant évacuation vers un trop-plein ou évaporation-infiltration sur place), contrôle de l'utilisation des douches de plage (il n'est pas compréhensible de continuer à laver des planches de surf avec de l'eau potable), dans le cadre de nouvelles constructions, favoriser la création d'un double réseau de distribution domestique séparant eau potable et eau domestique via l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie, de puits (sensibilisation et aides LTC aux particuliers et aux entreprises)... (95, 96).	Les doubles réseaux posent des questions sanitaires. Il est nécessaire de garantir qu'il n'y aura pas de retour d'eau vers le réseau public (disconnecteur) et garantir la salubrité des eaux du deuxième réseau. Ces réflexions seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des SAGEs et schémas directeurs d'eau potable.
	Pour le trait de côte, avec la montée des eaux, la « stratégie de l'abandon » est la seule option réaliste. Il ne faut plus autoriser de construction dans les zones concernées. Le « laisser-construire » actuel, dans des zones que l'on sait inondables à brève échéance expose les générations futures au paiement d'indemnités considérables (86, 10).	La mise en œuvre de la compétence Gemapi (depuis le 1^{er} janvier 2018) va amener LTC à construire la stratégie de la gestion du trait de côte. Concernant les autorisations de constructions, l'enjeu inondation / montée des eaux est déjà pris en compte.
Objectif 13 : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques Références avis (11) 2, 17, 20, 22, 28, 72, 74, 82, 84, 86, 92	Exclure la réalisation d'installations d'assainissement à proximité des sources d'eau (fosses septiques des particuliers...) (17).	Pris en compte lors du diagnostic d'assainissement individuel. Des distances réglementaires à respecter existent pour tout forage déclaré destiné à la consommation humaine.
	Investir massivement dans les réseaux de collecte des eaux usées, en séparant avec les eaux pluviales, ainsi que dans des équipements épuratoires performants et suffisamment dimensionnés (17).	Le réseau d'assainissement est « séparatif » sur l'ensemble du territoire de LTC. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit la mise aux normes des assainissements non conformes
	Préserver les espaces proches de la mer en interdisant toute construction, en particulier dans la bande des 100 mètres (non constructible) et dans les zones remarquables. Beaucoup trop de constructions illégales continuent encore de saccager la côte du Trégor bientôt classée au Patrimoine mondiale de l'Unesco (20, 22).	La loi littoral protège les espaces cités et est appliquée par le SCOT et les PLUs en vigueur. Le PLUi à venir permettra une approche plus homogène sur l'ensemble des communes littorales

	Mettre un terme au bétonnage et à la construction de maisons sur le littoral. Certaines de ses portions sont sacrifiées et commencent à ressembler à ce qui s'est développé sur la côte Méditerranéenne. Les paysages de notre enfance ont disparu et il est de plus en plus difficile de trouver des espaces réellement sauvages et sauvegardés, des espaces « larges et grands » (28).	A la loi littoral, le PLUi va ajouter l'apprise en considération de la Trame Verte et Bleue dont l'objectif est bien de préserver et valoriser les continuités et l'évitement de la création d'isolats
	L'engagement par LTC d'une réflexion sur le long terme est l'occasion pour les élus du littoral, dont les communes subissent une pression importante, d'engager un dialogue entre elles. Certaines associations comme « Les Copains du Trieux » dont l'action a été étendue au secteur du Jaudy, peuvent aider les élus à identifier les sujets qui nécessitent une coopération et, si besoin, les inciter à agir solidairement. La participation de ces associations aux réflexions de LTC, en particulier à l'occasion des travaux relatifs au SCOT et au PLUi, serait très utile en accompagnement des élus du littoral dans leurs réflexions sur l'ensemble des questions à traiter : consommation foncière, développement des activités maritimes et portuaires, optimisation des zones d'activité, investissements touristiques, qualité de l'habitat... Afin de favoriser une approche pragmatique des questions à traiter entre les élus du littoral, les Conseils de développement des Pôles territoriaux de Tréguier (Jaudy) et de Lézardrieux (Trieux) peuvent constituer un premier cadre de rencontre et de discussion au sein duquel « Les Copains-Trieux-Jaudy » proposeraient aux acteurs et décideurs une aide ouverte et respectueuse des points de vue de chaque commune (92).	La démarche 3 plans (PLUiH, PCAET, Plan de mobilité) pilotée par un comité regroupant l'ensemble des communes, prévoit la consultation du conseil de développement tout au long de l'élaboration du projet, ainsi qu'une concertation avec le public. Des registres sont ouverts dans les mairies. Les modalités de la concertation seront précisées dans les prochaines semaines. LTC prend note de la disponibilité associative évoquée.
Objectif 14 : Connaître, préserver et valoriser la biodiversité, en tous lieux Références avis (13) : 3, 5, 17, 28, 41, 44, 45, 47, 64, 72, 83, 86, 95	On ne préservera pas les habitats naturels uniquement par des Animations nature, des Maisons nature et quelques espaces protégés, disséminés sur le territoire. Il s'agit d'afficher une sincère volonté de changement de modèle de société, de sortir d'une « civilisation du progrès technique » et d'une croissance infinie. La prise de conscience de la finitude de la planète et de la nécessaire cohabitation avec l'ensemble du vivant (biodiversité) doit s'accompagner de politiques volontaristes qui mette en place de nouveaux référentiels et DE nouvelles valeurs de solidarité, de convivialité et d'autonomie (énergétique, technique, agronomique...) plutôt que la concurrence entre individus, entreprises et territoires (64).	Les actions de préservation des habitats naturels de LTC vont déjà au-delà « des animations nature, des maisons nature et de quelques espaces protégées ». Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 14)

	En finir avec l'idée de séparation entre « nature » et « culture » devrait figurer au cœur des objectifs de CAP 2040. Nos sociétés, dites modernes, industrielles et technoscientifiques, se sont construites sur le principe de cette séparation : soit on puise indéfiniment dans les ressources, soit on protège la planète. L'homme reste « maître et possesseur de la nature ». Mais en aucun cas on envisage une solidarité avec les « non-humains » et de vivre en parfaite intelligence. Or, la société est plus que jamais consciente que la sauvegarde de l'environnement est désormais un enjeu vital (64).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 5.
	La préservation de la biodiversité marine impose d'exclure toute exploitation des sables coquilliers au large des côtes du Trégor. De la même manière, et plus concrètement encore, il convient d'interdire la présence de chiens sur certaines parties et plages du littoral sur lesquelles les oiseaux marins pêchent (en particuliers dans les baies où la qualité de l'eau est la meilleure) (17).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 13)
	Beaucoup trop de talus et d'arbres parfois très anciens et très précieux sont encore trop fréquemment arasés et abattus en quelques heures seulement sans bonnes raisons ou pour laisser la place à des aménagements et des constructions qui nuisent à l'environnement et à la qualité paysagère alors que tout devrait au contraire être fait pour favoriser la protection de la faune et de la flore ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces naturalisés ! (5).	LTC poursuivra ses actions préventives et correctives en la matière.
	L'usage systématique des épaveuses pour débroussailler les talus devrait en toute logique être exclu de début février à fin juillet (période de nidification). Le sommet des talus en particulier devrait être laissé en l'état (entretien minimal) (5).	Déjà pris en compte et à développer.
	La plantation massive d'arbres , avec l'aide de Bretagne Vivante, permettrait de recréer de nouveaux espaces naturels et « sauvages » (28).	La plantation d'arbres est déjà prise en compte, notamment à travers la mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage
	Il est essentiel de préserver dans les trames vertes et bleues existantes (SCOT) et de les relier entre elles sur l'ensemble du territoire de LTC (consolidation, densification) et d'accompagner l'effort des communes qui contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la préservation, du bocage et des zones humides et, au final, de la biodiversité (44).	Pris en compte dans les programmes de bassins versants et dans les programmes d'actions issus des projets « Trames vertes et bleues » et « Atlas de la biodiversité intercommunale », et constitue un volet du projet de PLUiH. Celui-ci devra apporter des éléments de protection de la trame verte et bleue.
	Les ressources naturelles sont en passe d'être épuisées et la plupart des rivières sont encore polluées en Bretagne comme dans le Trégor (45).	L'action de LTC via les programmes bassins-versants est reconnue pour sa contribution au maintien et à la reconquête de la qualité des eaux du territoire.

	Les arbres sont encore trop souvent sacrifiés car ils dérangent la vue, les constructions, les pratiques agricoles... Le projet de territoire du Trégor ne comporte aucune action d'ampleur dans ce domaine qui nécessite une réduction drastique des abattages et des coupes mais aussi des sanctions plus fermes qui ne sont en réalité jamais appliquées (45, 47).	Pris en compte dans le cadre des documents d'urbanisme, la réglementation agricole et dans la mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage. Le bocage et les linéaires boisés ainsi que les forêts sont des éléments constitutifs de la trame verte et bleue. Le PLUiH devra protéger cette trame.
	L'aménagement de talus arborés en bordure des axes routiers aurait de nombreux avantages : faune, eau, réduction des nuisances sonores, plus-value esthétique... (47).	Pris en compte dans la mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage
	La création de nouveaux espaces verts impose d'acquérir et de végétaliser de nouveaux lieux , de « désimperméabiliser » au maximum les sols (exemple des cours de récréation des écoles), de « désasphalter » partiellement certaines rues, de végétaliser les toitures et les abords des bâtiments... (9).	LTC contribuera à la sensibilisation des particuliers et des collectivités sur ce sujet.
Objectif 15 : Convaincre et engager le Trégor par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement Références avis (8) 8, 32, 40, 56, 61, 64, 72, 86	L'éducation à l'environnement pourrait prendre davantage appui et avoir pour cadre certains équipements communautaires (Aquarium de Trégastel, Maison du littoral...) (8).	Déjà pris en compte.
	Mise en œuvre d'opérations « nettoyage de la nature » en milieu urbain, littoral et rural (32).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Chacun doit individuellement prendre conscience de son manque de respect vis-à-vis de la nature , tout ne peut découler du collectif. Combien de déchets « balancés » négligemment dans la nature qui est supposée tout absorber et tout recycler : papiers, mégots, masques, cannettes aluminium, bouteilles en verre ou plastique... (40).	Déjà pris en compte au travers de nombreuses actions mais qui sont à poursuivre.
	En matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement , il serait très utile et pédagogique d'impliquer la population dans la réalisation de l'inventaire de la biodiversité et du paysage (56).	Déjà pris en compte : c'est l'objet du projet « Atlas de la biodiversité intercommunale ». 630 habitants sont d'ores et déjà impliqués

	Des cycles de débats publics et des stages pratiques permettraient de sensibiliser la population et de passer enfin des discours à la pratique (Energies renouvelables, agro-écologie, fin des pesticides, économie cyclique, circuits courts, habitats autonomes et partagés, écoconstruction...). La résolution des dérèglements écologiques et sociaux ne passe pas des solutions techniques. Ces solutions sont liées à la façon dont le savoir et le pouvoir circulent. Toutes les solutions et les « gisements d'intelligence collective » existent à l'échelle locale. Or, le projet Cap 2040 parle peu de « pédagogie populaire » qui suppose notamment de tourner le dos aux sempiternelles conférences animées par des « experts ». La société sera d'autant à même d'activer de nouveaux modèles, de nouveaux paradigmes si on lui laisse s'emparer de son propre devenir (64).	Pris en compte dans les programmes d'action de bassins versants, des projets participatifs comme celui de « l'Atlas de la biodiversité intercommunale » ou des actions en lien avec les espaces naturels
	Les écoles jouent un rôle déterminant en matière de sensibilisation à l'environnement. Des interventions croisées des acteurs de LTC pourraient être une piste (61).	Pris en compte dans les programmes d'action de bassin versant et des actions en lien avec les espaces naturels
	Les décisions des élus sont souvent prises sans connaître les réalités. Combien participent aux animations environnementales proposées dans leur commune ou plus largement sur le territoire intercommunal ? (86).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation

Chantier 6 : Soutenir et valoriser l'agriculture du Trégor à taille humaine et vertueuse (33 observations)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 16 : Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique Références avis (20) 2, 3, 21, 23, 28, 32, 35, 38, 45, 47, 65, 68, 72, 77, 79, 81, 86, 93, 96, 101	L'agriculture représente 50% des émissions de GES du territoire, proportion bien supérieure à la moyenne nationale (Cf. PCAET 2017-2020, pages 37 à 41). Il est par conséquent nécessaire d'équilibrer les productions sur le territoire afin d'améliorer sa résilience et d'éviter les hyperspécialisations dans certaines productions destinées à l'exportation et qui sont rarement synonyme de bien-être animal. Or, la seule manière efficace de réduire les rejets de GES est de réduire la taille des cheptels, notamment bovins. LTC devrait proposer un accompagnement des agriculteurs dans cette voie (création d'un Fonds de concours conséquent pour accompagner les agriculteurs à la baisse de leur cheptel) et promouvoir une diminution des consommations carnée, par exemple par le biais de son expérimentation « Des champs à l'assiette » conduite sur la	La démarche des champs à l'assiette a effectivement vocation à se généraliser sur le territoire de LTC permettant de valoriser toutes les productions agricoles à travers des circuits courts à destination de la restauration collective. Ce constat chiffré du PCAET 2017-2020 de LTC concerne les émissions de GES liées à l'agriculture, dont l'élevage est la part prépondérante. Cette émission de GES est en partie compensée par la capture/stockage du carbone réalisée par les surfaces en herbe sur le territoire et par les efforts en faveur du

	commune de Plestin-les-Grèves qui va être généralisée sur l'ensemble du territoire mais qui ne traite pas, en l'état de la question de la baisse de la consommation carnée. Sans une politique volontariste dans ce domaine, le territoire ne pourra jamais espérer respecter ses objectifs de réduction de GES (79, 96).	maintien du bocage. L'ensemble de ces éléments sera objectivé dans le diagnostic servant de base au prochain PCAET, et conduira aux préconisations d'actions nécessaires en lien avec les objectifs nationaux de la SNBC.
	Etonnamment, le projet Cap 2040 ne fait aucune référence à l'agro-industrie, pourtant officiellement « fleuron » de la Bretagne et très largement subventionnée par les aides publiques. Quelle est la position de LTC sur ce sujet ? L'agriculture, surtout si elle veut « vertueuse », ne peut se reconnaître dans le terme « exploitation », qu'elle soit familiale ou pas. Si l'accompagnement des agriculteurs dans la transition écologique semble être une orientation positive, il ne doit en aucun cas se traduire par des subventions outrancières aux exploitants polluantes toujours privilégiées par les organisations professionnelles écoutées aujourd'hui. C'est plutôt l'aide à l'installation de nouveaux professionnels qui cultivent la terre de manière respectueuse qui doit être privilégiée (101).	L'agro-industrie est peu présente actuellement sur le territoire de LTC. Pour les pratiques agricoles vertueuses, des actions sont déjà menées dans le cadre des programmes de bassins versants (notamment les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) et les expérimentations PSE (Païement pour services environnementaux)) et par une aide bonifiée dans le cas d'une installation en agriculture biologique.
	Pour réaliser ce qui s'apparente à une vraie « révolution agraire », il faut s'appuyer d'abord sur les organisations et syndicats agricoles qui prônent des objectifs vertueux et non pas uniquement sur le syndicat majoritaire dont les prises de position vont souvent à l'encontre du chantier n° 16 (81).	LTC a principalement comme interlocuteur la chambre d'agriculture qui représente l'ensemble des syndicats agricoles LTC travaille également avec des organismes comme le GAB22 (groupement des agriculteurs biologiques) et le CEDAPA (Centre d'étude pour le développement d'une agriculture plus autonome). Terre de Liens est entrée dans la gouvernance du bassin-versant du Léguer
	Ce chantier doit être porté avec l'ensemble des composantes du monde agricole et pas uniquement la Chambre d'Agriculture. Chacun pourra ainsi apporter ses compétences et un éclairage sur les réalités de l'agriculture paysanne, de l'accompagnement dans la transmission des exploitations et de la transition agro-écologique, des circuits courts... (77).	La chambre d'agriculture représente l'ensemble des agriculteurs. Concernant « l'accompagnement dans la transmission des exploitations et de la transition agro-écologique, des circuits courts... », LTC travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire.
	Commencer par définir ce que veulent dire « humaine » et « vertueuse » (formulations trop vagues, trop floues). Il ne faut plus tergiverser et reporter encore des décisions qui auraient dues être prises il y a déjà 40 ans (45).	Une agriculture à taille humaine correspond à des exploitations détenues par les agriculteurs, ceux-ci étant les principaux acteurs, qui sont transmissibles et socialement, économiquement viables. Elles permettent le maintien d'un tissu rural dense.

		Une agriculture vertueuse induit des engagements environnementaux et sociétaux progressifs et continus, et le « bien manger pour tous ».
	Les aides publiques devraient en priorité être utilisées pour accompagner les agriculteurs vertueux et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs qui portent des projets d'agriculture raisonnée. La redistribution des terres agricoles, issues de cessations d'activités ou de ventes foncières, devrait de la même façon se faire d'abord au profit des agriculteurs-paysans qui travaillent en bio ou de manière raisonnée (23).	LTC prend acte L'attribution des terres relève de la compétence de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Bretagne (SAFER Bretagne) et de la commission départementale des structures. LTC recherchera des contractualisations en ce sens avec la SAFER Bretagne.
	Le vrai courage serait d'interdire ou d'encadrer de manière beaucoup plus stricte le développement des méthodes de culture et de productions animales intensives , notamment des élevages porcins ou de volailles qui imposent à la collectivité de vastes surfaces d'épandage. De la même façon, il faut arrêter au plus vite l'utilisation de tous les produits pesticides (21).	LTC entend promouvoir des chartes du bien-vivre en milieu rural prenant appui sur le dialogue entre toutes les parties prenantes
	Il faut en premier lieu arrêter au plus vite l'utilisation de tous les produits pesticides , en particulier dans les parcelles adjacentes à zones habitées. D'autres pratiques doivent également être encouragées et si possible généralisées telle que le fait de laisser en l'état naturel (minimum d'entretien) une petite bande de terre de quelques mètres autour des parcelles cultivées pour favoriser le développement de la biodiversité dans et à proximité des talus et des haies qui, s'ils ont été détruits ou endommagés, devraient être refaits et étendus (Trame Verte et Bleue), ceux-ci ayant par ailleurs l'énorme avantage de canaliser et de stocker les eaux de pluie (lutte contre l'érosion des sols et les inondations) (3, 47).	Pour les pesticides : LTC n'est pas directement compétent pour la mise en œuvre de cette proposition. Pour le changement des pratiques, des actions sont engagées dans le cadre des programmes de bassins versants.
	La reconstitution de talus et de haies pour réduire la taille de certaines parcelles doit aussi être envisagée (Cf. étude de l'INRA et de la Faculté des Sciences de Rennes qui préconise une surface maximale et optimale de 4 à 6 hectares) (3).	Pris en compte dans la mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage
	Pourquoi cette obsession à supprimer tant de haies et talus ? Comment imaginer préserver la biodiversité et permettre à la faune de survivre dans des espaces voués de plus en plus souvent à des cultures intensives et légumières ? Pourquoi les espaces publics réaménagés par les collectivités locales, qui doivent pourtant donner l'exemple, ne laissent que trop peu de place aux espaces boisés considérés comme une contrainte (28).	Pris en compte dans la mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage et concernant les espaces publics aménagés, la réflexion sera menée lors de l'élaboration du PLUiH

	Favoriser l'émergence de coopératives locales qui transforment et valorisent les produits issus d'une agriculture saine pour les humains et les sols (32).	Pris en compte dans la démarche « Des champs à l'assiette en Trégor ».
	Imposer que la zone agricole de LTC devienne entièrement bio ou au moins raisonnée (35).	LTC n'est pas compétent pour la mise en œuvre de cette proposition dans sa formulation prescriptive. Les engagements des agriculteurs s'inscrivent dans un cadre contractuel.
	Les collectivités doivent soutenir davantage l'agriculture bio et les systèmes herbagers. La tendance actuelle est de multiplier les zones en tous genres (commerciales, artisanales ...) est en contradiction avec l'objectif 30 : "ZAN" (38).	Concernant l'agriculture bio et les systèmes herbagers, LTC poursuit son soutien notamment à travers la mise en œuvre des programmes de bassins versants. Pour ce qui est des tendances d'artificialisation, ces réflexions seront menées lors de l'élaboration du PLUiH. Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est à ce jour un objectif national dont les contours restent à préciser
	Inventer un nouveau modèle agricole : financement prioritaire des jeunes agriculteurs en bio, renoncement au regroupement des parcelles et aux élevages intensifs, promotion des petites structures à taille humaine, soutien à la création de fermes communales ou intercommunales, réappropriation des leviers de financement pour agir efficacement (45).	Une approche globale des enjeux autour de l'agriculture est réalisée dans le cadre de la transition agricole et de la transition alimentaire souhaitées.
	« LTC continuera à soutenir les agriculteurs dans ces transitions dans le cadre des actions mises en œuvre sur les bassins-versants » : Cet objectif n'est assurément pas au niveau où il devrait compte tenu de la situation climatique et de santé publique que nous rencontrons. L'argent public doit sur ce sujet en particulier absolument inciter immédiatement à la transition agro écologique. Il ne doit plus être question d'aider ceux qui utilisent les engrais de synthèse et ceux qui augmentent la taille de leurs cheptels (65).	LTC agit dans les limites de ses compétences et des financements. Une approche globale des enjeux autour de l'agriculture est réalisée dans le cadre de la transition agricole et de la transition alimentaire souhaitées
	Même si cet objectif s'adresse explicitement aux agriculteurs, il est nécessaire d'impliquer également les habitants car la surface cultivée dans les jardins et espaces privés est, au global, très importante sur le territoire (68).	Pris en compte dans les programmes d'action de bassins versants et les démarches liées à la biodiversité et aux trames vertes et bleues
	La proportion de SAU consacrée au bio serait à ce jour de l'ordre de 10 % sur le territoire de LTC (chiffre à confirmer car différent de celui de l'application Parcelle), proportion à comparer à l'objectif de l'Union Européenne d'atteindre 25% à l'horizon 2030. Toute exploitation s'inscrivant dans la démarche de conversion doit bénéficier d'un dispositif d'accompagnement sous la forme d'aides diverses et incitatives... L'initiative PSE (Paiement pour service	Pris en compte dans les programmes d'action de bassins versants

	environnemental) de l'Agence de l'eau Loire Bretagne en est une illustration, rémunérant l'exploitant des efforts réalisés en faveur des écosystèmes (qualité de l'eau, stockage carbone, protection de la biodiversité...) avec un objectif d'intégration du dispositif dans la future PAC (96).	
	Dans ses commentaires sur le Chantier 3 (« Tendre vers territoire à énergie positive »), le Conseil de développement a souligné la nécessité pour LTC de suivre les orientations « volontaristes » du Conseil Régional et de la Breizh Cop pour la réduction des GES et des consommations d'énergie. Il est fondamental que l'agro écologie, au titre du chantier 6, soit animée d'ambitions équivalentes (96).	Ce volet sera abordé lors de l'élaboration du PCAET
	Donner les moyens aux agriculteurs d'effectuer les adaptations nécessaires, tout faire pour sanctuariser les terres agricoles, se servir des droits de préemption de la SAFER sur les terres agricoles, oui mais cela ne peut pas être sans contreparties pour les agriculteurs et engagements de leur part (logique du donnant-donnant). Or, où en sont les réflexions et les décisions sur le droit de préemption en faveur des agriculteurs bio, l'engagement contre l'usage des pesticides et les apports excessifs d'intrants, la sanctuarisation des terres destinées aux productions légumières à proximité des zones urbaines, les coupes de bois intempestives et non valorisées, les arasements de talus, les mesures contre l'appauvrissement des sols, l'usage abusif et inadapté de certaines cultures, des étendues de serres très voraces en espace et en énergie carbonée ? Oui, les agriculteurs doivent être soutenus et accompagnés dans le changement mais cela doit faire l'objet d'un contrat, comme cela est le cas sur le bassin versant du Léguer, mais généralisé à l'ensemble de territoire. Cela doit se décider avec les instances agricoles au niveau régional et que l'on sorte de la spirale du conflit né de l'influence excessive de l'industrie agro-alimentaire en région Bretagne (93).	Pris en compte en partie dans les programmes d'action de bassins versants Une approche globale des enjeux autour de l'agriculture est réalisée dans le cadre de la transition agricole et de la transition alimentaire souhaitées. LTC entend contractualiser avec la chambre d'agriculture et la SAFER Bretagne en ce sens.
	Interdire le développement des élevages intensifs , notamment porcins et de volailles, qui nécessitent beaucoup de terres pour l'épandage (23).	LTC n'est pas compétent pour la mise en œuvre de cette proposition prescriptive
Objectif 17 : Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole	L'objectif de « zéro artificialisation nette » est vital pour le Trégor , qu'il s'agisse de biodiversité ou d'activités agricoles. Un chiffre seulement suffit à traduire l'ampleur du problème : chaque jour qui passe, 5 ha sont artificialisés en Bretagne soit plus de 1 800 ha ou 18 km ² chaque année (Source OEB) (11).	Les objectifs du SRADDET seront repris dans l'élaboration du PLUIH

Références avis (6) 11, 41, 72, 77, 81, 86		
	L'utilisation irraisonnée et l'artificialisation de vastes surfaces agricoles pour favoriser le développement d'énormes surfaces commerciales, déjà largement suffisantes sur le territoire, sont désormais inutiles et anachroniques car elles ne correspondent plus aux évolutions des modes de consommation (e.commerce, circuits courts, vente directe par les producteurs, préférence pour les petites et moyennes surfaces de proximité...) (41).	Ces réflexions seront menées lors de l'élaboration du PLUiH
	Il faut éviter la constitution de « méga-fermes » et réduire le poids de la charge financière liée à l'acquisition foncière pour les nouveaux agriculteurs qui ne souhaitent pas forcément travailler dans des très grandes exploitations et de très vastes parcelles que la plupart ne pourront de toute façon ni acheter ni louer (s'associer à Terre de Liens) (41).	Le renouvellement des générations avec l'installation de nouveaux agriculteurs est une priorité
	L'organisation, le fonctionnement et le processus décisionnel de la SAFER doivent permettre l'expression de toutes les tendances et de toutes les options (72).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Les objectifs de préservation du foncier agricole doivent être plus ambitieux et surtout être réalisés. Les installations ne seront possible que si du foncier reste encore suffisamment disponible pour l'agriculture (77).	Une première étape a été franchie lors de la révision du SCOT. Ces réflexions seront poursuivies lors de l'élaboration du PLUiH
	LTC disposant a priori d'importantes réserves foncières, et pour aller dans le sens de cet objectif, il serait logique d'en attribuer une partie à des exploitants qui respectent un cahier des charges comprenant des clauses environnementales (81).	Déjà mis en œuvre
	Tout projet qui consomme de l'espace agricole devrait avoir l'obligation de compenser en restituant une surface double (86)	Ces réflexions seront menées lors de l'élaboration du PLUiH
Objectif 18 : Porter une dynamique du bien-vivre ensemble dans l'espace rural Références avis (7) 41, 72, 77, 78, 86, 93, 101	Favoriser des projets « hybrides » , qui permettent de réunir les populations autour de projets communs entre agriculteurs et néo-ruraux par exemple (tiers-lieu agricole, agri-culturel...) (41, 78).	LTC entend favoriser des chartes du bien-vivre en milieu rural

	En lien avec le Défi « Faire vivre la démocratie locale », la dynamique du bien-vivre ensemble doit être portée avec l'ensemble des syndicats représentatifs des agriculteurs afin de garantir une pluralité de points de vue et un dialogue serein (exemple des tensions et de l'échec liés à une telle charte à Canihuel) (77).	Déjà pris en compte Cf. Objectif 18 Le projet de territoire prévoit la mise en œuvre d'actions en faveur du bien-vivre en milieu rural. Il sera tenu compte de ces propositions.
	Dans les communes rurales, à l'occasion des ventes de biens immobiliers, faire signer aux acquéreurs une « charte d'acceptation de la ruralité » (86).	Déjà pris en compte Cf. Objectif 18 Le projet de territoire prévoit la mise en œuvre d'actions en faveur du bien-vivre en milieu rural. Il sera tenu compte de ces propositions.
	Tous les chemins ruraux et littoraux doivent rester ouverts et accessibles à tous. La puissance publique doit lutter contre leur privatisation « rampante » en les répertoriant, en les sanctuarisant et, si besoin, en les récupérant (86).	Cette suggestion sort des champs de compétence de LTC. Néanmoins, LTC prend acte de cette demande et incitera les communes à une vigilance en la matière.
	Lorsque l'on parle d'antagonisme entre néoruraux et paysans, on évoque en général des citoyens qui se plaignent du chant du coq ou des odeurs. On oublie trop celui qui se plaint de la proximité de pratiques dangereuses pour la santé (épandages de pesticides et autres polluants) (101).	Déjà pris en compte Cf. Objectif 18 Le projet de territoire prévoit la mise en œuvre d'actions en faveur du bien-vivre en milieu rural. Il sera tenu compte de ces propositions.
	Le dernier paragraphe de l'Objectif 18 semble positionner l'agriculteur comme le « maître des campagnes » et induit une hiérarchie avec, d'un côté, les agriculteurs qui rendent des services environnementaux et, de l'autre, les « néo-ruraux » qui ne comprennent rien aux paysans et qui profitent d'une nature qu'ils voudraient « pure ». Ce paragraphe semble écrit dans un but très consensuel et simpliste qui rappelle la bien triste destinée de la Charte municipale de Canihuel. Une autre approche n'est-elle pas possible qui mette le vivant, la santé et l'humanité au cœur des préoccupations de tous ? L'espace rural n'est pas un espace divisé entre agriculteurs et néo-ruraux, c'est une cohabitation nécessaire entre des agriculteurs, de moins en moins nombreux et de plus en plus mécanisés, et des habitants qui vivent également dans cet espace, parfois depuis plusieurs générations (93).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire..

Défi « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante et durable » (65 avis)

Chantier 7 : Consolider, déployer et faire progresser nos filières (44 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Remarques générales Références avis (5) 51, 64, 79, 84, 93	L'économie de marché et la spéculation de secteurs comme celui des télécommunications ont fait suffisamment de dégâts sur notre territoire. Il faut repenser en profondeur le modèle économique du Trégor, refuser l'installation de grandes entreprises qui créent des emplois précaires et qui massacrent les paysages. On ne peut plus dissocier l'économie de l'écologie. Si des projets économiques ne sont pas éco-compatibles, il vaut mieux y renoncer et se tourner vers des projets qui visent à valoriser le patrimoine naturel, à le protéger. Il est grand temps d'investir par exemple pour que les entreprises du bâtiment deviennent des entreprises d'écoconstruction responsables et consciencieuses dans leurs choix (51).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	La société est plus que jamais consciente que la sauvegarde de la planète est désormais un enjeu réellement vital et que cela passe par l'échelon local. Le projet Cap 2040 peut accompagner ce virage par une politique de rupture avec les idéologies archaïques techniciennes, industrielles et toxiques. La planète, et le tout petit bout qu'est le Trégor, se meurent de toutes ces innovations industrielles privées. L'accumulation d'innovations (R&D, brevets...) depuis des décennies n'a fait qu'aggraver l'état du monde. Cessons d'innover, devenons collectivement astucieux. Ce défi Cap 2040 comportera-t-il un objectif « recherche de solutions & mise en commun du savoir » ? (64).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Cf objectif 27 relatif aux transitions
	Les hautes technologies sont des secteurs porteurs et largement présents sur le territoire grâce à une politique volontariste de LTC depuis sa création. Afin de relever les défis environnementaux et climatiques, LTC devrait consacrer l'essentiel de ses ressources au soutien à d'autres secteurs moins impactés par la concurrence mondiale et cela en cohérence avec d'autres objectifs du projet de territoire particulièrement importants pour les habitants du Trégor (Objectif 21 : économie de proximité, Objectif 22 : mutation de l'économie agricole, Objectif 27 : économie durable Low tech) et laisser le secteur des hautes technologies se développer de lui-même. Ceci permettrait de	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (cf. chantier 7)

	rééquilibrer la politique de soutien économique de l'Agglomération aujourd'hui trop déséquilibrée (79).	
	Les éléments de diagnostic du territoire font apparaître un taux de pauvreté sensiblement plus élevé chez les moins de 60 ans qu'à l'échelle régionale ce qui constitue une caractéristique défavorable pour le Trégor... Il faut donc comprendre que l'Agglomération est riche (on le voit à travers ses choix d'investissements) mais que les Trégorrois sont plutôt moins avantagés que l'ensemble de la population Bretonne. Ce constat tranche avec l'image « high-tech » et innovante du territoire. Face à cette situation, LTC fait parfois des paris économiques coûteux, hasardeux et donc risqués en accompagnant, par exemple, une entreprise qui vend du rêve « Post-Corona virus » aux plus fortunés en installant en plein Lannion, sur un site stratégique du cœur de ville, une entreprise dont l'avenir repose sur l'existence et l'acte d'achat d'une catégorie de population aisée qui vit à des milliers de kilomètres du Trégor, dans les eaux de la Péninsule arabique. Pourquoi ce choix ? (93).	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire, ce projet en est un exemple. (chantier 7)
Objectif 19 : Conforter et diversifier nos activités de hautes technologies Références avis (14) 6, 17, 25, 35, 41, 45, 56, 65, 68, 72, 75, 86, 93, 111	Le Pôle de Pégase et les nouvelles technologies qui y ont été inventées et développées font partie de l'ADN du Trégor. Il ne faut pour autant pas oublier que les secteurs d'activités directement concernés ne représentent que 10% des emplois, emplois par ailleurs facilement délocalisables (Cf. récemment NOKIA) (6).	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (chantier 7).
	Il faut soutenir cette économie « High-tech » mais ne pas oublier pour autant les autres branches d'activités plus traditionnelles et de proximité qui ne sont pas délocalisables (artisanat, commerce, BTP, Économie sociale et solidaire..). Un territoire qui fonderait son économie sur une mono-activité prendrait trop de risques pour son avenir.	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (chantier 7).
	Les technologies autour de l'optique, des ondes électromagnétiques en général, sont le ciment de l'activité sur le Plateau de Pégase et doivent être encouragées. Ces technologies sont « diffusantes » car utilisées dans la fabrication d'un très grand nombre	Déjà pris en compte.

	de produits et dans de nombreux process industriels (exemple du laser infrarouge qui permet de séparer les bouteilles en PET dans les déchetteries, petit système qui apporte beaucoup à la planète) (17).	Cf objectif 26 (croisements de filières), cf objectif 27 (transitions),...
	Il ne serait sans doute pas inutile d'informer davantage les Trégorrois sur la réalité des savoir-faire des entreprises (vulgarisation) afin qu'ils en retirent un surplus de fierté territoriale : spécificité industrielle du Trégor qui prend localement appui sur un enseignement supérieur et une R&D reconnus au niveau national et international et globalement intégrée au niveau local.	Ce sujet sera traité dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, tant du côté de la communication que de celui de la diffusion scientifique.
	Le Trégor est un bassin d'excellence dans les domaines du « sonore » (à inclure dans le paragraphe «favorisant le développement d'activités liées à la cybersécurité, à la 5G, aux prochaines générations de réseaux mobiles, au Sonore et Son 3D, ou encore à l'internet des objets ». Des artistes et musiciens utilisent quotidiennement le son comme matière de création et des ingénieurs, chercheurs et techniciens maîtrisent et développent des outils et méthodes pour manipuler la matière sonore. Cet héritage est né au milieu du 20e siècle grâce à l'un des pionniers de la sculpture sonore, Yann Paranthoën, réalisateur à France Culture de renommée internationale, et grâce au CNET (son service et ses salles acoustiques) (68,25).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 19)
	C'est à Lannion que des scientifiques ont fait des avancées significatives dans l'audio appliqué à la téléphonie et ont bâti les bases des technologies aujourd'hui présentes dans l'ensemble de dispositifs multimédia. Ce savoir-faire multidisciplinaire est toujours présent avec des créateurs (Agence du Verbe...), de nombreux studios d'enregistrement et des laboratoires de R&D sur Lannion (Mulann, Logellou, Feichter Audio, B-Com, Orange, ENSSAT...). Cette concentration de savoir-faire autour du son pourrait constituer un nouveau pôle excellence (68, 25).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 19)
	La recherche fondamentale a presque disparu du territoire (35).	LTC soutient la recherche (dont bourses doctorales) et l'innovation dans la limite de ses compétences (cf. objectif 26).
	En dehors du tourisme et de la mer, la notoriété du territoire de LTC a été acquise sur sa capacité à innover, même dans des périodes difficiles. C'est sur ce point, ArmorScience demande qu'une part plus importante du projet Cap 2040 soit réservée à l'innovation dans nos domaines d'excellence : les communications, l'agriculture, la mer	Déjà pris en compte Cf. objectif 26 et chantier 8 dans son intégralité

	et le tourisme auquel il convient d'ajouter celui de la préservation du patrimoine industriel (75).	
	Le socle de compétences « Enseignement supérieur, recherche et innovation », noté comme « optionnel » dans le projet actuel, devrait avoir une importance beaucoup plus grande. C'est en effet sur ce socle que se sont construites la vie sociale et les réalités industrielles et économiques actuelles du Trégor et ce ne peut être que par le développement attentif de ce socle que l'on pourra pérenniser ce qui existe dans les autres domaines économiques, y compris le tourisme. L'avenir de toute communauté, de toute société, passe obligatoirement par le développement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Sans cela, on ne vit que sur des acquis dont l'importance stratégique ne peut que s'étioler au fil du temps. Un des objectifs stratégiques à long terme est donc l'enseignement à tous niveaux et la recherche dans une grande diversité de domaines avec le souhait d'une forte transversalité entre ceux-ci. Pour ce qui concerne la diffusion de la Culture Scientifique et Technique, nous faisons partie intégrante de cet objectif en favorisant la montée en puissance du territoire dans le domaine de la connaissance et nous essaierons de construire de nouveaux projets allant dans ce sens, tout en innovant sur les méthodes de travail, comme nous avons su le faire dans la crise actuelle (75).	Déjà pris en compte LTC a fait le choix volontariste d'exercer pleinement une compétence qui est optionnelle pour les intercommunalités
	Il ne faut pas tout miser sur le « High-Tech », nous ne sommes pas une nation que de « Startuper ». Notre économie doit avant tout prendre en compte l'humain et le lien essentiel entre individus. Nous sommes des animaux « sociaux » et pas des animaux « virtuels ». Valoriser une économie de « reliance » est tout aussi honorable que la technologie et qui peut aussi être d'excellence et se développer en synergie avec la technologie (45).	Déjà pris en compte. Cf différents secteurs d'activités pris en compte dans le chantier 7 et objectif 27 transitions.
	Toujours se poser toujours les questions « Quel est le sens de telle ou telle recherche ? Est-ce que cela permet au collectif de vivre mieux ? L'objectif d'une économie durable n'est pas d'inventer et de vendre des gadgets... L'évolution du pôle technologique de Lannion dans ce sens nécessite que le territoire se réapproprie son économie, qu'il ne soit pas seulement « payeur » mais avant tout « acteur » d'un futur dans lequel chacun puisse se projeter et trouver du sens dans ce qu'il fait (45).	L'humain est au cœur du projet de territoire.

	Intégrer une réflexion sur le développement d'innovations Low-tech et favoriser l'émergence de Low-tech Lab, de Fab Lab... (56).	Déjà pris en compte . Cf objectif 27 transitions
	« LTC s'assurera ainsi, par une approche sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de répondre à ces usages en favorisant le développement d'activités » : En référence au premier défi (démocratie locale et participative), le choix des secteurs à accompagner et à aider pourrait faire l'objet d'un grand débat (65).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Il y a plus de visiteurs au Village gaulois qu'au Musée des télécoms ! Toutes les régions de France ou presque se mobilisent autour des nouvelles technologies et tentent de mobiliser les aides publiques. Quelles sont les spécificités du Trégor ? (72).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	La pensée économique du Trégor est trop figée dans un modèle ancien Alcatel, France Télécom, Orange, Nokia... qui n'est pas compatible avec l'objectif de relocalisation de l'économie et des entreprises et au développement ce que les économistes appellent la « Low tech » (93).	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (chantier 7)
	Proposition de complément à la rédaction (suite dernier paragraphe) : La priorité vers la diversification devra contribuer à rééquilibrer les différentes activités du territoire (cf. figure 7) afin de rendre celui-ci plus résilient face à des changements brutaux. Les activités nouvelles (cybersécurité...internet des objets) ont des caractéristiques impactant la transition énergétique et le bilan carbone qu'il convient aussi de réguler localement pour en tirer tous les bénéfices (111). Commentaires explicatif : Les caractéristiques du territoire décrites dans le paragraphe introductif du Projet de Territoire « prendre sa place dans le monde de 2040 » souligne la forte proportion des télécommunications, d'activités et fabrications informatiques et photoniques (Cf. figure 7). Ces fortes spécialisations, positives pour la renommée du territoire, le rendent plus fragile aux changements brutaux. LTC devrait donc se concentrer sur le développement d'autres secteurs afin de rééquilibrer les activités sur le territoire. Il est également rappelé que les activités économiques doivent s'inclure dans un contexte de transition énergétique et de maîtrise du bilan carbone (défi transversal). Le développement de la 5G et de l'internet des objets comportent des risques dans ce domaine si leur usage est non régulé (111).	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (chantier 7)

Objectif 20 : Renforcer et structurer notre dynamique touristique Références avis (8) 8, 16, 29, 41, 78, 86, 93, 111	Le Trégor devrait davantage promouvoir un « slow tourisme » fondé sur les expériences à vivre et les mobilités douces que sur la consommation de biens et de services (8).	LTC confirme la prise en compte de cet axe de développement, sans exclusivité. Cf objectif 32
	Le tourisme d'affaires aura-t-il vraiment encore du sens quand la crise sanitaire actuelle sera terminée ? Le développement de cette forme de tourisme est-il vraiment compatible avec les objectifs d'un tourisme durable ? Dans un tel contexte, est-on certain que Parc des expositions servira réellement ? (projet coûteux qui risque au final de s'avérer au pire largement inutile et au mieux surdimensionné) ? (8, 16).	Les entreprises auront besoin de se retrouver, y compris physiquement. Le territoire veut disposer de tous les atouts pour répondre à cette demande.
	Il convient de limiter le développement d'une forme de « tourisme industriel ». Des projets comme celui de Belambra à Trégastel, à 10 mètres seulement de la Plage du Coz Pors, est une injure à notre patrimoine naturel. La course au nombre de lits au détriment de nos atouts naturels, pour finir comme les côtes Varoises ou Vendéennes, c'est l'assurance de perdre une partie de nos visiteurs à terme. « Qualité et non quantité » doit être notre mot d'ordre (29).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Favoriser les projets hybrides permettant de ne pas cloisonner les différentes catégories sociales : exemple des tiers-lieux avec composante touristique (41, 78).	Cette observation ne permet pas, en l'état, une prise en compte.
	Il faut que les investissements financiers soient à la mesure des retombées économiques et soient inspirés par une prospective solide et rationnelle. Ainsi, on constate un manque de structures d'accueil pour le tourisme de groupes, susceptible de favoriser en outre le tourisme hors saison. La randonnée en est le meilleur exemple (86).	Déjà pris en compte. Cf objectif 20
	Que veut dire un tourisme « durable » ? En quoi le projet de Keralic à Plestin-les-Grèves, par exemple, est-il durable ? Comment justifier cet investissement ? Les explications sont faibles et renvoient à nouveau à une Agglomération riche qui raisonne comme une entreprise dans une région menacée de pauvreté (93).	LTC soutient le tourisme social par l'investissement cité.

	Proposition : Lannion-Trégor Communauté réexaminera l'opportunité de la réalisation urgente d'un Parc des Expositions, face aux autres urgences actuelles de sortie de crises (111). Commentaire explicatif : Est-il réellement pertinent de construire un Parc des expositions pour le développement du tourisme d'affaires ? Ce type de grands projets ne bénéficiera-t-il pas seulement aux grandes entreprises implantées et bénéficiant déjà de nombreux avantages sur le territoire ? La mission de L'agglomération est d'avoir un développement économique diversifié et solidaire s'inscrivant pleinement dans la transition énergétique et réparti de manière équitable sur le territoire. Est-ce qu'un parc des expositions de cette taille, basé à Lannion correspond aux critères cités précédemment ? Il y a probablement plus prioritaire comme aide au développement et à la sortie de la crise « climatique, environnementale, sanitaire, économique », dans l'esprit d'un Plan de Relance adapté à la situation locale (111).	LTC considère le parc des expositions comme un atout pour le développement du territoire.
Objectif 21 : Accompagner les mutations de l'économie de proximité Références avis (11) : 10, 11, 16, 26, 41, 64, 78, 81, 86, 101, 111	Cet objectif et le suivant (22) sont intéressants mais ils gagneraient à être précisés, tant en termes de finalité que de contenu opérationnel. Ainsi serait-il très utile de communiquer largement sur les entreprises qui produisent et commercialisent « local » en montrant l'impact écologique favorable de ce type d'activités à des fins pédagogiques.	Le projet de territoire définit les grandes orientations qui seront ensuite déclinées en plans d'actions. Une liste non exhaustive est présentée dans la section « la mise en œuvre du projet de territoire »
	Le soutien affiché aux commerces et services de proximité va dans le bon sens mais il est dommage que, dans le même temps, le projet de territoire soit muet ou presque sur l'avenir des grandes surfaces commerciales qui devraient être restructurées et revues à la baisse (la question des zones commerciales n'est pas abordée). En pratique, on constate au contraire une poursuite de leur extension (exemples du Super U à Tréguier qui a contribué à défigurer encore plus le paysage et a entraîné la fermeture de l'une des deux librairies en centre-ville). Il faut plus de cohérence entre les discours et les pratiques. Ces questions ont un lien direct avec le Chantier 9 (Organiser un territoire équilibré autour des centralités) (16).	Les orientations commerciales ont été définies dans le SCoT du Trégor adopté en février 2020. LTC s'attache également à mettre en œuvre des dispositifs de soutien à la revitalisation des centres-villes.

	Décloisonner les économies à travers l'hybridation des activités. Il s'agit de modèles qui peuvent être plus résilients que les autres et qui peuvent créer des synergies (41, 78).	Déjà pris en compte Cf. objectif 26
	Ne pensons pas seulement aux grands groupes industriels et aux PME et PMI qui font la renommée du Trégor et emploient l'essentiel des actifs. Il faut aussi accompagner les initiatives locales et les « petits projets » par le micro-crédit (26).	LTC confirme sa volonté de soutenir de façon équilibrée les différentes économies présentes sur le territoire (chantier 7)
	Ce projet de territoire prévoit-il, par exemple, la disparition des zones commerciales et des hypermarchés, véritable fléau des 50 dernières années ? (64).	Non.
	Nous demandons que LTC favorise un ou plusieurs lieux qui soient à la fois un lieu de regroupement de commerce proches, de restauration conviviale, de consommation de produits locaux, d'activités culturelles... Ces différents lieux redonneront de la vitalité aux centres villes et un projet commun aux producteurs (agriculteurs, pêcheurs...), commerçants et acteurs culturels (101).	LTC pourra accompagner les projets proposés dans ce sens (cf. objectif 24)
	LTC diffusera chaque année la part allouée au développement de l'économie de proximité dans son budget de développement de l'économie, et fera en sorte d'équilibrer ses soutiens (111)	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
Objectif 22 : Développer et soutenir une agriculture durable et attractive Références avis (3) 11, 86, 111	Question : Avec quels moyens financiers, juridiques et logistiques ? (86).	Question trop vaste pour permettre de répondre spécifiquement à ce point. LTC dispose de nombreuses compétences dans ce domaine (agricole et économique, environnemental, alimentaire,...)
	Rappel de l'absolue nécessité de préserver le foncier agricole si l'on veut développer et soutenir une agriculture durable et attractive ce qui est incompatible avec les projets routiers de contournement des bourgs très consommateurs d'espace (86).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	L'Agglomération sera également actrice dans le rééquilibrage de la production agricole territoriale, en suivant les objectifs d'évolution de l'agriculture à l'échelle de la Bretagne (moins de viande et plus de légumineuses) (111).	Les données de cet équilibre seront objectivées à l'échelle du territoire de LTC dans le cadre du diagnostic du PCAET et conduiront aux préconisations nécessaires en lien avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
Objectif 23 : Impulser le développement de l'économie maritime et s'engager dans la croissance bleue Références avis (3) 74, 86, 93	Enfin on parle de la mer, mais si peu... C'est pourtant un réservoir de potentialités fantastique : alimentaire, énergétique, matières premières, tourisme... A tire d'exemple, on sait aujourd'hui que les poissons sont omnivores. Pourquoi ne pas créer une filière d'alimentation à partir de l'agriculture littorale vers les piscicultures ? Tout le monde y gagnerait et ce serait plus économique que d'acheter des boulettes de poisson qui dépeuplent la mer (74).	L'économie maritime est effectivement mieux intégrée aujourd'hui dans le projet de territoire. Les projets à vocation maritime pourront faire l'objet de recherche de soutiens. Les usages des espaces maritimes seront à traiter dans le cadre d'une révision du SCoT existant pour y intégrer un volet relatif à la mer.
	Oui, mais en respectant les secteurs littoraux classés et protégés tout suscitant et en soutenant l'émergence de nouvelles structures innovantes (86).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Que penser des coquillages et algues impropres à la consommation à cause des bactéries charriées par l'agriculture ou les métaux lourds, très présents dans la Baie de Lannion ? Que dire du tourisme lui-même menacé par la présence d'algues vertes ? (93).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

Chantier 8 : Accompagner le développement d'une économie territoriale inventive, agile et durable

(21 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 24 : Attirer, accueillir et faire émerger les acteurs économiques Références avis (5): 72, 76, 78, 86, 111	Il serait intéressant de proposer un dispositif s'inspirant de « France Expérimentation » (Cf. volet de présentation ci-dessous) afin de permettre à des projets innovants de déroger à des obstacles administratifs et/ou juridiques locaux qui les empêchent de se lancer ou de se développer. Bien entendu, un cahier des charges doit encadrer ce type de demande. Pourquoi mettre un dispositif local et ne pas utiliser France Expérimentation ? Car « il n'est pas possible d'accorder des dérogations à [...] une réglementation édictée par une collectivité territoriale ou relevant d'une autorité administrative indépendante. » (76). Cela pourrait se faire sous la forme d'un AMI ou d'un appel à projets et permettrait d'être plus agile pour les projets portés sur le territoire, de quoi booster les innovations intéressantes d'un point de vue social, environnemental et économique. Cela ne doit pour autant être la porte ouverte à n'importe quel projet... Ce type de dispositif pourrait par exemple permettre de ne pas attendre 5 ans que le nouveau PLUi-H soit prêt pour pouvoir lancer des projets innovants et entrepreneuriaux à impacts positifs. Comme tout projet entrepreneurial et économique, il n'est pas possible d'attendre autant de temps (les locaux étant bloqués en attendant) (76). Quelques infos sur France Expérimentation : France Expérimentation s'adresse aux entreprises, associations, établissements publics ou collectivités territoriales (personnes morales ou physiques) ayant un projet économique innovant, dont le développement est bloqué par des dispositions législatives ou réglementaires. France Expérimentation permet alors de déroger aux obstacles juridiques à titre temporaire et expérimental. Les demandes de dérogation peuvent être déposées directement, ou par le biais d'un tiers (service de l'État ou collectivité territoriale par exemple). Si la demande est retenue par France Expérimentation, une dérogation à la règle bloquante est autorisée pour une durée limitée (quelques années) et à l'échelle d'un territoire donné. Par la suite, afin d'envisager la pertinence de poursuivre, généraliser ou abandonner cette dérogation, les pouvoirs publics sollicitent les initiateurs de la demande pour évaluer le projet et ses effets	La suggestion sera étudiée par LTC et transmise à la technopole.

	(fourniture des éléments qualitatifs ou quantitatifs en cours et en fin d'expérimentation) (76).	
	Oui à condition que ces nouveaux acteurs économiques interviennent dans des domaines compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement (86).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Attirer les « nomades numériques » (télétravailleurs, voyageurs...) qui constituent un apport de matière grise et de visiteurs ainsi qu'une source de consommation qui contribuent à revitaliser les centres-bourgs (72).	Déjà pris en compte Cf. objectif 24.
	Répondre à l'AMI Fabrique de Territoire qui se termine en septembre 2021 sur les tiers-lieux (78).	Déjà pris en compte Cf. Objectifs 25 et 26. La suggestion sera étudiée par LTC et transmise à la technopole.
	Proposition de complément : L'objectif premier de L'Agglo devra être la rénovation de ses grands bâtiments tertiaires et industriels aujourd'hui très énergivores, avec des rénovations performantes bâtiment par bâtiment (111). Commentaire explicatif : Cette politique forte de l'Agglomération permet de garder un dynamisme dans le développement économique d'un territoire enclavé et d'éviter les friches. Néanmoins, cette politique a beaucoup coûté à l'Agglomération qui n'aurait plus l'argent pour rénover les bâtiments rachetés de manière performante (objectif de transition énergétique). De nouveaux achats de foncier devront se faire dans l'unique cas où un projet est prévu (et non dans l'attente d'une future installation d'entreprise) et à condition que ce projet ai prévu une rénovation énergétique performante avant installation. LTC conditionnera donc son soutien à des porteurs de projets ambitieux sur le plan environnemental (111).	Déjà pris en compte. Cf. Objectif 24 (Parc immobilier, obligation légale relatif au plan tertiaire) pour lequel des études et travaux sont lancés. Le budget immobilier locatif de LTC est un budget annexe et se doit donc d'être équilibré (obligation réglementaire). Son taux d'occupation est régulièrement évalué. LTC commercialise son foncier sur la base des espaces d'activité ouverts à cet effet. Les extensions de zones se font en fonction de leur taux d'occupation et des possibilités en matière d'urbanisme.
Objectif 25 : Attirer et transformer les compétences	Pas d'avis spécifique sur cet objectif	

Objectif 26 : Contribuer à l'évolution de la formation pour servir l'excellence de la recherche et le dynamisme de l'innovation Références (7) 3, 10, 16, 53, 81, 86, 111	Cet Objectif pourrait être davantage articulé avec l'Objectif 24 (Attirer, accueillir et faire émerger les acteurs économiques) alors qu'ils apparaissent assez disjoints. En effet, l'appui à la recherche est un moyen de faire émerger et d'attirer de nouvelles activités en s'appuyant sur le vivier existant : financement de porteurs de projets innovants, accroissement du nombre de bourses doctorales et de post-docs, définition de nouveaux programmes et appels à projets, accueil de nouveaux chercheurs prêts à travailler sur les sites concernés ou plus largement sur le territoire du Trégor. La création d'un poste de « manager de la recherche » permettrait d'impulser et de coordonner ces différentes initiatives. Pourquoi ne pas envisager de la même façon la création d'un « Laboratoire de l'imaginaire » sur le modèle de ceux qui existent déjà ? (16, 3).	Articulation des objectifs 24, 25 et 26 déjà prise en compte. Ces suggestions seront étudiées par LTC et transmises à la technopole.
	Le bloc de compétence « Enseignement supérieur, recherche et innovation » n'est noté que comme « optionnel ». C'est pourtant sur ce socle que se sont construites la vie sociale et les réalités industrielles et économiques actuelles du Trégor et ce n'est que par la consolidation de ce socle que l'on peut pérenniser ce qui existe dans les autres domaines d'activités économiques, y compris touristiques (53).	Déjà pris en compte. LTC a fait le choix volontariste d'exercer pleinement une compétence qui est optionnelle pour les intercommunalités
	L'avenir de toute communauté, de toute société, passe obligatoirement par le développement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Sans cela, on ne vit que sur des acquis dont l'importance stratégique ne peut que s'étioler telle une peau de chagrin. La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle est une pièce importante de cet édifice et en est même la base car elle a, entre autres objectifs, celui d'éveiller l'intérêt des jeunes (mais aussi des moins jeunes) aux métiers scientifiques et techniques. Ceci n'apparaît que très peu dans le projet de territoire. Seule les Objectifs 26 (Chantier 8) et 19 (Chantier 7) l'évoquent timidement, sans aucun développement concret (53).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 25)
	La culture scientifique, technique et industrielle constitue le terreau permettant l'éveil des vocations. Elle montre également, au-delà des frontières de notre territoire, qu'il y règne une culture favorable à l'accueil de nouvelles activités industrielles, ce qui est illustré par des implantations récentes. Il ne faut surtout pas noyer ce qui est un investissement pour l'avenir avec ce qui sont des outils permettant de créer un contexte qui en favorise le développement et l'épanouissement. Il ne faut pas mélanger buts et moyens (53).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 25)

	Il n'y a pas que la recherche, les hautes technologies et des ingénieurs dans le Trégor. Des formations, y compris de niveau inférieur (techniciens), dispensées sur le territoire devraient également concerner des filières et métiers en lien avec la mise en œuvre des transitions climatiques, environnementales, économiques et sociales (81).	Déjà pris en compte Cf. objectifs 25, 26 et 27. Les formations relatives à l'adéquation entre compétences et marché de l'emploi sont traitées dans le cadre de ces objectifs. Par ailleurs, la compétence « enseignement supérieur » de LTC se limite aux formations post-bac.
	La rénovation énergétique performante étant un programme de long terme, LTC sera proactive afin qu'une filière de formation aux métiers de la rénovation se crée (111).	Déjà pris en compte LTC peut inciter et accompagner les formations initiales et tout au long de la vie. Sujet traité dans l'objectif 25. Les élus ont conscience d'un besoin à accompagner dans les prochaines années.
Objectif 27 : Faire des transitions un moteur de nos actions Références avis (4) 11, 41, 93, 111	Beaucoup de choses manquent encore si nous voulons effectivement réorienter nos industries vers la Future Emerging Technology (FET), notamment au titre du défi énergétique en s'appuyant sur les compétences en R&D et de productions industrielles déjà soutenues (Photonique, mécanique...). Le développement, par exemple, d'un tourisme ou d'une économie maritime durables, qui ferraient abstraction du défi énergétique, n'aurait pas de sens et n'aiderait pas le territoire à aller vers davantage de résilience face aux nombreux défis à relever au cours des prochaines années et décennies (environnementaux, énergétiques, sociétaux...) (11).	Déjà pris en compte Cf objectif 27 Faire des transitions un moteur de nos actions
	Concernant les tiers-lieux, il aurait été intéressant de pouvoir répondre, avec les projets présents sur le territoire, à l'AMI Fabrique de territoire qui se termine en septembre 2021. Si ce n'est pas déjà fait, une étude territoriale concernant les besoins sociaux et environnementaux pourrait être pertinente pour permettre aux tiers-lieux de se développer en fonction du contexte local (41).	Déjà pris en compte LTC soutient des initiatives de tiers lieux (publics ou privés) et celles issues de l'économie sociale et solidaire .

	On ne peut que s'étonner qu'il n'y ait pas de priorité donnée aux investissements mais aussi à la recherche et à l'innovation dans les domaines de la rénovation thermique des bâtiments et de la production énergétique qui sont davantage porteurs d'emplois que des projets comme la 5G ou les objets connectés sur lesquels semble parier l'Agglomération car ils s'inscrivent dans la tradition industrielle du Trégor. Pourquoi ne pas orienter la recherche et la formation vers d'autres domaines liés aux besoins locaux ? Pourquoi ne pas pousser les entreprises de haute technologie à travailler sur des habitats passifs ? Pourquoi écarter le Low-tech ? (93).	Déjà pris en compte Cf. objectif 27 Il existe déjà des actions engagées par LTC dans les domaines de la commande publique, du soutien à la recherche (optimisation énergétique dans le bâtiment), du soutien aux innovations ...
	Les transitions citées étant des « transitions », LTC accompagnera ces domaines encore fragiles dans leur montée en puissance et vers la création de nouvelles activités. Une valorisation des aides et une ingénierie humaine seront apportées aux porteurs de projets liés à la transition environnementale et à l'économie sociale et solidaire. Ces aides seront basées sur un cahier des charges avec des critères définissant les attentes d'un projet de transition (111).	Déjà pris en compte Ces informations seront prises en compte dans le cadre de la définition opérationnelle du futur programme d'aides financières LTC.

Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités » (111 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Remarques générales sur le défi Référence avis (2) 42, 56	Pourquoi un horizon si lointain pour des chantiers aussi essentiels ? (42).	Le projet de territoire est une feuille de route stratégique qui fixe des orientations pour guider l'action de la collectivité. L'horizon temporel a été défini sur celui du Schéma de Cohérence territoriale du Trégor (SCoT) qui constitue le socle du projet de territoire et de la Breizh cop. De nombreuses opérations liées à ces orientations sont d'ores et déjà mises en œuvre.
	Tous les chantiers contenus dans ce défi nécessitent de définir des objectifs chiffrés comme, par exemple, en matière de réduction du trafic, de la vitesse automobile, de réduction de l'espace accordé aux voitures... (56).	Les objectifs en termes de diminution de la consommation d'espace sont chiffrés dans le SCoT en application aujourd'hui sous forme de densités de logements/ha, de production de logements et de % minimum de logements contenus dans l'enveloppe urbaine. Les objectifs du territoire devront s'accorder avec les objectifs chiffrés au niveau national, et seront détaillés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan de Mobilité qui seront élaborés à partir de septembre 2021.

Chantier 9 : Organiser un territoire équilibré autour des centralités (32 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Eléments de réponse
Objectif 28 : Organiser un territoire équilibré Références avis (6) : 2, 10, 28, 16, 41, 78	Chacun doit assumer le fait que « vivre en Trégor », ce n'est pas « habiter en ville ». Or, les citoyens qui peuplent de plus en plus le territoire veulent y trouver tous les avantages de la ville. Or, la campagne est un monde qu'il faut	L'objectif de ce chantier est de veiller à un aménagement équilibré du territoire, visant à réduire l'impact de l'homme sur le milieu et induisant une confortation des centres. Il ne s'agit pas là bien évidemment de supprimer tout habitat en

	accepter avec ses contraintes, un monde qui offre bien des avantages et garanti un bien être (28).	milieu rural mais bien de limiter les phénomènes de périurbanisation et d'artificialisation des sols en extension.
	Les infrastructures, équipements et services publics ou privés doivent être équitablement répartis sur le territoire et il ne convient pas de spécialiser certains espaces (commerces, loisirs, administrations...) au risque, sinon, d'aboutir à une concentration excessive. Il est important que chaque habitant ait accès à la plupart des équipements et services courants sans avoir à parcourir des distances trop importantes (10).	LTC est pleinement en phase avec cette remarque, car cela correspond aux objectifs du SCoT du Trégor énoncés dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) et dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT au travers de la mise en place de l'armature territoriale du Trégor.
	Le déséquilibre dans la structure du budget d'investissement intercommunal s'explique en bonne partie par la réalisation en cours ou prévue de "grands projets" sur la seule commune de Lannion (Parc des expositions, Pont sur le Léguer...) au détriment du reste du territoire (16).	LTC investit sur tout son territoire avec des projets emblématiques à Plestin-les-Grèves (Centre Kérallic), à Tréguier (ancien Couvent des Sœurs du Christ), à Plounévez-Moëdec (abattoir) etc., ou encore en matière de préservation de l'environnement (eau potable, assainissement, déchets, etc.) La localisation du Parc des Expositions à Lannion se justifie par la disponibilité de locaux de taille importante, qui aurait pu devenir une friche industrielle sans l'intervention de LTC, et d'autre part par la proximité avec les entreprises du Technopôle Pégase.
	Décloisonner les aménagements, mélanger les fonctions, éviter de spécialiser et de sectoriser les espaces : habitat et espaces économiques ou de loisirs peuvent être conçues sur un même espace pour éviter des zones « mortes » ou des zones commerciales trop denses (41,78).	Le SCoT ne fait pas obstacle à la promotion de la mixité des fonctions urbaines. Il invite à placer les services, les commerces, les activités économiques au cœur des agglomérations et villages, afin d'éviter les déplacements subis. Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourra mobiliser les outils nécessaires à la promotion de cette mixité urbaine.
Objectif 29 : Aménager le territoire autour des centralités	L'aménagement des territoires ruraux ne peut s'imaginer qu'en prenant appui sur un réseau de « centralités » . Celles-ci ont forcément vocation à se densifier et à se consolider. En effet, la réduction de la consommation foncière et des déplacements, surtout s'ils sont carbonés, l'impose. Très concrètement,	Cela correspond aux objectifs du SCoT énoncés dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) et dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT au travers de la mise en place de l'armature territoriale

Référence avis (2) 47,86	faut-il encore accorder des permis de construire à x km des bourgs ? Certaines populations (les personnes âgées notamment) n'ont-elles pas vocation (intérêt) à habiter ces centralités (environnement social, accès aux services...) ?	du Trégor. Il veille en particulier à placer 50% de l'offre nouvelle de logements dans les principales communes, pôles du territoire communautaire. Il vise aussi à limiter avec force la dispersion géographique des habitants en dirigeant les capacités à développer l'offre nouvelle en logements vers les principaux villages et agglomérations du territoire communautaire et donc à proximité des services.
	Organiser le transfert de certaines activités situées sur le Plateau de Lannion vers le cœur de ville dans une logique de redynamisation : accessible à pied, transports en commun, gare, proximité commerces, restauration... (47).	Le principe de mixité des fonctions est inscrit dans le SCoT.
Objectif 30 : Aménager le territoire pour tendre vers zéro artificialisation nette et préserver les paysages Références avis (16) 2, 10, 25, 36, 41, 47, 56, 66, 68, 78, 81, 82, 86, 95, 99, 101	Il est aussi possible de limiter l'étalement urbain en facilitant dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi...) l'installation d'habitats légers dont l'emprise au sol est réduite et qui attirent plutôt les jeunes générations : Tiny Houses, yourtes, habitats légers ou écologiques... (36, 78, 101).	Il est nécessaire de prendre en compte que l'installation de ces habitats légers doit s'inscrire dans le cadre de la loi, et notamment les lois Littoral, ALUR, et de prendre en compte que l'objectif des textes législatifs vise à ne pas renforcer l'impact de nouvelles habitations sous quelques formes qu'elles soient sur le milieu naturel. Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourra prendre en considération ces nouveaux modes d'habitat, sachant néanmoins qu'ils devront respecter les dispositions réglementaires qui s'imposent (Loi Littoral en particulier) et les principes posés par le SCoT en matière de développement de l'Urbanisation. La manière avec laquelle ils sont susceptibles de se déployer sur le territoire communautaire ne doit pas remettre en cause l'objectif de limiter la dispersion géographique des habitants tel qu'exposé ci-dessus.
	Il faut arrêter de créer de nouveaux espaces d'activités ou des lotissements alors que la population baisse, que les réserves foncières sont	Les logements vacants ne sont pas surreprésentés (7,4% en 2017).

	suffisantes et qu'il est possible d'inciter fortement les propriétaires de logements ou de locaux vides à les rénover puis à les vendre ou à les louer (47).	LTC développe de nombreux outils, actions et projets économiques à partir de la requalification de bâtis anciens. Les extensions de foncier économique se font au regard des taux de remplissage observés, et dans une volonté d'équilibre territorial. De nombreux outils sont développés aujourd'hui pour limiter la vacance des logements et permettre leur réhabilitation comme l'OPAH-RU sur les centres-villes de Tréguier et de Lannion, la mise en place d'outils fiscaux par les communes, les nombreuses aides à la réhabilitation de l'Etat via l'ANAH notamment, que la communauté d'agglomération accompagne et abonde fortement (financièrement et techniquement). Modérer la consommation foncière et répondre aux besoins des entreprises et des ménages ne doivent pas s'opposer. Il convient de proposer et orienter les modes d'action vers des nouvelles formes d'occupation moins consommatrices tout en restant un territoire d'accueil et dans le cadre de modèles économiques acceptables et accessibles.
	Dernier paragraphe à compléter : « Enfin, le patrimoine continuera de contribuer au désir d'appartenance et de bien vivre en un territoire identifié et qui fait société, tout comme les paysages visuels ou sonores emblématiques et quotidiens, à valoriser et préserver ». Le concept de paysage sonore sous-entend ce que l'on appelle aujourd'hui notre « environnement sonore »... Le Trégor Sonore consacre son cycle de Sonférences 2021 à cette thématique car la préservation de l'environnement sonore est un indicateur des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire et de la préservation des sites remarquables (exemple de la Vallée de Kérouspic et du Centre de découverte du Son qui y est installé) (68,25).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (Cf Objectif 30)
	Réfléchir à l'esthétique des bâtiments d'entreprises. Actuellement les zones artisanales et technopoles sont inintéressantes d'un point de vue visuel et architectural. Cela n'est pas spécifique au Trégor mais on peut imaginer faire	Au sein de certains parcs d'activités, des efforts ont été mis en place (chartes, règlements de zonages, talus paysagers, plantations d'arbres, préservation de zones humides, ...).

	mieux et développer des zones industrielles et commerciales qui se soucient de leur esthétique (56).	Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourra mobiliser des outils supplémentaires.
	Arriver à zéro artificialisation nette c'est bien, mais chacun est conscient du nombre de terrains artificialisés inutiles ou surdimensionnés (parkings des grandes surfaces...). Il faudra donc inévitablement envisager une renaturation ou un multi usage de certains espaces (66, 10).	La recherche de la valorisation des terrains « inutilisés » est un outil pour tendre vers zéro artificialisation nette. Dans le cadre du PLUi-H, conformément aux prescriptions du SCoT, un travail sur les potentiels de densification, de renouvellement urbain sera intégré dans le diagnostic et devra être pris en compte dans les potentiels de surfaces urbanisables.
	Le Trégor a un riche patrimoine notamment rural qui n'est pas toujours préservé au profit de la bétonisation et de ronds-points « à la bretonne ». Rien n'est dit sur cette question très sensible (99).	LTC s'investit pour le patrimoine notamment au travers des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) de Tréguier, Perros-Guirec, par exemple. Ce point est traduit au sein du SCoT, dans le Programme d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT (PADD) « valoriser les richesses paysagères et patrimoniales » LTC s'engage dans la labellisation du territoire en « Pays d'Art et d'Histoire » Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément aux dispositions prises par le SCoT mobilisera les outils nécessaires à la préservation des patrimoines bâtis et culturels du Trégor.
	Renforcer la politique de réutilisation et de conversion des friches existantes et du foncier dégradé (78).	En anticipation, LTC a notamment acheté des sites avant qu'ils ne deviennent potentiellement des friches, avec l'objectif de les réutiliser : parties des sites de Nokia et du site d'Orange, le site SAGEM à Lannion, du site du couvent des sœurs du Christ à Tréguier, de Kérallic à Plestin les Grèves, de Castel Meur à Plougrescant, ...

	Excellent objectif qui devrait guider toutes les politiques de l'Agglomération quitte à se passer de certains projets, comme les projets de nouvelles infrastructures routières. Tant que l'étude de ces projets anachroniques se poursuit, cet objectif n'est pas crédible et ne dupe personne quant à la volonté de LTC de réduire son empreinte foncière (81)	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Pourquoi alors annoncer dans le dernier magazine communautaire 116 ha d'extension possible des espaces d'activité ? (82)	Ces surfaces sont intégrées dans l'objectif de réduction de la consommation d'espace prescrites par le SCoT. Il est important de préciser que ces 116 ha d'extension des espaces d'activités ne sont pas tous situés en extension d'urbanisation.

Chantier 10 : Réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements (29 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 31 : Réduire les trafics automobiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Références avis (9) 8, 11, 28, 45, 47, 59, 66, 86, 95	Toutes les bonnes intentions inscrites dans le projet de territoire sont louables mais sont souvent exprimées de manière évasive ou conditionnelle (on « favorisera », on « sollicitera », on « prendra part à » ...). Nulle part n'est mentionnée une disposition de la loi LOM qui stipule que la fin des ventes des voitures thermiques et hybrides sera effective en 2040. Comment atteindre ce but sans davantage de motivation et de détermination ? (11).	La Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019 a en effet fixé à 2040 la date de fin de vente des véhicules thermiques et hybrides. Le Projet de territoire n'est pas un plan d'action mais une feuille de route stratégique qui définit les grandes orientations de la politique communautaire. Les objectifs opérationnels et chiffrés de ce défi relèvent d'autres documents de planification qui ont vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité. L'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021

	L'usage des transports collectifs ou le développement de certaines pratiques (covoiturage...) se heurte à l'individualiste qui caractérise notre société (28).	LTC prend acte et a bien conscience des changements nécessaires.
	Cet objectif aurait dû être défini il y a 40 ans, difficile désormais pour beaucoup de se déplacer sans voiture. Il faut désormais multiplier les réponses alternatives : covoiturage, pistes cyclables sécurisées, tournées pour livraison de courses... (45, 8).	Le développement des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle est un objectif majeur de la politique de transport de Lannion-Trégor Communauté. Un groupe de travail multi-acteurs et pluridisciplinaires a été créé en janvier 2019 « mobilités / deux roues » pour développer des solutions de transport innovantes, accessibles à tous, en complément des services existants. A noter, que dans le cadre des plans existants (PCAET, Plan de Déplacements 2017-2022), LTC élabore actuellement un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables.
	Si on veut réduire l'empreinte carbone des déplacements, il faut cesser de créer des rocade s et autres contournements qui allongent les distances parcourues et donc le bilan carbone ! (66).	La réduction des émissions de gaz à effets de serre issues des déplacements constitue un objectif majeur de la politique communautaire. Cette volonté de réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements n'exclue cependant pas des opérations de sécurisation, d'amélioration de la circulation et d'apaisement du trafic dans les centres-bourgs et centres-villes du territoire.
	Compte tenu de l'enjeu principal du chantier (réduction de 28% des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015, objectif européen à 55%), il est nécessaire d'apporter des réponses fortes. Les principaux leviers d'actions sont connus (réaménager, restructurer l'espace, mettre les mobilités actives au cœur des mobilités quotidiennes, développer le covoiturage et l'autopartage ...). Pour autant, toutes ces mesures ne seront pas suffisantes pour atteindre l'objectif (95).	En effet, l'enjeu principal du chantier est de réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements. Pour rappel, le Projet de territoire n'est pas un plan d'action mais une feuille de route stratégique qui définit les grandes orientations de la politique communautaire. Les objectifs opérationnels relèvent d'autres documents de planification qui ont vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité. L'élaboration de

		ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021
	Il faut drastiquement diminuer les déplacements en voiture qui concernent 80% des déplacements individuels avec un taux de motorisation des ménages conséquent. La voiture restera incontournable sur un territoire périurbain et rural comme celui du Trégor. Pour convaincre le plus grand nombre à se passer de la voiture individuelle, l'ensemble des offres actuelles n'est pas suffisant et ne couvre pas les besoins habituels de mobilité des usagers (95).	Cette question est prise en compte dans le Projet de territoire « Cap 2040 » Le développement des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle est un objectif majeur de la politique de transports et de mobilités de Lannion-Trégor Communauté. Un groupe de travail multi-acteurs et pluridisciplinaires a été créé en janvier 2019 « mobilités / deux roues » pour développer des solutions de transport innovantes, accessibles à tous, en complément des services existants de transports en commun et à la demande, dont la location de vélos et de scooters électriques, le covoiturage, l'autopartage, l'auto-stop organisé, etc.. Toutes les pistes sont étudiées. A noter, que dans le cadre des plans existants (PCAET, Plan de Déplacements 2017-2022), LTC élabore actuellement un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables. De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.
	Il faut donc repenser totalement la mobilité individuelle en s'appuyant sur de nouvelles formes de services, passer de la propriété d'un ou de plusieurs véhicules au partage via des opérateurs. La loi LOM permet aux territoires de mener des expérimentations. Lannion, ville du numérique, peut et doit prendre sa part pour faire une transition pour une mobilité pour tous avec des moyens mis en commun au profit du plus grand nombre... Liste non exhaustive : une offre de voitures en libre-service qui évite que chaque ménage ait besoin d'une ou de deux voitures, la possibilité pour celui qui est	Cette question est prise en compte dans le Projet de territoire « Cap 2040 » Le développement des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle est un objectif majeur de la politique de transports et de mobilités de Lannion-Trégor Communauté. Un groupe de travail multi-acteurs et pluridisciplinaires a été créé en janvier 2019 « mobilités / deux roues » pour développer des solutions de transport innovantes,

	propriétaire d'une voiture de la mettre à disposition quand elle ne lui sert pas, améliorer l'intermodalité entre moyens de transport, un forfait mensuel mobilité selon les profils usager... Les bénéfices seraient moins de kms parcourus en voiture individuelle, moins de voitures et donc plus de place et de tranquillité pour les modes de déplacement actifs (95).	accessibles à tous, en complément des services existants de transports en commun et à la demande, dont la location de vélos et de scooters électriques, le covoiturage, l'autopartage, l'auto-stop organisé, etc.. Toutes les pistes sont étudiées. A noter, que dans le cadre des plans existants (PCAET, Plan de Déplacements 2017-2022), LTC promeut le covoiturage domicile-travail. De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021 ; ces pistes seront étudiées dans le cadre de ces plans.
	En toute logique, cet objectif va de pair avec une réduction des investissements routiers budgétivores. A noter toutefois que la réduction de la circulation automobile est difficile à appliquer avec une population vieillissante et un territoire où le climat et les déclivités ne sont pas favorables au vélo... (86).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
Objectif 32 : Favoriser les mobilités « décarbonées » Références avis (20) 10, 16, 29, 30, 33, 37, 38, 40, 41, 44, 47, 51, 56, 59, 61, 78, 79, 86, 97, 101	Lorsque l'on se fixe pour objectif de réduire les déplacements carbonés, il faut s'attaquer en priorité aux plus polluants. Pourquoi alors ne pas supprimer l'Aéroport de Lannion, utilisé seulement pas une infime minorité et qui est sans doute condamné à court ou moyen terme, et réserver ce vaste espace à d'autres usages plus collectifs (renaturation, espace de loisirs ou d'activité...) ? On continue à entretenir un espoir quant à la pérennité de cet équipement alors qu'il est désormais décalé par rapport aux évolutions sociétales et environnementales (10, 16).	Cette question est prise en compte dans le Projet de territoire « Cap 2040 » L'usage de la plate-forme aéroportuaire et de l'offre de transport aérien sont effectivement à retravailler. (Cf Objectif 36)
	L'Objectif 36 indique que l'offre de transport aérien sera « retravaillée », mot très vague qui ne précise pas le sens de la réflexion : Vers plus ou moins de trafic ? Lannion sera-t-il une exception vers l'intensification du transport aérien ? (38).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	Les déplacements doux doivent être encouragés, accompagnés et systématisés lorsque cela est utile et possible. Or, les pistes cyclables sécurisées manquent cruellement sur le territoire (à quand le partage de la route ?). Concernant les principaux sites touristiques du Trégor, qui sont souvent saturés et parfois en partie défigurés par l'afflux de véhicules, pourquoi ne pas prévoir, comme cela se pratique déjà parfois, la création de parkings associés à des navettes ou à la possibilité de pratiquer la marche, le vélo... ? (10).	Cette question est prise en compte dans le Projet de territoire « Cap 2040 » Le développement des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle est un objectif majeur de la politique de transports et de mobilités de Lannion-Trégor Communauté. Un groupe de travail multi-acteurs et pluridisciplinaires a été créé en janvier 2019 « mobilités / deux roues » pour développer des solutions de transport innovantes, accessibles à tous, en complément des services existants de transports en commun et à la demande, dont la location de vélos et de scooters électriques, le covoiturage, l'autopartage, l'auto-stop organisé, etc.. Toutes les pistes sont étudiées. A noter, que LTC élabore actuellement un Schéma Directeur communautaire des aménagements cyclables, qui devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire en juin 2021, incluant la réalisation d'aménagements cyclables prioritaires
	La réouverture de la « prime vélo » et son élargissement à tous permettraient d'augmenter la part de ce mode de déplacement vertueux (environnement et santé), de réduire la circulation automobile et d'améliorer la qualité de l'air (10).	LTC a en effet mis en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, accessible aux personnes non imposables. La mise en cohérence avec les conditions d'accès à la prime versée par l'Etat est à étudier.
	Réduire les transports consommateurs d'énergie oui, mais pas au détriment de la facilité de se déplacer (29).	Ce double enjeu est pris en compte dans le projet de territoire et les objectifs de la politique de transports et de mobilités de LTC, tout comme dans ceux de l'aménagement du territoire.
	Améliorer l'offre de transports publics pour tous ceux qui n'ont pas de voiture : dans de nombreuses communes, il n'existe qu'une seule ligne de bus toutes les 3 heures pour se rendre en général à Lannion ou à Morlaix mais aucune ligne pour se rendre ailleurs que ce soit à l'intérieur du territoire (de ville à ville) ou à l'extérieur (Brest...). Par ailleurs, cette ligne unique ne dessert	Cette problématique est prise en compte dans le projet de territoire et les objectifs de la politique de transports et de mobilités de l'agglomération.

	pas toujours certains sites et équipements pourtant importants et très fréquentés (hôpital...). Dans le même temps, une navette tourne « à vide » sur Lannion ! (30, 37, 40).	Le service de transport à la demande déployé sur l'ensemble du territoire de LTC depuis 2017 permet de répondre à certains besoins spécifiques de mobilité interne au territoire.
	En matière de pistes cyclables, une comparaison entre le Trégor, et plus largement de la Bretagne, et les pays d'Europe du Nord renvoie une image archaïque de nos territoires. Les citoyens auront beau mettre toute leur bonne volonté à s'équiper de vélos pour se déplacer, si les routes ne sont pas à la hauteur et ne permettent pas de circuler à vélo en toute sécurité, le nombre de cyclistes stagnera. Un maillage du Trégor par un réseau de pistes cyclables ou de voies douces ou vertes le long des axes routiers, de bourg à bourg et reliant les principaux équipements publics (enseignement, sports, loisirs, culture...), également utilisables par les piétons (grand oubliés de la mobilité), permettrait, en toute sécurité, de se véhiculer le plus possible en vélo ou en tricycles pour les personnes en situation de handicap (33, 40, 41, 44, 47, 51, 56).	En effet, pour ce faire LTC élabore actuellement un Schéma Directeur communautaire des aménagements cyclables, qui devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire en juin 2021, incluant la réalisation d'aménagements cyclables prioritaires.
	Faire du vélo s'apprend et généralement jeune. Or, les enfants ne sont pas tous égaux face à cet apprentissage. Toutes les familles ne sont pas en mesure d'acheter des vélos (même d'occasion) à leurs enfants ou de leur apprendre à en faire. Une fois encore, la mise en place d'actions coordonnées avec les écoles pourrait être un levier sur le long terme. LTC pourrait investir dans un parc de vélos et d'équipements (casques...) adaptés aux enfants, et proposer aux enseignants d'emprunter des vélos, par exemple sur un trimestre, pour mettre en place un cycle d'apprentissage du vélo (61).	L'apprentissage du vélo est inscrit dans la loi LOM de 2019 (SRAP), mais la mise en œuvre opérationnelle, entre Education Nationale, communes, département et LTC, reste à définir. La pratique du vélo est néanmoins d'ores et déjà soutenue par la politique de transports et de mobilités de LTC à travers le dispositif Vélek'Tro dont le déploiement est étudié dans le groupe de travail « mobilités / deux roues » qui associe des établissements scolaires. De nombreux plans et schémas auront par ailleurs vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.
	Pour réduire les déplacements en voiture, il serait souhaitable de développer le réseau d'autobus. Une fréquence plus régulière encouragera les citoyens à l'utiliser. Sa gratuité pour les personnes qui ont des difficultés financières est aussi une condition nécessaire à son succès (51).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.

		LTC a par ailleurs mis en place des tarifs solidaires (à partir de 2 €/mois) qui facilitent l'accès aux lignes existantes. Le prix n'est pas le seul frein à l'utilisation des transports en commun.
	LTC doit également agir auprès des entreprises de son territoire pour inciter ces dernières à réduire l'usage de leurs véhicules de service par leurs salariés qui se rendent vers les lieux desservis par le train (Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe, Rennes, Brest...) (97).	Les entreprises ont pour obligation de définir des Plans de Mobilité Employeur, que LTC peut accompagner en promouvant des solutions de transport en commun ou de mobilités partagées.
	Renforcer les déplacements doux à travers la mise en place d'un système vélo maillé (78)	Cette orientation est déjà prise en compte dans le projet de territoire (cf. Objectif 32). LTC élabore un Schéma Directeur communautaire des aménagements cyclables, qui devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire en juin 2021, incluant la réalisation d'aménagements cyclables prioritaires
	LTC devrait développer les Vélektro qui fonctionnent très bien en proposant une offre de location à l'année (et non plus basée sur une offre à destination des touristes d'abord et après seulement aux habitants pendant 8 mois). Cette offre serait complétée par une option d'achat du Vélektro au bout d'un an de location avec déduction du coût de location. Cela permettrait aux Trégorrois de s'équiper rapidement et sans risque puisqu'ils auraient le choix au bout d'un an de pratique (79).	La réflexion est en cours sur ce sujet.

Chantier 11 : Développer une politique inclusive des mobilités (19 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 33 : Informer et communiquer sur les services de mobilité Références avis (1) : 86	L'information aux habitants, quant aux moyens de transport et de déplacement mis à leur disposition, doit être renforcée mais pas seulement par des supports numériques auxquels une partie de la population n'accède pas ou très difficilement (86).	Cette orientation est déjà prise en compte dans le projet de territoire (cf. Objectif 33)
Objectif 34 : Favoriser l'accès à la mobilité Références avis (18) 2, 3, 6, 13, 14, 21, 23, 29, 34, 40, 59, 61, 65, 79, 81, 86, 93, 101	La thématique du train est peu abordée dans le projet de territoire. Or, des améliorations importantes sont nécessaires pour en augmenter l'usage et pallier à l'insuffisance d'horaires de retours le soir depuis Rennes (17H00 ou 18H30), à l'absence de train depuis ou vers Lannion chaque fois que la situation « sort de l'ordinaire » (confinement, gilets jaunes...), à l'utilisation anachronique des parcs de véhicules des grandes entreprises du bassin d'emploi à une personne par véhicule, et du risque qui pèse sur le maintien d'un service de guichet à Lannion et de contrôleurs sur la desserte Lannionaise. Cet objectif est pourtant tout à la fois : social, économique et écologique (65, 59).	Cette orientation est déjà prise en compte dans le projet de territoire (cf. Objectif 32)
	Des concertations avec la SNCF seraient bienvenues pour adapter les offres proposées et augmenter l'utilisation du train. Pour exemple, sur l'axe Plouaret-Lannion, les heures de passage du TER ne correspondent pas vraiment aux usagers qui veulent utiliser le train pour se rendre au travail. Une meilleure coordination entre TER et bus ou TER et accès aux pistes cyclables inciteraient davantage à des déplacements autres que la voiture. De plus, les tarifs SCNF sont élevés : n'y aurait-il pas possibilité de discussions entre LTC et la SNCF pour rendre le train plus attractif ? (61).	Cette orientation est déjà prise en compte dans le projet de territoire (cf. Objectif 32)

	L'offre en transports publics s'est beaucoup dégradée sur la côte depuis la suppression de la Ligne 15. Cette ligne doit être rétablie sur la totalité du littoral et toute l'année (14).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.
	Le service de transport à la demande devrait être étendu à tout le Trégor. La population vieillissant, elle doit pouvoir disposer d'un moyen de déplacement individualisé et le plus souple possible (13).	2 services de transport à la demande (Taxi TILT et Mobili TILT) fonctionnent sur tout le territoire depuis 2017. Néanmoins, ces services sont probablement encore assez peu connus, ce à quoi devrait remédier l'Objectif 33.
	La Communauté d'agglomération devrait être en capacité de proposer un « vrai » réseau de transports en commun qui s'étende sur l'ensemble du territoire avec des liaisons plus fréquentes. Des moyens importants sont affectés au réseau du cœur de ville de Lannion alors que la plupart des navettes sont vides ou presque. Lannion est une « petite » ville et beaucoup de déplacements peuvent être faits à pied ou en vélo. Par contre, un réseau plus étendu sur le territoire intercommunal serait plus utile et permettrait aux actifs de pouvoir circuler sur leur itinéraire domicile-travail sans utiliser leur véhicule personnel. Se pose également la question, déjà tranchée sur d'autres territoires qui en ont tiré un bilan positif, de la gratuité des transports publics sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté (21).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. LTC a par ailleurs mis en place des tarifs solidaires (à partir de 2 €/mois) qui facilitent l'accès aux lignes existantes. Le prix n'est pas le seul frein à l'utilisation des transports en commun.
	L'organisation des moyens de transport collectifs devrait tenir compte davantage qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent de l'ampleur des navettes entre domiciles et lieux d'emploi (pôles d'activité), des horaires de travail des salariés (que les entreprises devraient être incitées à adapter et à rationaliser) ou encore des visites auprès de malades ou de seniors en maisons de retraite (23).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.
	La capacité à se déplacer dans nos territoires ruraux impose d'utiliser la voiture. Ceux qui ne disposent pas de ce mode de déplacement, notamment les plus jeunes, devraient pouvoir bénéficier des moyens mis à disposition dans le cadre d'une plateforme mobilité tel que cela se pratique sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération (expérimentation Région Bretagne et	Déjà pris en compte (cf. Objectif 33) LTC n'a pas actuellement mis en œuvre de service d'autopartage, mais cette solution pourrait être étudiée dans le futur Plan de Mobilité. Néanmoins, LTC a mis en place un service de location de scooters électriques dans le

	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor) ou en Finistère (Association Don Bosco) (6).	cadre de l'accès à l'emploi et promeut le covoiturage domicile-travail.
	Sécuriser davantage les arrêts de bus , surtout en milieu rural où les enfants traversent souvent n'importe où et n'importe comment (40).	Déjà pris en compte (cf. Objectif 34) LTC est en train d'élaborer un Schéma de Sécurisation et d'Aménagement des Points d'Arrêt de transport en commun.
	Il n'y a aucune solution idéale en termes de mobilité en zone rurale ou de moyenne densité... Il faut que chaque citoyen se sente responsable et ait lui-même pensé le réseau afin d'être impliqué. Pour cela, LTC devrait lancer une séquence démocratique en faisant travailler les citoyens sur la mise en place d'un réseau de transports en commun sur le territoire en fonction des contraintes de chacun. Ceci pourrait accoucher d'un plan au plus près des besoins, ce qui aurait pour effet d'avoir un réseau plus fréquenté (79).	De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021. A noter qu'un groupe de travail « mobilités / deux roues » associe des établissements scolaires à la réflexion sur la politique communautaire en matière de transports et de mobilités. LTC va créer un Comité des Partenaires de la mobilité, qui inclura des usagers.
	A quand la gratuité des transports en commun comme dans de nombreuses autres agglomérations ? Préfère-t-on avoir des transports en commun peu utilisés et payants ou un service gratuit davantage utilisé ? (81, 3).	LTC a mis en place des tarifs solidaires (à partir de 2 €/mois) qui facilitent l'accès aux lignes existantes. Le prix n'est pas le seul frein à l'utilisation des transports en commun.
	Concernant les transports adaptés aux personnes à mobilité réduite, il faut reconnaître un effort certain avec des véhicules adaptés ou la possibilité d'accès à des transports peu onéreux, voire gratuits. Cependant, l'information semble encore très insuffisante. Par ailleurs, l'achat de bus avec possibilité d'accès aux poussettes, aux fauteuils roulants ou aux personnes à la déambulation fragile reste un objectif à atteindre qui aurait pour résultat de réduire les déplacements en véhicules individuel et de rendre une certaine indépendance aux personnes concernées (101).	Déjà pris en compte (cf. Objectif 32) En outre, tous les bus de LTC (réseau urbain à Lannion et à Perros-Guirec) sont accessibles aux poussettes, aux fauteuils roulants et aux personnes à mobilité réduite depuis 2015

	Les horaires de la ligne desservant Trestel doivent être adaptés afin de permettre aux visiteurs et aux patients ayant des rendez-vous d'accéder plus facilement au centre. Ce pourrait être aussi une aide aux professionnels qui y travaillent (101).	Les 2 lignes de car qui desservent Trestel sont une ligne de marché le jeudi matin pour aller au marché de Lannion (et en revenir) et une ligne de transport scolaire à destination des lycées de Lannion. De nombreux plans et schémas auront vocation à décliner le Projet de Territoire : PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité ; l'élaboration de ces 3 plans stratégiques va concrètement débuter en septembre 2021.
	Pourquoi ne pas imaginer un tramway à hydrogène faisant circuler 2 rames de petite dimension entre le Collège Yves COPPENS et l'IUT ? Ce projet, qui permettrait de réduire le trafic automobile et de désengorger le centre-ville, serait également l'occasion de requalifier les axes principaux d'accès aux écoles, équipements et espaces commerciales. Il serait peut-être aussi le moyen de se passer de la rocade et du pont qui ne feront qu'accroître la circulation de véhicules automobiles. Il modifierait durablement la valeur même de l'habitat Lannionais et le centre-ville pourrait être réservé essentiellement aux piétons et vélos. Un tel projet doit s'imaginer en repensant le passé de la ville, lorsqu'un train reliait encore Perros-Guirec. Est-il inconcevable de rêver d'un moyen de transport public qui modifie radicalement la physionomie de la ville et son rapport à l'automobile ? (93).	Une telle infrastructure ne répondrait qu'à un nombre limité de déplacements, et aurait probablement peu d'effet sur la circulation sur les axes principaux. L'alimentation de ce mode de déplacement en énergie nécessiterait par ailleurs l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable conséquents.

Chantier 12 : Organiser un territoire accessible, attractif et sécurisé (29 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 35 : Développer les infrastructures et les outils numériques Références avis (8)	Vivre de manière solidaire suppose de rompre avec la société qui a produit de l'individualisme. Les Trente Glorieuses ont fabriqué l'individu « consommateur », les années 1980 et 1990 ont fabriqué l'individu « narcissique », les années 2000 ont vu l'avènement de l'individu « tyran », celui qui sait tout sur tout et qui profère des menaces anonymement depuis son « terminal de poche ». Les dernières technologies de communication produisent de nouvelles « cyberdépendances » qui contribuent à isoler	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.

12, 41, 45, 64, 78, 81, 86, 99	mentalement les individus et à créer des atrophies sociales. Comment le projet CAP 2040 prétend-il relever le Défi « Vivre solidaires » en s'estimant à la pointe de « <i>l'accélération des innovations des nouvelles technologies</i> » dont Lannion se targue d'être le fleuron ? (64).	
	Le nouveau réseau 5 G va-t-il augmenter la solidarité entre Trégorrois ? La résolution des dérèglements écologiques et sociaux ne passe pas des solutions techniques. Ces solutions sont liées à la façon dont le savoir et le pouvoir circule. La solidarité suppose de construire une société conviviale basée sur une culture du partage et de l'autonomie. Pouvoir acheter un nouvel écran plat et un home-cinéma ne génère pas de la solidarité. En revanche, mettre en place des jardins partagés produit de la convivialité et de la solidarité. Le projet CAP 2040 envisage a priori plutôt des Trégorrois hyper connectés, rivés sur Netflix, achetant en Click & Collect sur Amazon ! (64).	Il est question avant tout ici du développement de l'accès à internet par la fibre optique, outil indispensable à de nombreux usages : éducation, télétravail, télémedecine, démarches administratives, etc.
	Le maillage du territoire avec des tiers-lieux d'activités ou du Coworking, au-delà de la mise en place des infrastructures de télécommunications, permettrait de réduire les déplacements, d'augmenter le confort de vie et de travail des salariés et de favoriser les synergies. Le développement de la téléphonie mobile est aussi le moyen de télétravailler plus facilement (41, 78, 81).	Cette problématique est déjà prise en compte dans le projet de territoire (cf. Chantier 8) Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 27)
	Développer le numérique, ce n'est pas durable en terme de consommation de matières premières rares, de consommation d'énergie et de production de déchets (45).	La consommation de matières premières rares, la consommation d'énergie et la production de déchets sont dues majoritairement au renouvellement des terminaux ; il s'agit ici avant tout de développer le réseau.
	Vous identifiez le vieillissement de la population. Que prévoyez-vous pour aider les personnes n'ayant pas d'ordinateur ou incapables de s'en servir en raison de pathologies liées à l'âge ? J'ose croire que la solidarité des générations a du sens et que l'humanisme ne serait pas asphyxié par le numérique (expérience récente vécue avec le COVID, période pendant laquelle ni la CPAM, ni les communes, ni LTC ne se sont mobilisées pour aider les aînés à s'inscrire à la vaccination ou des Services des impôts qui indiquent à cette même population de consulter le site internet) (99).	Cette problématique est bien prise en compte dans le projet de territoire (cf. Objectif 42)

	Lannion, au travers de ses entreprises technologiques, a été et reste un territoire très impliqué dans le développement des fibres optiques. Il est paradoxal que ce territoire soit si peu équipé de fibres et donc de liaisons filaires à haut débit (12).	LTC est engagée dans le programme BTHD Bretagne Très Haut Débit, opéré par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne, qui travaille au déploiement de la fibre sur la Bretagne. Plus de 95 % des logements sont aujourd’hui raccordables sur la commune de Lannion, Mégalis achèvera ses déploiements fibre à fin 2021 sur les 10 communes de Camlez, Coatréven, Kerbors, Langoat, Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plounérin, Plufur, Trégrom, Trémel. Le syndicat a lancé les déploiements de la phase 2 sur les 27 communes suivantes : Berhet, Cavan, Kermaria-Sulard, Lanmérin, La Roche-Jaudy, Le Vieux-Marché, Lézardrieux, Louannec, Mantallot, Perros-Guirec, Prat, Plestin-Les-Grèves, Pleudaniel, Pleumeur-Bodou, Pleumeur-Gautier, Plouaret, Ploubezre, Ploulec’h, Plougras, Ploumilliau, Plounévez-Moëdec, Pluzunet, Rospez, Saint Quay-Perros, Trédrez-Locquémeau, Trézény, Troguéry. En 2023, 50% des logements seront raccordables à la fibre optique, réparti sur 65% de la superficie de notre territoire. L'ensemble des logements devrait être déployé d'ici 2026.
	Probablement que dans 20 ans, toutes ces technologies seront dépassées ou vieillissantes comme le sont les réseaux électriques et télécom (86).	Dont acte.
Objectif 36 : Créer de nouveaux itinéraires avec les grands axes d’échanges et de communication Références avis (17) 16, 17, 24, 28, 30, 34, 38, 47, 59, 66, 71, 79, 81, 82, 86, 93, 97	Le territoire est déjà largement et suffisamment accessible. La circulation ne va cesser de diminuer avec le télétravail et le développement du très haut débit ! On ne peut courir deux lièvres à la fois ce qui coûte cher au contribuable pour un gain illusoire et non démontré (66).	Les nouvelles infrastructures routières sont actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertations comprenant notamment des enquêtes publiques qui devront démontrer les utilités publiques des projets comme le prévoient les procédures

	Il faut arrêter de construire des routes au prétexte que les déplacements s'intensifient. La Bretagne et les Côtes d'Armor sont déjà extrêmement bien desservis en comparaison de biens d'autres territoires. Chacun doit, au nom de l'écologie, accepter de passer un peu plus de temps pour se déplacer. Quand on choisit de résider en dehors des agglomérations et des métropoles, il faut accepter cette contrainte (28).	Les projets d'infrastructures routières envisagées sont rendus possibles par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Les opérations prévues ont vocation à sécuriser, fluidifier et apaiser les circulations notamment dans le centre-ville de Lannion et le bourg de Ploubezre. Elles ne s'opposent pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10).
	La plupart des grands axes routiers convergeant vers Lannion, il est indispensable que le trafic dans la ville soit fluide et que des places de parking soient prévues en nombre suffisant (17).	Les places de parking en centre-ville relèvent de la politique communale et non de la politique communautaire
	La construction d'un pont en aval sur le Léguer à Lannion est un projet contradictoire avec les objectifs de réduction de la circulation automobile et très coûteux (12 millions d'€) dont l'utilité et la nécessité sont des plus réduites (gain de quelques minutes). De nombreux projets de ce type, qui devrait donner lieu à référendum local, ont été annulés ou abandonnés au niveau national. La persévérance de la commune et de la Communauté d'agglomération sur ce dossier est regrettable (16, 34, 24).	La construction d'un pont en aval sur le Léguer à Lannion, est rendue possible par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. La construction d'un pont en aval sur le Léguer à Lannion a pour objectif de : - détourner du centre-ville de Lannion, une part du trafic de transit - permettre de réaménager les quais actuels (cheminements doux, apaisement de la circulation)

		- améliorer l'accessibilité entre le sud-ouest et le nord de LTC . Ce projet ne s'oppose pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10). La construction d'un nouveau pont doit par ailleurs démontrer son utilité publique au travers d'une enquête publique obligatoire.
	Que signifie la phrase « L'Agglomération se laissera la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures routières pour désenclaver le territoire... » ? Le retour de grands projets routiers, le serpent de mer de la rocade ? Ce projet est typiquement destructeur d'espaces agricoles, naturels et de biodiversité. IL est en parfaite contradiction avec le Chantier 5 du même projet de territoire « Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable » et l'Objectif 31 « Réduire les trafics automobiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre » (38).	Les projets d'infrastructures routières envisagées sont rendus possibles par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Les opérations prévues ont vocation à sécuriser, fluidifier et apaiser les circulations notamment dans le centre-ville de Lannion et le bourg de Ploubezre. Elles ne s'opposent pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10).
	Vouloir classer la Côte de granit rose au patrimoine de l'Unesco et faire de Ploumanac'h « Le village préféré des français » et y installer dans le même temps de grands parkings payants, développer à grand renfort de communication le tourisme et faire venir de plus en plus de personnes sur la côte, c'est accepter de gérer la circulation routière qui en résulte (notamment dans le Quartier du Ru). Le SCOT indique de 9 à 10 000 véhicules par jour sans préciser s'il s'agit d'une moyenne sur l'année (30).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.

	Un nouvel axe dans le secteur nord de l'agglomération de Lannion, dont le parcours serait à étudier entre le rond-point de Crec'h Quillé (ou le suivant) et celui de Gueradur, rond-point stratégique qui dessert une bonne partie de la côte, semble incontournable à moyen terme pour gérer et fluidifier la circulation (30).	L'aménagement de cet axe n'est pas prévu dans le SCoT approuvé en 2020.
	Pacifier les axes routiers communaux principaux et départementaux autour des zones habitées ou d'activités par une vitesse limitée à 50 km/h et des aménagements de voiries (47).	Cette décision est à la main des communes et du Département, mais contribue effectivement au développement des modes actifs.
	Proposition de reformulation Objectif 36 : « <i>Lannion-Trégor Communauté coordonnera les aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos), dans un souci de continuité et de sécurité. Les infrastructures dédiées aux modes actifs seront réalisées très rapidement. La communauté d'agglomération a pour projet de construire un pont en aval des ponts existants sur le Léguer, à Lannion, dans le but de faciliter les échanges entre le Nord et le Sud du territoire, en augmentant les mobilités automobiles carbonées. L'Agglomération se laissera la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures routières pour désenclaver le territoire notamment vers l'Ouest Breton et apaiser les circulations dans les centre-bourgs et les centres-villes. Les infrastructures cyclables auront été au préalable construites. Au préalable, il conviendra d'essayer toutes les solutions possibles pour la réduction du trafic, et de mesurer les conséquences des actions entreprises. L'usage de la plateforme aéroportuaire et l'offre de transport aérien vers/depuis Lannion seront retravaillés afin de limiter fortement l'impact carbone de cet équipement. Le transport ferroviaire sera développé, pour rendre de nouvelles destinations accessibles et améliorer les liaisons existantes</i> » (59).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 36)
	Une profonde contradiction entre les objectifs généraux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Objectif 31) et de réduction de la consommation d'espace (Objectif 30) et la perspective de développer de nouvelles infrastructures routières. S'il s'agit de réduire le trafic, il a été démontré depuis des décennies que toute offre de voirie supplémentaire engendre une demande au moins égale à la capacité nouvellement offerte (Cf. thèses de M. MOGRIDGE et A. DOWNS) et la	Les projets d'infrastructures routières envisagées sont rendus possibles par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

	plupart des politiques de mobilité en ont pris acte. Le déploiement de nouvelles voies rapides contribuera inévitablement à l'étalement urbain et la consommation d'espace ainsi qu'à l'accroissement de la mobilité automobile. S'il s'agit de désenclaver le territoire à des fins économiques, il a aussi été également démontré que, dans ce type de projets, il n'y a pas de création nette d'activité car ils se traduisent principalement par des déplacements d'activités (Cf. travaux de VICKERMANN, 1999). Il existe bien d'autres moyens efficaces pour répondre aux problèmes de circulation en centre-bourg et en agglomérations telles que des mesures de réduction de vitesse avec aménagements. Ceux-ci évitent les désagréments liés au déclin des petits commerces de proximité (Cf. Objectif 29). Enfin, ce type de projets a des conséquences à l'horizon du siècle et au-delà. Les décideurs portent donc une immense responsabilité à l'échelle du territoire en renforçant l'enfermement des plusieurs futures générations de Trégorois dans la dépendance à l'automobile et ses conséquences. Au contraire, l'ambition de développer la « cyclabilité » du territoire, qui a augmenté grâce au vélo électrique, par la réalisation d'aménagements, va dans le bon sens et doit être renforcée. Les études du CEREMA sur la mobilité cyclable en territoires peu denses peuvent à ce titre être utiles. « Nous sommes à la fin d'un cycle et le monde nouveau tarde à se dessiner » (BRUN, 2006), une terre d'innovation comme le Trégor n'a aucun intérêt à renforcer encore les effets néfastes d'un développement centré autour de l'automobile. Il faut changer complètement de modèle de développement (71, 97, 82, 86).	Les opérations prévues ont vocation à sécuriser, fluidifier et apaiser les circulations notamment dans le centre-ville de Lannion et le bourg de Ploubezre. Elles ne s'opposent pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10). Les nouvelles infrastructures routières sont actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertations comprenant notamment des enquêtes publiques qui devront démontrer les utilités publiques des projets comme le prévoient les procédures.
	Le « Pont aval » et de nouvelles infrastructures routières peuvent apaiser les circulations automobiles dans les centres-bourgs et centres-villes et apporter un certain confort transitoire. Mais ce projet date de plus de 20 ans et les politiques nationales ont fortement évoluées entre temps (loi Grenelle, LTECV, Neutralité carbone...). La stratégie nationale sur les transports horizon 2050 implique cependant une diminution probable de la taille, de la vitesse, du nombre et du trafic automobile, rendant le coût de ces infrastructures prohibitif au regard du service rendu. De plus, les pollutions sonores et de l'air seront drastiquement réduites avec un parc de voiture à majorité électrique,	Les nouvelles infrastructures routières sont actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertations comprenant notamment des enquêtes publiques qui devront démontrer les utilités publiques des projets comme le prévoient les procédures.

	rendant l'objectif d'apaisement de la circulation en centre-ville moins prégnant (97, 79, 81).	
	En conséquence, le projet Cap 2040 devrait privilégier cette formulation : Les investissements d'infrastructures devront être prioritairement dédiés à des projets compatibles avec la transition, comme les réseaux cyclables, l'amélioration de la desserte ferroviaire, le développement du transport maritime. Outre ces orientations d'investissement vers une mobilité « durable », et avant que de nouvelles infrastructures routières soient éventuellement examinées, des efforts de financement doivent être prioritairement orientés vers le soutien à la transition agricole et à l'isolation du parc immobilier (97).	Déjà pris en compte, dans la limite des compétences de LTC (cf. objectifs 6, 16 et 32)
	Vu le coût estimé pour la réalisation du « Pont aval », il est explicitement demandé de ne pas inscrire sa construction dans le projet de territoire tant qu'il n'aura pas été réévalué à l'aune des nouvelles politiques nationales et débattu à l'échelle du territoire avec l'organisation de débats tels que décrits dans le défi « Vivre la démocratie locale en Trégor » permettant ainsi à la population concernée de donner son avis sur un projet structurant et coûteux du territoire (97).	La construction d'un pont en aval sur le Léguer à Lannion, est rendu possible par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. La construction d'un pont en aval sur le Léguer à Lannion a pour objectif de : - détourner du centre-ville de Lannion, une part du trafic de transit - permettre de réaménager les quais actuels (cheminements doux, apaisement de la circulation) - améliorer l'accessibilité entre le sud-ouest et le nord de LTC . Ce projet ne s'oppose pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10). Ce projet est actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertation comprenant notamment des

		enquêtes publiques qui devront démontrer l'utilité publique du projet comme le prévoient les procédures.
	« L'usage de la plateforme aéroportuaire et l'offre de transport aérien vers ou depuis Lannion seront retravaillés » : Cette formulation traduit un manque de volonté d'affirmer clairement la cessation d'activité de l'aéroport de Lannion utilisé à des fins privées (vols privés ou d'affaire à la demande). La bonne formulation serait donc « La reprise du transport aérien ne doit pas être envisagée en cohérence avec les nouvelles décisions gouvernementales sur le trafic aérien qui ne peut perdurer qu'à certaines conditions face à d'autres moyens de mobilité comme le ferroviaire (97, 81).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. Objectif 36)
	Il faut exiger une liaison ferroviaire régulière, rapide et efficace entre Plouaret et Lannion , et mieux desservir l'accès à la RN 12 vers Brest (86).	Déjà pris en compte (Objectif 32)
	Le Trégor consomme près de 70 Ha de terres agricoles ou naturelles chaque année. Or, il s'agit d'espaces nécessaires pour la production alimentaire et indispensables par les services écosystémiques qu'ils rendent. Les projets de contournement routiers des bourgs (Ploubezre...) sont en incohérence totale avec les enjeux de préservation du foncier et l'objectif de « Zéro artificialisation nette ». Ils sont également en incohérence avec les enjeux de réduction des gaz à effet de serre et de réflexion autour des mobilités (86, 81).	Les projets d'infrastructures routières envisagées sont rendus possibles par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Elles ne s'opposent pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10).
	Le trafic automobile va probablement se réduire naturellement dans les prochains mois grâce aux nouvelles habitudes de télétravail prises pendant la crise. Les mesures et études relatives au trafic routier (données systématiquement augmentées de 4% par an) doivent permettre de confirmer cette tendance avant de conclure à la nécessité de nouvelles infrastructures (81).	Les nouvelles infrastructures routières sont actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertation comprenant notamment des enquêtes publiques qui devront démontrer les utilités publiques des projets comme le prévoient les procédures.

	Le projet Cap 2040 (page 16) insiste à juste titre sur l'important de l'étalement urbain, vorace en énergie et inadapté à une population vieillissante. On ne peut alors que s'étonner de la part énorme des investissements consacrée aux ponts et roclades qui valident un futur carboné qui va en réalité accélérer et continuer cet étalement urbain pourtant remis en question dans d'autres chantiers et objectifs. Comment justifier cette logique d'investissement coûteux ? Sur la base de quel schéma d'urbanisme ? Ces équipements pourraient être justifiés s'ils étaient accompagnés d'un plan visant à revitaliser le centre-ville de Lannion, s'ils étaient insérés dans un ensemble de mesures qui en démontrerait la cohérence. Les taux très bas, voire négatifs, d'emprunts être mis au profit de politiques d'investissement bien plus ambitieuses qui auraient pour ambition d'anticiper un futur réellement décarboné (93).	Les projets d'infrastructures routières envisagées sont rendus possibles par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor adopté en février 2020. Le SCoT est le cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Les opérations prévues ont vocation à sécuriser, fluidifier et apaiser les circulations notamment dans le centre-ville de Lannion et le bourg de Ploubezre. Elles ne s'opposent pas au développement des solutions de mobilités décarbonées qui sont déployées parallèlement (cf. Chantier n°10). Les nouvelles infrastructures routières sont actuellement au stade des études. Suivront des phases de concertation comprenant notamment des enquêtes publiques qui devront démontrer les utilités publiques des projets comme le prévoient les procédures. Par ailleurs, LTC investit fortement, aux côtés des communes et grâce aux programmes Action Cœur de Ville et Dynamisme des Villes de Bretagne, dans le renforcement des centralités, à Lannion, Tréguier, Plestin-les-Grèves, etc.
Objectif 37 : Sécuriser les circulations internes au territoire, en particulier dans les centralités Références avis (4) 2, 13, 59, 86	Proposition de reformulation Objectif 37 : « Lannion-Trégor Communauté participera à la sécurisation des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos), notamment par la mise en œuvre de son schéma directeur communautaire des aménagements cyclables sécurisés. La Communauté d'agglomération participera à l'optimisation et à la sécurisation des infrastructures routières existantes afin de les adapter aux nouvelles mobilités (vélo, covoiturage ...), en particulier pour renforcer les différents niveaux de centralités. Les nouvelles infrastructures seront accessibles en transport doux et en communs (Cf. projet de piscine de Guingamp près de la gare) » (59).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (Cf objectif 37)

Défi « Vivre solidaires » (99 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Remarques générales sur le défi Références avis (3) 28, 29, 84	La solidarité n'a pas à être imposée par le politique, elle devrait faire partie du quotidien de chacun dans sa manière de penser le monde, de vivre et dans ses rapports aux autres. Mais ce n'est malheureusement pas le cas bien souvent lorsque l'on observe bien des comportements individuels et collectifs (28).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Dans l'ensemble des chantiers et objectifs de ce défi, intégrer dans les réflexions et les projets la condition particulière des personnes en situation de handicap , notamment lorsque le logement se situe en dehors des zones urbaines : isolement géographique, difficulté d'accès aux transports en commun, à la culture et aux sports... (84).	Ce sujet est pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des différents objectifs du projet de territoire.

Chantier 13: Offrir un habitat performant et solidaire (42 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 38 : Valoriser l'habitat existant et inciter au renouvellement urbain Références avis (11) 2, 10, 17, 21, 35, 41, 59, 61, 78, 93, 98	Les maisons anciennes ou vacantes pourraient être rénovées beaucoup plus qu'elles ne le sont actuellement ce qui éviterait de construire toujours plus et de consommer inutilement l'espace. Cela pourrait intéresser en particulier les populations jeunes, actives qui ont encore suffisamment d'envie et de dynamisme pour s'engager dans ce type de projets. La condition serait toutefois que les particuliers soient davantage informés, accompagnés et aidés, y compris financièrement (17).	Déjà pris en compte. Cela correspond aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat 2018-2023, dans lequel elle a mis en œuvre des aides financières renforcées en faveur de la réhabilitation du parc ancien de logements et a déployé son service de conseil et d'accompagnement des propriétaires, investisseurs, jeunes accédants à la propriété via son Point Info Habitat. Ces actions pourront être poursuivies et développées dans le cadre du futur PLUI-H

	L'utilisation d'une partie des résidences secondaires, dont le volume croît, en particulier sur le littoral et à Lannion, pour loger en permanence une partie des habitants permettrait à certaines catégories de populations d'acquérir et d'occuper des logements au cœur ou à proximité immédiate des agglomérations et pôles de services et d'activités où beaucoup d'actifs sont employés mais obligés d'habiter loin de leur lieu de travail, (réduction des déplacements carbonés au profit de modes moins ou non polluants) (10, 35).	Déjà pris en compte Les résidences secondaires constituent une part importante du parc (23,3% en 2017), en particulier dans les communes littorales. Bien que les leviers d'action publics sur les marchés immobiliers soient limités, il s'agira de poursuivre les actions du PLH 2018-2023 incitant à une production de logements à l'année (logement social, logement conventionné privé, accession à la propriété) et limitant les effets d'éviction des logements à l'année par les résidences secondaires, locations saisonnières dans le futur PLUI-H par différents outils (programme d'actions du volet Habitat).
	Il pourrait être intéressant de travailler sur de l'urbanisme transitoire, temporaire sur des sites en attente de reconversion. On peut imaginer de l'habitat léger et réversibles pour répondre à de nombreux besoins et aspirations : choix de vie minimaliste, réponse sociale (saisonniers, étudiants, nouveaux arrivants, urgences sociales...) ou encore pour des activités touristiques (41, 78).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Les objectifs de réduction de la proportion de logements vacants doivent être plus ambitieux : passer de 7,4% aujourd'hui (taux moyen qui masque de fortes disparités territoriales) à 5% en 2030 et à 2,5 % en 2040, soit une division par 3 à l'horizon de ce Projet de territoire (59, 98).	Les logements vacants ne sont pas surreprésentés (7,4% en 2017) En effet, il est généralement admis qu'un taux de vacance raisonnable se situe aux alentours de 6 à 7 %. Cela correspond notamment à la vacance frictionnelle de courte durée (changement d'occupants), indispensable pour permettre la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc. Néanmoins, le taux de LTC cache de fortes disparités territoriales. Il conviendra dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet habitat) de poursuivre les actions engagées par le PLH 2018-2023, sur les secteurs identifiés par le diagnostic.
	Une attention particulière sera sans doute à porter sur l'achat massif de résidences par des habitants qui ne travaillent pas actuellement en Bretagne. Avec la crise sanitaire actuelle, le prix de l'immobilier en Bretagne a flambé. Or, les salaires des Bretons ne	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat)

	suiront pas cette explosion. Comment assurer alors aux habitants du Trégor qu'ils pourront continuer à se loger décemment dans les années à venir ? (61).	
	Résorber ou, du moins, réduire la vacance impliquera de mener des actions adaptées à différentes échelles, au logement, à l'ilot mais aussi à l'échelle des centres villes et centres-bourgs, en s'appuyant sur les outils de planification, de renouvellement urbain et de maîtrise foncière (93).	De nombreux outils sont développés aujourd'hui, dans le cadre du PLH 2018-2023, pour limiter la vacance des logements et permettre leur réhabilitation comme l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres villes de Tréguier et de Lannion, la mise en place d'outils fiscaux par les communes, les nombreuses aides à la réhabilitation de l'Etat via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) notamment, que la communauté d'agglomération accompagne et abonde fortement (financièrement et techniquement). Il s'agira de les poursuivre, développer dans le cadre du PLUI-H
	Que va devenir le site du collège Charles LE GOFFIC ? Ce site, idéalement situé et exposé, pourrait être reconverti en un éco-quartier comportant une part de logements sociaux et d'habitats destinés aux plus anciens. Le déplacement du collège vers le site de Ker-Huel est une réussite sur le plan architectural et modifie profondément tout un quartier. Attention toutefois à ne pas trop minéraliser les espaces extérieurs (arbres, plantes...) (93).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	Il est dommage qu'il ait fallu attendre 30 ans pour qu'un « bon sens urbanistique » nous arrive d'en haut ! C'est pourtant une évidence depuis longtemps, pourquoi avoir tant tardé ? Les réformes successives des collectivités locales, qui se sont étalées sur 30 ans, ont généré un immobilisme et des conflits entre la Ville de Lannion et les intercommunalités successives. Nous payons aujourd'hui un retard pris dans la rénovation des habitats et la revalorisation des centres villes (93).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Qu'est-ce qu'un habitat durable ? Il serait, par exemple, utile d'interroger l'usage systématique du béton qui est fortement consommateur de sable, matière première épuisable. Pourquoi ne	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).

	pas se tourner davantage vers d'autres filières et dont certains permettraient de valoriser certaines productions agricoles matériaux (chanvre, paille, fibres végétales et animales...) ? (93).	Il s'agira de réfléchir notamment aux leviers d'incitation à l'utilisation des matériaux biosourcés dans l'habitat.
Objectif 39 : Inscrire le logement dans un contexte d'habitat et de cadre de vie Références avis (12) 2, 21, 29, 41, 42, 45, 51, 56, 59, 78, 86, 98	Garantir la qualité de l'habitat pour tous est fondamentale , toute personne résidant sur le territoire a le droit d'être logée de façon décente et les projets d'urbanisation doivent prendre en compte cette dimension sociale (51).	Déjà pris en compte. Favoriser l'accès de tous à un logement décent et de qualité sur le territoire constitue un objectif du Programme Local de l'Habitat 2018-2023. Il s'agira de l'intégrer dans les objectifs du futur PLUI-H.
	La commercialisation de lots à construire de tailles de plus en plus réduites a pour conséquent un taux d'artificialisation important des terrains et une proximité (promiscuité) entre résidents. Cette évolution vers un nouveau modèle de lotissements, qui répond d'abord et avant tout à un objectif de réduction de la consommation foncière, d'habitats afin que les quartiers de demain soient agréables et vivables.	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H.
	Il faut donner une ligne architecturale et paysagère au territoire du Trégor. Trop de diversité et de verrues au milieu d'îlots de maisons anciennes et typiques du territoire. Voir comment la Côte Normande est parvenue à préserver son style (29).	Le PLUiH permettra d'aborder ce sujet à l'échelle du Trégor et le cas échéant d'édicter des règles communes.
	Attention à ne pas vouloir copier les villes plus grandes ! Quand on vient habiter à Lannion, ce n'est pas pour avoir des maisons mitoyennes sur des terrains de 300m ² (Cf. l'échec de la commercialisation du Lotissement de Kervouric 2) (42).	La diversification de l'offre de logements est un sujet à porter dans le cadre du PLUiH tout en inscrivant le territoire dans le cadre de la maîtrise de la consommation foncière. Les maisons individuelles ne peuvent plus prendre place sur des terrains aussi grands que par le passé.
	Le territoire n'est accessible qu'aux retraités aisés qui s'approprient les terres et la côte. Les jeunes ne peuvent ni louer ni acheter... Certaines communes, peu soucieuses d'assurer une	Le diagnostic du PLUI-H permettra d'apporter des éléments précis d'analyse. Les enjeux de mixité sociale et générationnelle

	mixité sociale de leur population, affichent leur parti pris, celui de « l'économie des cheveux blancs » (45).	seront à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).
	Il est temps de construire des habitas plus collectifs, mêlant différentes catégories de populations (âges, CSP, revenus...) et favorisant les relations sociales et intergénérationnelles (jardins collectifs...). Cessons de développer la maison individuelle qui consomme énormément d'espace (Cf. les expériences en Allemagne ou des maires interdisent les maisons particulières) (45).	Cette remarque est prise en compte dans le cadre du SCOT et devra se traduire dans le PLUiH
	Il faut agir énergiquement contre la spéculation immobilière : Vous achetez un bien immobilier pour y habitez, sinon 60, 70 voire 100% de taxes sur toute construction uniquement destinée à la location saisonnière avec mise en place de contrôles stricts sur toute nouvelle construction (45).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).
	Mettre en place un cahier des charges en terme d'harmonie architecturale , le même sur toutes les communes. Aujourd'hui il n'y a aucune harmonie, aucune identité visuelle, chacun fait ce qu'il veut sans véritablement de de contrôles et aucune sanction (45).	Le PLUiH permettra d'aborder ce sujet à l'échelle du Trégor et le cas échéant d'édicter des règles communes
	Limiter la surface au plancher des constructions à vocation d'habitation , notamment sur la côte. Finis les 300 m ² , une norme à 130 m ² est largement suffisante (45).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H
	LTC mènera avec les communes une politique volontariste de réduction sur son territoire des résidences secondaires « improductives », notamment à travers son PLUI-H et tous les outils fiscaux et réglementaires à sa disposition. En parallèle, LTC soutiendra la structuration d'une offre de logement saisonnier (en gardant les critères de limite d'artificialisation des sols) afin de maintenir son potentiel touristique et développer une nouvelle activité économique d'accueil touristique sur le territoire (59, 98).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).

	LTC doit promouvoir un modèle de lotissement qui ne soit pas « cloisonné », sans vie (artificialisation catastrophique les 30 dernières années sur le Trégor (56).	Sujet qui rejoint celui de la diversification de l'offre de logement, de formes urbaines et de redynamisation des centres villes et bourgs, sujet portés dans le SCOT
	Ne pas oublier la protection du patrimoine existant qui constitue un des moteurs principaux du tourisme , surtout à l'intérieur des terres (86).	Le SCOT oblige le futur PLUiH a se doter de règles plus précises et organisées pour préserver le patrimoine bâti. Par ailleurs le territoire est engagé dans plusieurs dispositifs spécifiques tels que les sites patrimoniaux remarquables pour protéger et valoriser le patrimoine bâti. En fin le label Pays d'Art et d'Histoire doit permettre de développer une sensibilisation et une culture partagée sur ce sujet
Objectif 40 : Adapter le parc de logements aux enjeux actuels et à venir Références avis (11) 6, 14, 17, 32, 40, 41, 51, 78, 79, 86, 98	Le SCOT n'est pas assez ambitieux pour freiner rapidement l'artificialisation des sols, et le futur PLUI-H devra aller encore plus loin. Dans ce but il sera nécessaire de modifier certains aspects du SCOT afin de réduire drastiquement le modèle de construction des maisons individuelles, modèle qui reste à ce jour la principale cause de l'artificialisation des sols (98).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Les maisons à toits plats, de forme cubique, ne s'intègrent pas forcément très bien dans nos paysages et ne sont pas adaptées au climat et à la météorologie de notre région. Un réchauffement climatique ne se traduira pas forcément par une moindre pluviométrie, certains scénarios prévoyant plutôt l'inverse. Les PLU doivent donc être strictes (pente des toits à 45°) (17).	Le PLUiH permettra d'aborder ce sujet à l'échelle du Trégor et le cas échéant d'édicter des règles communes
	Un Point Info habitat renforcé doit permettre aux habitants d'être informés et accompagnés dans leur démarche de recherche de performance énergétique. Des bilans thermiques gratuits et généralisés aux ménages qui le souhaiteraient pourraient en convaincre beaucoup d'engager les travaux nécessaires (coût de l'investissement comparé aux économies de chauffage réalisées) (6).	L'offre de bilans thermiques gratuits existe déjà

	Disposer d'un habitat performant est souvent un problème pour les locataires dont les logements ne sont pas isolés. Des aides à destination des locataires ou à encourager les bailleurs à réaliser les travaux nécessaires seraient les bienvenues (32).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).
	Développer, voire systématiser les éco-quartiers et travailler avec des artisans solidaires en utilisant et valorisant les matériaux locaux (vois, chanvre...) (40).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Afin de tendre vers l'objectif de proposer des logements, sains, économes et confortables, il est nécessaire de trouver des solutions pour la demande croissante d'habitats légers de type Tiny houses ou yourtes. La quasi-totalité des communes est concernée, de manière officieuse, par ces types de logements, faute de trouver la réponse réglementaire adéquate dans le PLUI qui ne prend pas en compte ce type d'habitat. Il est désormais nécessaire de le prévoir, voire de le favoriser pour répondre à un certain nombre de besoins déjà évoqués. Ces types d'habitat sont sains, sobres, décents, économiques, écologiques, durables, mobiles et modulables. Il est erroné de les considérer comme indignes ou insalubres. Malheureusement, de nombreux citoyens n'enclenchent pas ces projets car il est aujourd'hui trop compliqué de s'installer d'un point de vue réglementaire. Un fossé s'est creusé entre l'engouement légitime pour ces formes d'habitats et la réalité administrative. Il y a lieu aujourd'hui de décliner l'article L121.1 de la loi ALUR pour éviter des installations fortuites et fixer un cadre de cohérence à l'installation de ce type d'habitat : insertion paysagère, sécurité, assainissement... (41, 78).	Il est nécessaire de prendre en compte que l'installation de ces habitats légers doit s'inscrire dans le cadre de la loi, et notamment les lois Littoral, ALUR. Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourra prendre en considération ces nouveaux modes d'habitat, sachant néanmoins qu'ils devront respecter les dispositions réglementaires qui s'imposent (Loi Littoral en particulier) et les principes posés par le SCoT en matière de développement de l'Urbanisation.
	Pour favoriser le développement de la biodiversité, au-delà des trames vertes et bleues, il est nécessaire d'établir des règles ou, à minima, des préconisations à destination des à l'échelle des propriétés, terrains, lotissements... Les différents types d'habitat n'ont pas le même impact sur la biodiversité. Il est nécessaire de limiter l'artificialisation et la bétonisation au profit de la	Cette remarque est prise en compte dans le cadre du SCoT et devra se traduire dans le PLUiH

	biodiversité. Des nouvelles formes de bâtis peuvent être privilégiées dans ce cadre de là, et notamment des surfaces plus réduites, sur plots, de l'habitat léger et réversible (intéressant sur des zones spécifiques) (41, 14)	
	LTC se doit d'être proactive dans le développement de nouvelles formes d'habitats tels que les habitats inclusifs, intergénérationnels, partagés qui apportent de nouvelles solidarités (98).	Déjà pris en compte. Cf . Objectifs 40 & 41.
	LTC doit lutter contre le modèle de construction de maisons individuelles qui représente la majeure partie des surfaces agricoles artificialisées. Pour cela, elle doit promouvoir activement et revoir les ambitions du SCOT afin de privilégier les habitats partagés, intergénérationnels, inclusifs... (79).	Cette remarque est prise en compte dans le cadre du SCoT et devra se traduire dans le PLUiH
Objectif 41 : Favoriser l'inclusion Références avis (8) 23, 24, 40, 41, 59, 61, 83, 101	Les logements sociaux restent encore parfois trop onéreux, notamment pour des personnes seules qui ont de petits revenus mais ne peuvent, pour autant, prétendre à des aides. Un encadrement par LTC serait sans doute bienvenu. D'autant que, parmi ces logements, on trouve de nombreuses passoires énergétiques. C'est alors la double peine pour les familles avec de petits revenus (61).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).
	La mixité sociale et générationnelle au sein des habitats devrait être bien plus pratiquée et encouragée. Les habitats intermédiaires et inclusifs, ainsi que les établissements pour personnes âgées dépendantes « à taille humaine », doivent être développés et pleinement intégrés à la ville afin de ne pas laisser se développer au-delà du nécessaire et du raisonnable les résidences privées auxquelles ne peuvent accéder une partie importante de la population. Une offre d'habitat performant et solidaire doit être développée dans les centralités (centres villes et centres bourgs), si possible dans les maisons inoccupées (23).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 13

	LTC doit être proactive en matière de construction de nouvelles formes d'habitats qui apportent de nouvelles solidarités : inclusifs, intergénérationnels, partagés... (59).	Ce sujet sera à travailler dans le cadre du futur PLUI-H (programme d'actions du volet Habitat).
	Offrir un habitat performant et solidaire aux personnes âgées et/ou en situation de handicap qui leur permettent d'accéder à un minimum d'indépendance et d'autonomie hors les établissements (EHPAD ...) en privilégiant la mixité sociale (jeunes couples, personnes âgées, personnes handicapées...). Si un EHPAD peut être nécessaire il est impératif qu'il soit proche de la vie sociale de la commune et surtout public afin de rester dans des coûts accessibles pour tous (101).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 13
	Favoriser l'intergénérationnel et les synergies qui en résultent , par exemple en développant les rencontres entre scolaires et résidents d'EHPAD (83).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 13
	Le parcours résidentiel des personnes âgées de plus de 65-70 ans , souvent suffisamment valides et autonomes pour ne pas intégrer un EHPAD, ne prévoit pas d'alternatives réelles ou suffisante entre le « tout domicile » et le « tout établissement ». Ce segment d'habitat doit être travaillé et ne pas être limité à la seule offre privée qui pratique des prix trop élevés pour beaucoup (24).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 13
	Ne pas oublier les personnes en situation de handicap qui sont de plus en plus nombreuses à vouloir vivre comme tout un chacun. Les projets d'habitats regroupés ou inclusifs doivent être encouragés et accompagnés car ils répondent parfaitement aux défis du "Vivre solidaire" et du « Vivre ensemble » (40).	Déjà pris en compte. Cf. chantier 13
	L'habitat léger représente une solution (Cf. exemples des Tiny Houses à Lyon ou des Ty Village à Saint Brieuc). Ces projets coûtent moins à la collectivité que de financer par exemple des logements	Il est nécessaire de prendre en compte que l'installation de ces habitats légers doit s'inscrire dans le cadre de la loi, et notamment les lois Littoral, ALUR.

	d'urgence, ils apportent davantage de flexibilité et ils favorisent l'insertion sociale et professionnelle (41).	Le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourra prendre en considération ces nouveaux modes d'habitat, sachant néanmoins qu'ils devront respecter les dispositions réglementaires qui s'imposent (Loi Littoral en particulier) et les principes posés par le SCoT en matière de développement de l'Urbanisation.
Chantier 14 : Prévenir la vulnérabilité et l'exclusion (15 avis)		
Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 42 : Faciliter l'accès aux services publics, sociaux et de soins Références avis (4) 23, 86, 95, 101	Développer les relations entre hôpitaux et services de soins à domicile afin de ne laisser aucun patient en difficulté en sortie hospitalisation (sous la forme de services publics ou associatifs loi 1901) (23).	Question prise en compte dans les travaux du Contrat local de santé.
	Mise en place d'un réseau relativement dense d'espaces, de maisons de services au public (95).	Les espace labellisés (Maison de Service au Public - MSAP et les espaces France Services) sont déjà présents à Tréguier, Pleudaniel, Penvenan, Cavan, Plouaret et un projet est en cours à Plestin-Les-Grèves.
	Le Trégor, qui voit sa population croître fortement en période estivale, doit être doté d'un hôpital qui dispose de la totalité des services et professionnels et d'un nombre suffisant de lits (chirurgie, médecine, urgences, ligne de SMUR...). Cela nécessite que LTC prenne davantage la défense des structures hospitalières du territoire (101).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
Objectif 43 : Accompagner	L'évolution des modes de vie pose de plus en plus clairement la question de la solidarité entre générations. Les plus âgées, qui vivent de leur retraite sans être par conséquent actifs, y compris à	Question qui sera abordée en partie dans le cadre du Schéma Petite enfance, Enfance, Jeunesse à travers les enjeux liés à l'accompagnement à la parentalité et l'insertion des jeunes

l'insertion sociale et professionnelle Références avis (6) 17, 40, 59, 86, 79, 98	titre associatif ou bénévole, cohabitent avec les jeunes générations qui doivent à la fois travailler (dans des conditions de plus en plus difficiles), emprunter (sur des durées de plus en plus longues) et assumer leur rôle de parents (dans un environnement social de plus en plus tendu) sans avoir de certitude de bénéficier de l'ascenseur social dont ont profité leurs parents et grands-parents (17).	
	La solidarité entre générations s'entend plutôt des jeunes vers les aînés au prétexte que l'espérance de vie progresse et que la dépendance s'accroît (financement d'une partie du coût des établissements par les enfants). Pourquoi ne pas encourager des associations de personnes âgées pour garder les enfants, préparer des repas et activités pour les jeunes actifs... ?	Une telle action se prête plutôt à une initiative d'origine associative.
	Pourquoi ne pas soutenir la création d'un restaurant, d'une cantine ou d'une boutique où des jeunes en situation de handicap, vivant dans des habitats inclusifs (voir plus haut), travailleraient avec des chefs cuisiniers qui les formeraient à la transformation et à la valorisation de produits locaux issus d'une agriculture locale et durable (Cf. nombreux exemples de ce type dans d'autres régions et villes comme Nantes) (40).	Activité déjà existante sur le territoire, développée par Emeraude l.d.
	Repenser l'accompagnement social et professionnel des jeunes en situation de handicap qui vivent chez leurs parents ou dans un habitat inclusif... Pôle Emploi ne fait rien pour eux et les parents doivent bénévolement tout assumer (recherche de formations, de stages, d'emplois...) (40).	Déjà pris en compte. Cf. objectif 43 & 44.
	La volonté de LTC d'œuvrer dans le domaine de l'emploi doit se concrétiser par la mise en place de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » qui a prouvé son efficacité dans de nombreux autres territoires. (59).	Cette opportunité est actuellement étudiée par LTC et ses partenaires.

	Cette volonté affichée en matière d'insertion professionnelle devrait de concrétiser par la mise en place sur l'ensemble du territoire intercommunal de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » qui a prouvé son efficacité dans de nombreux territoires et qui conduit à la création d'un réseau et d'outils d'insertion réellement efficaces ainsi que services très utiles au Trégorrois mais non compétitifs sur les marchés (98, 79).	Cette opportunité est actuellement étudiée par LTC et ses partenaires.
Objectif 44 : Accompagner les personnes vulnérables Référence avis (5) 3, 32, 93, 95, 99	Le bien-être des personnes vulnérables, et des personnes âgées en particulier, dépend en partie de l'état d'esprit et de la motivation des personnes et soignants qui les accompagnent au quotidien. Les collectivités dont dépendent ces personnels doivent faire l'effort de mieux reconnaître leur engagement (primes Ségur ou Grand Age, remboursement des frais de déplacement...) (3).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation
	Un service psychologique et des aides communautaires concrètes doivent être mis en œuvre pour aider ceux qui rencontrent des difficultés et se sentent vulnérables ce qui est le cas de beaucoup en cette période difficile (32).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.
	L'environnement ethnographique de la Bretagne et du Trégor est globalement homogène, car marqué par l'histoire de la région, et bien différente de celle que l'on peut observer en Ile-de-France par exemple (éclatement du socle culturel et ethnographique traditionnel)... Cette question ne touche pas encore le Trégor mais, dans moins de 10 ans, qu'en sera-t-il ? Cet afflux de population de cultures diverses, dans un contexte déficitaire en emploi non qualifié, constitue un défi pour essayer d'éviter le repli communautaire et l'apparition de rivalités à risques pour la paix sociale et l'harmonie entre citoyens (impacts sur l'école, l'urbanisme, l'accession à la propriété...) (99).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

	Etendre l'accompagnement des personnes vulnérables aux migrants quelle que soit leur situation par l'adhésion du territoire à la charte ANVITA (95).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	De plus en plus de personnes viennent s'installer dans le Trégor pour leur retraite et vont participer ainsi au vieillissement inéluctable de la population. Question : L'Agglomération est-elle prête à dépenser 100 000 € (coût moyen pour LTC par emploi créé par ANTHENEA) par emploi social créé afin que les auxiliaires de vie et aides à domicile qui vont s'occuper de nos aînés soient correctement payés ? L'Agglomération est-elle sincèrement prête à développer une politique ambitieuse pour consolider son rôle social ? (93).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation.

Chantier 15 : Prendre part au développement culturel et sportif du territoire (39 avis)

Défis, Chantiers & Objectifs	Synthèse avis et observations	Éléments de réponse
Objectif 45 : Soutenir les singularités artistiques et culturelles du territoire Références avis (22) 8, 12, 13, 33, 49, 51, 52, 54, 57, 58, 60, 62, 63, 64, 67, 69, 70, 82, 85, 90, 91, 93	Il est dommage que la culture soit, comme souvent, le dernier chantier du projet de territoire (dans l'ordre de présentation et même s'il n'est pas hiérarchisé). C'est pourtant un biais formidable d'ouverture d'esprit, d'éducation à l'environnement, d'accès à l'innovation : Musée des Télécoms, Planétarium, Carré Magique... Tous ces sites et équipements participent à l'attractivité du territoire et sont à la source de nombreuses vocations professionnelles. Classer la culture dans le Défi « Vivre solidaire » est un peu « plat » et manque d'ambition. C'est par ailleurs oublier tous les festivals qui font la richesse et la variété de l'offre de loisirs et culturelle aux habitants et aux visiteurs (8).	Les festivals sont pris en compte lorsqu'il est question de poursuivre le soutien aux opérateurs culturels du territoire, « qu'ils soient professionnels ou bénévoles, afin de favoriser le déploiement d'une offre culturelle tout au long de l'année » Le soutien aux manifestations d'envergure communautaire fait d'ailleurs partie des 2 piliers de la définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle.

	La démocratie ne peut être basée que sur des droits réels et non fictifs. Le premier de ces droits vient à la naissance. Il est tout à fait anti-démocratique qu'un Breton ne puisse connaître sa langue, ni l'utiliser. Il est donc absolument nécessaire que l'enseignement de l'histoire de la Bretagne et de la langue Bretonne soit dispensé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie scolaire et que l'utilisation de la langue Bretonne soit un fait normal dans la vie quotidienne, comme au Québec pour le français. Ce particularisme linguistique et culturel du territoire va également dans le sens d'un double affichage français-breton (12).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Les programmes scolaires ne relèvent pas de la compétence de LTC. Le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), prévu une fois la labellisation du territoire en tant que « Pays d'Art et d'Histoire » obtenue, aura vocation à exposer l'histoire du territoire.
	Mener une vraie politique culturelle qui prenne en compte tous les acteurs du territoire en les associant à l'élaboration de cette politique, et pas seulement quelques salles ou festivals (82, 91).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Développer la place de la langue bretonne. Le budget qui est consacré serait de 0,4 € par habitant sur un budget de plus de 2000 € par habitant pour la plus ancienne langue d'Europe. Ce montant insignifiant est difficile à comprendre, il faut que la langue retrouve sa place dans la vie quotidienne, pour les habitants mais aussi pour nos visiteurs à une époque où la civilisation et culture celtes passionnent de plus en plus d'Européens (33).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne. LTC est signataire de la charte « Y'a D'ar Brezhoneg » et a développé un Schéma communautaire en faveur de la culture bretonne.
	La place accordée à la langue et à la culture bretonne dans le projet Cap 2040 est insignifiante. On ne peut pas reléguer la langue bretonne au rang d'une simple « activité associative » alors qu'elle est le socle de l'identité du Trégor. Négliger la place de notre	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. prologue « Prendre sa place dans le monde de 2040 ») Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions.

	langue et de notre culture, c'est nier notre identité, c'est suivre aveuglément le mouvement de la mondialisation et de l'uniformisation des sociétés et la condamner à une mort lente. À mon avis, « Encourager l'usage du breton et préserver la culture bretonne » pourrait faire partie d'un des chantiers, ou un des objectifs à faire figurer dans ce projet. Il y a une grande attente des habitants du Trégor en matière de mesures concrètes pour préserver notre culture. Sans quoi, d'ici à 20 ans, il n'en restera pas grand-chose (51).	Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
	Le projet de territoire ne fait pratiquement pas mention de la langue bretonne, si ce n'est que très succinctement dans les Objectifs 45 et 46, et ne fixe aucun objectif concret. Le "projet CAP 2040" présente bien le sous-titre « Raktres tiriad », preuve qu'on veut bien se rappeler de l'existence de la langue vernaculaire lorsqu'il s'agit de faire de la communication. Il est vrai que la langue bretonne ne représente que 0,016% du budget intercommunal. Cette absence de chantier spécifiquement dédié à cette question dans le projet de territoire ne peut qu'accélérer son déclin dans les 20 ans à venir (49, 52, 54, 57, 58, 60, 62, 64, 67, 69, 85, 90).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. prologue « Prendre sa place dans le monde de 2040 ») Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
	Or, il y a déjà urgence à agir si l'on souhaite préserver et transmettre ce patrimoine commun. La langue bretonne, dernière langue celtique du continent européen, a perdu 86% de ses locuteurs en un peu plus d'un siècle et 79% d'entre eux ont aujourd'hui plus de 60 ans. Il est de la responsabilité de chacun de tout mettre en œuvre pour préserver et transmettre cette langue classée en 2010 par l'UNESCO parmi les langues sérieusement menacées. L'introduction du Schéma communautaire en faveur de la langue bretonne 2020-2022, adopté en 2019, souligne pourtant que le territoire de LTC est un des plus dynamiques de Bretagne pour la langue bretonne (22% de locuteurs toutes générations confondues, 10% des enfants en école bilingue). C'est un territoire	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (cf. prologue « Prendre sa place dans le monde de 2040 ») Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC.

	où les actions pour la langue bretonne seraient les plus efficaces et rentables de Bretagne. La langue et la culture bretonnes sont des leviers économiques et touristiques majeurs (Cf. Pays de Galles : communication touristique intégralement bilingue avec les textes en vis-à-vis afin d'éveiller la curiosité des visiteurs, célèbres campagnes publicitaires mettant en avant la prononciation des noms de lieux gallois à la télévision...) (49, 52, 54, 57, 58, 60, 62, 64, 67, 69, 85, 90).	L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
	LTC dispose de nombreux moyens d'agir : mise à disposition de locaux des Ecoles Diwan existantes ou en projet (Lannion, Louannec, Tréguier, Perros-Guirec...) qui permettraient notamment aux enfants du Trégor actuellement scolarisés à Plésidy (80 collégiens) de poursuivre leur scolarité en immersion linguistique sur leur territoire...), appui à la création d'emplois sur le territoire qui comporte peu de brittophones en comparaison de la population afin de conforter la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, embauche de brittophones au sein des services communautaires (administratifs, structures d'accueil de la petite enfance, centres de loisirs, hébergements personnes âgées...), soutien aux médias en breton (Ti ar Vro Treger Goueloù Cavan, radios, séries WebTV...), recensement et préservation des toponymes locaux, mise en place d'une signalétique bilingue systématique, développement d'une offre touristique qui s'appuie sur la langue bretonne... (49, 52, 54, 57, 58, 60, 62, 64, 67, 69, 85, 90).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire. Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
	Le Schéma de la langue bretonne ne semble pas mentionné dans le Projet Cap 2040 (90).	Le projet de territoire est modifié pour prendre en compte cette observation (Cf. Objectif 46)
	Il est important que LTC participe à la création du Collège DIWAN à Perros-Guirec pour les raisons suivantes : importance de la population concernée par cette proposition, positionnement géographique favorable (moyens de déplacements, activités annexes au Collège sportives, maritimes, culturelles...), impact culturel de première importance par rapport aux possibilités de	Observation sans lien avec l'objet de la consultation. En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, LTC ne dispose pas de clause de compétence générale et ne peut donc pas intervenir en dehors de ses compétences. Le soutien financier à la création d'un établissement scolaire

	filières de formation ultérieures (Lycée, Ecoles Supérieures...) sur le territoire de LTC (70).	d'enseignement secondaire ne relève pas des compétences de la communauté d'agglomération.
	Le volet culturel du projet Cap 2040 n'est pas étayé de propositions suffisamment précises : financement et usages des équipements culturels, soutien aux artistes émergents, actions culturelles dans les quartiers, ville et villages ruraux... ? La politique culturelle intercommunale dépasse-t-elle le stade des équipements et de la gestion des enseignements ? (93).	De nombreux projets culturels menés par LTC ne reposent pas sur la gestion d'équipements, mais sont moins « visibles » : résidences d'artistes en milieu scolaire, mise en réseau des bibliothèques, actions de valorisation du patrimoine (label Pays d'art et d'histoire)
	La réalisation de la nouvelle Ecole de Musique Communautaire du Trégor a redonné un peu d'élan urbanistique à Lannion. Il est par contre dommage que la partie réservée aux « pratiques collectives » ait dû être sacrifiée alors qu'il s'agit d'un élément essentiel de la pratique musicale. On ne peut pas se permettre des erreurs pareilles sur des investissements à long terme (93).	Il y a bien une salle dédiée aux pratiques collectives dans le futur bâtiment.
	La sensibilité de l'Agglomération à la culture n'est pas une évidence. Cela tient sans doute au fait qu'il n'y a pas ou peu d'invitations au dialogue et la concertation. Peut-être aussi que le Service culturel est bridé ou sans moyens suffisants, trop peu présent sur le terrain et donc peu à l'écoute des artistes locaux ? Une agora culturelle annuelle ou biannuelle sur ce thème avec l'ensemble des partenaires et acteurs serait l'occasion de nouer le dialogue et de dresser des bilans (93).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	Les budgets de fonctionnement de la culture manquent de transparence : L'Agglomération poursuivra son soutien aux opérateurs nous dit-on, mais de quelle façon, avec quelles perspectives ? Les demandes des nombreux artistes émergents qui occupent en ce moment le Carré Magique seront-elles prises en compte ? Quelle politique culturelle et programmation en direction des écoles et lycées et de la jeunesse en général ?... Le vieillissement progressif des publics qui fréquentent des salles comme le Carré Magique pose la question du financement de la culture et de ses	Le centre culturel du Sillon à Pleubian accueille une programmation pluridisciplinaire de septembre à juin et des activités socio-culturelles tout au long de l'année. Des accueils en résidence sont programmés sur la saison 21/22 ainsi que des actions culturelles en milieu scolaire. LTC finance une programmation « jeune public » dans les cinq salles du territoire : financement de l'offre de spectacles + prise

	infrastructures qui reposent sur un public de personnes plutôt aisées et cultivées alors que les investissements construits à grand renfort de subventions régionales et européennes deviennent des coquilles vides (Plestin-les-Grèves, Pleubian...). Ces salles devraient pouvoir être des outils opérationnels de création et de résidence dans les zones rurales (93).	en charge des transports pour l'ensemble des élèves du CP au CM2.
	Le soutien à la langue bretonne est exprimé mais comment se traduit-il ? Uniquement par la traduction des textes et pancartes dans le breton officiel de l'Ofis ar brezhoneg ? Une fois les chartes signées, quelle est la réalité du soutien à la langue bretonne, à son enseignement et aux médias en langue bretonne comme RKB qui diffuse depuis 30 ans des émissions en breton en direction du Trégor mais n'est pas captée à Lannion faute de bénéficier d'une longueur d'onde et d'un soutien institutionnel suffisant. Un soutien financier de LTC à l'installation d'un réémetteur pour le bassin Lannionais serait le bienvenu d'autant que l'Ecole de journalisme de Lannion collabore déjà à cette radio associative réputée qui reprend les émissions du réseau bretonnant Radio-Breizh permettant ainsi l'accès aux parlers des autres terroirs Bretons. Cette action concrète, qui ne nécessite pas un investissement important (15 000€ + 5 000€ d'entretien annuel), constitue une opportunité que l'Agglomération devrait saisir en interpellant les autorités de l'État qui veillent à l'attribution des longueurs d'onde (une sorte de droit de préemption sur une longueur d'onde qui pourrait se libérer) (93).	Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
Objectif 46 : Transmettre et partager les arts, la culture et le patrimoine Références avis (6) 7, 23, 81, 86, 93, 101	Les principaux équipements « socio-culturels » sont tous ou presque localisés à Lannion (Carré Magique, récente construction de L'École de musique et de son auditorium...) ! (7).	De nombreux acteurs culturels soutenus par LTC ne sont pas situés à Lannion mais à Penvenan, Plouaret, Lanvellec, Tréguier, etc. Une des chances de ce territoire est précisément d'être multipolaire, sans effet « ville-centre » trop marqué comme dans les territoires plus urbains.

	Mise en place du PASS Associations pour soutenir l'emploi dans les associations fragilisées par la crise du COVID (81).	Le Pass asso a été adopté par LTC en mars 2021.
	L'accès à la médiathèque de Lannion devrait être facturé au même prix pour tous les habitants de LTC (86).	Observation sans lien avec l'objet de la consultation. Cet équipement est municipal et non communautaire. LTC n'a aucun effet de levier sur les décisions des communes en matière de politique tarifaire.
	Les patrimoines naturels (géo-diversité) et matériels semblent être négligés alors que ce sont les principaux vecteurs d'attractivité touristique (86).	Ils sont pris en compte dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire (diversité et qualité des paysages).
	Le territoire est maillé de très nombreux « petits lieux culturels » dont l'existence doit être soutenue (expositions, concerts, ateliers pour les amateurs, lieux de résidence et de création, de répétition...). Ils contribuent en effet, par leur proximité, à la pratique et à la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire (101).	LTC prévoit d'adhérer au GIP cafés-culture dès l'été 2021.
	Lannion pourrait devenir l'équivalent d'Aberystwyth au Pays de Galle à savoir une ville de formation, d'archivage et d'enseignement intense de la langue Bretonne dans sa dimension moderne (Crash course, archives AV et sonores des dialectes, enseignement à distance...) et cela en confiant une mission ambitieuse à Ti ar vro Lannuon et Ti ar vro Kawan. La langue bretonne ne doit pas être considérée comme un patrimoine mais comme une ressource vivante sur laquelle il faut parier (93).	Le projet de territoire n'a pas vocation à être un plan d'actions. Il renvoie au schéma communautaire en faveur de la langue bretonne adopté en novembre 2019, qui décline l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques portées par LTC. L'engagement de LTC en faveur de la langue bretonne est également consigné dans la Charte « Y'a D'ar Brezhoneg » signée avec l'Office public de la langue bretonne.
	Le Trégor pourrait également être un lieu d'encouragement au cinéma et à l'audio-visuel en mettant ses innombrables locaux disponibles à la disposition d'un Pôle dédié qui rassemblerait à la fois, TV Trégor, une école de cinéma documentaire, un appel à des producteurs de cinéma le tout en partenariat avec l'IUT et sa formation en journalisme (Cf. le Pôle de création audio-visuelle de Douarnenez) (93).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.

Objectif 47 : Participer au développement de la pratique sportive Références avis (11) 2, 26, 40, 56, 104, 105, 106, 107, 108, 108,109	Le vélo et la marche sont les sports les plus pratiqués. Il faut donc s'employer à développer les pistes cyclables et les chemins accessibles à tous, y compris au Personnes à mobilité réduite. Pas besoin de Tour de France ou de centres d'entraînement pour les JO, cela ne concerne pas les citoyens ordinaires... (2).	LTC est en cours d'élaboration d'un schéma communautaire des aménagements cyclables, dont l'adoption est prévue courant 2021.
	Augmenter les subventions pour les clubs sportifs amateurs (26).	Les clubs sportifs amateurs ne font pas partie, à ce jour, du périmètre de définition de l'intérêt communautaire en matière sportive. Leur financement relève des communes.
	Les activités sportives pour les jeunes en situation de handicap (ou culturelles comme le théâtre) sont insuffisantes et mériteraient d'être davantage soutenues (40).	Une telle forme de soutien relèverait principalement des compétences communales.
	Il ne faut pas seulement encourager les sports à base de compétition mais toutes les activités physiques au quotidien (marche, vélo...) en associant à la réflexion non seulement les habitants du Trégor mais tous ceux qui y résident temporairement : touristes, résidents secondaires, employés saisonniers... (56).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.
	La portion sud du territoire intercommunal devrait être dotée d'un équipement aquatique. Les habitants de cette partie du Trégor, toutes générations confondues, sont en effet contraints de parcourir une distance relativement importante (20 à 25 km), soit pour accéder aux plages du littoral, soit aux équipements aquatiques existants concentrés dans la partie nord (104, 105, 106, 107, 108, 108,109).	Cette observation n'appelle pas de modification du projet de territoire.